



# Rapport d'évaluation Participative 2019-2020

# L'impact de l'action des Accorderies

# Table des matières

<b>Partie I</b>	<b>Présentation de la démarche évaluative et des choix méthodologiques</b>
<b>Partie II</b>	<b>Synthèse du Rapport d'évaluation de L'impact de l'action des Accorderies</b>
<b>Partie III</b>	<b>Les grands enseignements statistiques :</b> Analyse quantitative : présentation de la méthodologie Dynamique des échanges dans les Accorderies Portrait et typologie socio-économique des accordeurs
<b>Partie IV</b>	<b>Portrait individuel des Accorderies participantes à la démarche</b> Accorderie d'Annonay (Ardèche) Accorderie du Bugey (Ain) Accorderie de Chambéry – Aix-Les-Bains (Savoie) Accorderies de Grenoble (Isère) Accorderie du Pays Diois (Drôme) Accorderie de Pontcharra (Isère)
<b>Partie V</b>	<b>Portrait qualitatif des Accordeurs</b> Des paroles d'accordeurs à partir de Focus groupes et d'entretiens individuels dans chaque Accorderie participante
<b>Partie VI</b>	<b>La gouvernance dans les Accorderies</b> Présentation du cadre méthodologique d'analyse Portrait des modes de gouvernance dans chaque Accorderie participante et Synthèse
<b>Les annexes</b>	
<b>Le déroulement de l'évaluation participative</b>	
	1. Compte-rendu du comité du pilotage - 14 mai 2019
	2. Compte-rendu du comité du pilotage - 12 septembre 2019
	3. Compte-rendu du comité du pilotage - 6 novembre 2019
	4. Outils méthodologiques de l'évaluation participative des Accorderies
	5. Méthodologie quantitative et typologie des Accorderies selon le territoire
<b>Brèves revues de littérature</b>	
	6. État des lieux des travaux de recherche sur les Accorderies
	7. Revue de la littérature résumée sur l'évaluation participative
<b>Éléments de référence</b>	
	8. Présentation du cadre de l'évaluation aux Accorderies du Sud Est novembre 2018
	9. Charte des Accorderies françaises



## Présentation de la démarche évaluative

# Table des matières

Présentation des Accorderies.....	2
<b><i>Missions de l'Accorderie.</i></b> .....	<b>2</b>
<b><i>Origine.</i></b> .....	<b>2</b>
Cadre de l'évaluation : pourquoi les accorderies ont souhaité conduire une évaluation. ....	3
<b><i>Contexte.</i></b> .....	<b>3</b>
<b><i>Les objectifs de l'évaluation.</i></b> .....	<b>3</b>
<b><i>Une évaluation participative.</i></b> .....	<b>5</b>
Une méthodologie pluraliste.....	5
<b><i>Des instances de pilotages participatives.</i></b> .....	<b>6</b>
<b><i>Compilation et traitement des données statistiques.</i></b> .....	<b>7</b>
<b><i>Recherche qualitative centrée sur les expériences d'échanges vécues par les Accordeurs.</i></b> .....	<b>7</b>
Une équipe de recherche engagée.....	10
Le comité scientifique.....	12

- Conformément aux dispositions de la loi RGPD et aux usages dans le domaine de la recherche, l'ensemble du traitement des données a été « anonymisé ». -

## Présentation des Accorderies.

### *Missions de l'Accorderie.*

Une Accorderie a pour missions de favoriser les solidarités de proximité et de lutter contre les précarités, la pauvreté et l'exclusion sociale grâce à la mise en place et l'animation d'un système d'échange de services basé sur une monnaie « temps » et accessible à tous.



Ce système d'échange contribue à la création d'un large réseau de solidarités et de coopérations entre tous les citoyens en tissant durablement des liens entre les habitants sur leur territoire de vie, en favorisant la rencontre et la mixité sociale entre des personnes d'âges, de situation sociale, de nationalités et de sexes différents, et en appuyant le développement du pouvoir d'agir de l'ensemble des individus.

### *Origine.*

Sur la base de l'expérience développée au Québec au début des années 2000, le concept a été implanté en France, en 2011, à l'initiative de la Fondation Macif et avec l'appui du Secours Catholique et du groupe Caisse des Dépôts. Depuis, le mouvement s'est développé rapidement et concerne début 2019, 35 Accorderies implantées dans 32 villes en France, 15.000 accordeurs et regroupées au sein d'un réseau national. Chaque Accorderie favorise sur son territoire de vie les solidarités et dynamiques locales concrètes et crée une nouvelle forme de richesse collective basée sur les potentialités de tous et toutes.

Elle propose aux habitants d'un même quartier, d'une ville ou d'un ensemble de villages, de s'appuyer sur la mixité sociale de son territoire, d'échanger des services entre eux sur la base de leurs savoir-faire moyennant une rémunération en temps dans un cadre égalitaire. Le principe quelle que soit la nature du service : 1 heure échangée = 1 heure de temps réellement passé.

L'Accorderie est un lieu où se développent de nombreuses activités. Près de chez soi et sans autre besoin que les talents de chacun, elle permet aux accordeurs d'offrir et recevoir des services qui facilitent leur quotidien et améliorent leur qualité de vie. C'est un système qui développe intensément du lien social, quand le simple fait de « rendre service » s'organise et se traduit en activités bien concrètes, utiles à chacun et accessibles à tous.

L'Accorderie s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire. Elle est, par sa nature, un acteur de l'économie collaborative mais sans aucun but lucratif. Elle redonne ainsi, une valeur socio-économique à ce qui est pour chacun une activité naturelle : se rendre mutuellement service.

Elle met les personnes au cœur de son projet, et est toujours ancrée sur les territoires de vie.

...

## Cadre de l'évaluation : pourquoi les accorderies ont souhaité conduire une évaluation.

### *Contexte.*

Suite à un premier développement au Québec, une étude d'évaluation avait été menée par deux chercheurs, Annie Bilodeau et Yann Le Bossé, de l'Université Laval à Québec entre 2007 et 2009, afin de comprendre le rôle d'une Accorderie sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs/communautés<sup>1</sup>. Cette étude avait permis de mettre en lumière à la fois la mesure d'impact d'une Accorderie en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, mais aussi les spécificités de son action, capable de produire les conditions favorables au développement du pouvoir d'agir des personnes impliquées.

Cependant, aucune évaluation permettant, entre autre, d'en apprécier l'impact, n'a encore été menée intégrant ces nombreuses implantations et leur développement en France. Les Accorderies considèrent qu'une évaluation de leurs actions et des différents impacts qu'elles produisent en regard des finalités poursuivies devient un outil dont elles ont besoin.

### *Les objectifs de l'évaluation.*

L'évaluation s'est fixée pour objectif d'observer comment l'Accorderie réalise sa mission, à partir de l'analyse approfondie des résultats obtenus en fonction de finalités poursuivies, avec un approfondissement de la connaissance sur les conditions des réussites obtenues et des difficultés rencontrées.

Elle doit permettre de construire des outils simples de type "tableau de bord", personnalisable pour chaque Accorderie afin de les aider autant dans leur gestion courante que pour leurs décisions plus stratégiques, à :

- mieux évaluer l'impact des actions menées, en lien avec les objectifs visés lors des différentes activités d'échanges,
- se donner plus aisément des critères de choix sur les priorités d'actions en fonction des résultats visés / vs les ressources et les moyens mobilisés,
- inspirer (et s'inspirer) de l'expérience des autres Accorderies, selon des critères et des outils communs et partagés,
- identifier les expériences mises en place par les Accorderies ainsi que les ressorts, méthodes et façons de faire ayant démontré leur pertinence afin de faire émerger les conditions de réussites et de les transmettre.
- favoriser un processus d'amélioration continue des activités réalisées.

---

<sup>1</sup> Bilodeau, A. et Le Bossé, Y. (2009). L'Accorderie : illustration concrète d'une pratique explicitement structurée à partir de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. *Passerelles - Cahier de recherches et d'initiatives sociales sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, 1(1), 66-90.

L'évaluation doit permettre de mettre en lumière l'apport des accorderies en termes de cohésion sociale et de vivre-ensemble, apports d'autant plus délicats à mettre en visibilité puisqu'ils sont non monétaires et peu voire pas quantifiables. Elle constitue l'occasion de mettre en valeur une réalité non marchande et d'identifier en quoi les Accorderies constituent une innovation sociale qui développe le pouvoir d'agir de ses adhérents. Elle portera donc à la fois sur les apports des échanges effectués à la fois pour l'individu et pour le territoire d'implantation de l'accorderie. La présente évaluation devra permettre d'établir un tableau de bord personnalisable pour chaque accorderie afin de les aider à évaluer en continu les effets et les résultats des activités qu'elles déploient.

Elle vise simultanément à renforcer la visibilité et la reconnaissance de son action vis-à-vis des multiples partenaires externes qui soutiennent les Accorderies au niveau local, ainsi que leur réseau au plan national et territorial, et favoriser ainsi la continuité des aides financières et institutionnelles dont elles bénéficient.

#### **4 objectifs distincts ont été fixés à l'évaluation :**

1/ **Observer comment l'Accorderie réalise ses missions** : lutter contre la pauvreté et l'exclusion en renforçant le lien social qui s'appuie sur la mixité sociale et générationnelle dans les activités d'échanges de services et en favorisant le développement du pouvoir d'agir des Accordeurs par leur participation / implication aux activités de leur Accorderie sur leur territoire de vie.

2/ **Construire un "tableau de bord" individualisé** : destiné aux instances de l'Accorderie et aux Accordeurs, il a pour but d'aider l'Accorderie dans sa gestion quotidienne autant que dans son développement stratégique.

3/ **Développer une méthode** permettant d'apprécier et d'objectiver la contribution à la vie sociale et économique des Accordeurs, par les activités d'échange menées au sein de leur Accorderie sur leur territoire.

4/ **Identifier les meilleures façons de faire de l'Accorderie**, en fonction des résultats obtenus par rapport à ceux recherchés au départ, afin de faire apparaître les méthodes à retenir et les conditions de réussites de ses activités futures.

A l'issue du premier comité de concertation et de pilotage, il a été décidé de prioriser l'utilité sociale, à savoir les effets sur les accordeurs et plus largement sur les territoires d'implantation, et l'efficacité comprise comme l'impact de l'organisation et du fonctionnement sur le déploiement des activités et la réalisation des missions.

Ceci a conduit à questionner les accorderies selon plusieurs registres : l'identité des Accorderies ; le rapport des accordeurs à leur Accorderie ; la portée des actions conduites ; les formes de gouvernance ; les modes de développement du pouvoir d'agir.

Les questions relatives à l'inscription dans le territoire et les éventuels impacts de chaque Accorderie sur ce dernier n'ont été questionnées qu'à la marge. En fait, la question de l'insertion des Accorderies dans leur territoire n'est apparue que tardivement dans les échanges. Néanmoins les quelques éléments recueillis figurent dans le rapport de synthèse

Ces domaines restent donc ouverts pour de futurs travaux d'évaluation incluant les différents partenaires sur chaque territoire, et donc n'ont pas été investigués ici en tant que tel. En résumé, il a été décidé de regrouper l'ensemble des questions évaluatives dans 3 grandes thématiques afin de structurer la démarche :



### *Une évaluation participative.*

Le postulat de base est que les accordeurs sont aussi les experts du sujet traité et donc que leurs apports sont essentiels pour aider à apprécier les impacts de l'activité développée dans une Accorderie en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Elle est réalisée à la seule initiative des Accorderies de France, regroupées au sein de leur réseau. (RAF)

- Les Accorderies participantes en sont les acteurs.
- Le réseau des Accorderies en est le coordonnateur.
- Un collectif de chercheurs en est le facilitateur et le référent méthodologique.
- Une équipe de chercheurs est constituée pour assurer l'aspect opérationnel.

### **Une méthodologie pluraliste.**

L'évaluation des Accorderies se veut pluraliste, en ce qu'elle cherche à mobiliser des outils et des concepts issus des sciences sociales qui sont variés. Elle s'est organisée afin de confronter les expertises des acteurs de terrain et de chercheurs, en impliquant le plus largement possible les accordeurs à chaque étape de la démarche (dimension participative).

L'évaluation a ainsi été menée selon trois axes de travail simultanés.



## Des instances de pilotages participatives.



Les accorderies proposent une activité innovante et inédite d'échange entre des personnes, les accordeurs, sur la base d'une « monnaie-temps ». Par ailleurs, le projet se veut aussi un moyen de les associer graduellement, à la gestion et à l'organisation améliorant la qualité et l'accessibilité des activités au sein de l'Accorderie. L'enjeu est de favoriser le développement de leur pouvoir d'agir (DPA) autant que de lutter plus efficacement contre les situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale. De par la spécificité de son action, et en raison de l'autonomie de chaque structure nous sommes partis d'une évidence : ce sont les accordeurs qui, par leur connaissance et leur expérience des échanges et de l'organisation de leur Accorderie, sont les mieux à même de construire avec l'équipe de recherche, les indicateurs pertinents pour mesurer l'impact des actions menées.

Cette volonté d'associer les accordeurs s'est traduite, méthodologiquement, de 3 manières :

**1-** La constitution d'un **comité de pilotage et de concertation pluraliste** qui inclut des accordeurs de provenant de Chambéry, Grenoble, Die, Pontcharra, Annonay et Le Bugey ainsi que toute l'équipe de recherche. Les membres de ce comité ont participé à l'identification des critères d'évaluations et des questions évaluatives, à la validation de la méthodologie, à la confection d'un tableau de bord rassemblant les indicateurs jugés pertinents et aux recommandations stratégiques formulées concernant l'évolution des accorderies.

Il est constitué de personnes dont l'expertise est complémentaire :

- **Les acteurs** : issus des Accorderies et déjà sensibilisées aux questions d'évaluation de leur pratique (exemple : Die, Grenoble, Chambéry, Annonay, Ambérieu ...), au cœur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En plus du salarié de chaque Accorderie participante, deux membres accordeurs étaient désignés comme référents de l'évaluation et assistaient régulièrement aux différentes instances de pilotage.
- **Les chercheurs** : ayant une grande expérience des processus participatifs et de l'évaluation dont les centres d'intérêts scientifiques sont proches de l'expérience des Accorderies
- **Les représentants des partenariats clés du RAF** : Fondation Macif, Secours Catholique, la FSE (la France S'engage). Ils ont été invités à contribuer à la démarche sur les quelques sujets clé de l'évaluation.

Ce comité avait notamment pour mandat :

- D'orienter puis d'aider à finaliser le cadre méthodologique en veillant ensuite à sa bonne application,
- D'accompagner / valider l'activité de collecte des données sous leurs différents aspects : qualitatif (recueil de la parole des acteurs) et quantitatif (compilation et traitement des données statistiques),
- De construire et valider les grilles conçues pour l'analyse des données recueillies,
- D'en analyser les résultats puis de valider les rapports produits.

- 2- La participation d'une **équipe de chercheurs**<sup>2</sup> dont les travaux mobilisent des approches au croisement entre les disciplines politiques, économiques et sociologiques.
- 3- Un assemblage **d'outils quantitatifs et qualitatifs** afin d'associer données objectives et parole des accordeurs et de les faire contribuer à l'analyse. Des entretiens semi-directifs et collectifs ont ainsi été menés auprès des accordeurs et des formations à l'animation de focus-groupes ont été proposées aux référents des accorderies.

### *Compilation et traitement des données statistiques.*

L'analyse quantitative a permis de croiser les typologies des activités d'échanges de service avec les profils socioéconomiques des Accordeurs, selon les données statistiques des échanges avec les données sociologiques (anonymes) issues des bases de données internes de l'Espace membres Accorderies. C'est à partir de ce premier traitement que des questionnements plus spécifiques ont pu être pris en compte, notamment pour l'élaboration du tableau de bord des Accorderies participantes. La démarche est participative. Elle est menée conjointement par les Accorderies participantes et les chercheurs impliqués. Ce sont les Accordeurs qui sont les mieux placés pour savoir comment on reconnaît une activité qui fonctionne, les chercheurs auront la charge de traduire le « savoir d'Accordeur » en indicateurs.

Elle a été réalisée à partir d'une base de données résultant de la fusion de deux sources, internes au Réseau des Accorderies de France, de données compatibles mais distinctes dans leur usage :

- La première regroupe les données socio-économiques des accordeurs, informations recueillies lors de l'adhésion/inscription à leur Accorderie.
- La seconde compile les activités d'échange de service de tous les accordeurs depuis le début de leur participation au système. Ce sont les relevés de comptes en heure qui mémorisent aussi la typologie du service échangé.

### *Recherche qualitative centrée sur les expériences d'échanges vécues par les Accordeurs.*

Centrée sur les expériences d'échanges, et les impacts de ces expériences telles que vécues par les Accordeurs, elle a mobilisé les Accorderies et leurs membres sur la base d'un échantillon représentatif, localisé sur la grande région Auvergne-Rhône-Alpes qui compte 15 Accorderies en activités et plusieurs projets en préparation. Les Accorderies ont été directement sollicitées pour participer aux différentes phases du déroulement de la recherche. Au total, 6 accorderies ont choisi de participer à l'évaluation : celles d'Annonay, de Chambéry, du Pays Diois, d'Ambérieu-en-Bugey, de Grenoble et de Pontcharra.

Pour cette partie, nous nous sommes appuyés sur deux compétences indispensables :

---

<sup>2</sup> Voir les CV des chercheurs/chercheuses impliqués-e-s.

- Formation et accompagnement de référents dans les Accorderies participantes en vue de les aider à mobiliser les Accordeurs et permettre une réelle présence de leur part lors des rencontres individuelles et/ou en petits groupes.
- Support à l'animation participative, afin de favoriser l'expression des Accordeurs et la parole des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion, utilisant les méthodes éprouvées lors d'expériences d'évaluation participative (expression d'usagers, de citoyens engagés/actifs ...).

Les cadres de référence de cette partie de l'évaluation ont été constitués avec les Accorderies participantes : détermination concertée des critères, co-construction des indicateurs, guide d'animation des focus groupes, guide d'entretien des Accordeurs à titre individuel.

L'évaluation a été réalisée à partir d'une approche qualitative à partir de deux outils focus

## Focus groupes

Premièrement, des groupes de parole d'accordeurs ont été mis en place. Les participants ont été invités à venir raconter leur expérience, échanger entre eux et s'exprimer sur les grandes thématiques en lien avec les questions évaluatives intéressants l'accorderie en question<sup>3</sup>.

Deux focus groupes ont été conduits dans chaque Accorderie pendant les mois de juin et juillet 2019. Ils ont mobilisé chacun une douzaine de personnes de manière à obtenir entre 20 et 25 témoignages par accorderie. Les focus groupes ont été préparés et animés par les personnes référentes de l'Accorderie, les membres du comité de concertation et de pilotage.

L'animation de ces groupes de parole devait créer les conditions pour que les personnes moins à l'aise puissent s'exprimer et y participer.

Les accordeurs référents et volontaires pour animer ces ateliers de paroles ont participé à une journée de formation afin de définir avec l'appui d'un professionnel de la concertation avec différents outils participatifs, les questions à déployer lors des focus-groups<sup>4</sup> et la gestion de l'animation de ces rencontres.

## Entretiens individuels

Dans un second temps, une cinquantaine d'entretiens individuels ont été conduits en septembre 2019, durant lesquels les accordeurs ont pu expliquer et raconter, individuellement, ce que les accorderies ont changé dans leur vie. L'enjeu était de bien cerner pour mieux comprendre ce que les échanges apportent concrètement dans la vie des accordeurs en partant de leur parole et de leur vécu personnel.

Les entretiens individuels ont été organisés avec les accordeurs référents de chaque Accorderie. Par contre, ils ont été réalisés exclusivement par les chercheurs . Les accordeurs devaient se sentir à l'aise, au milieu d'intervenants qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance. Ces entretiens ont été rémunérés en temps pour tous les accordeurs participants.

<sup>3</sup> Les comptes rendus de chacun de ces Focus groupes figurent en annexe.

<sup>4</sup> Programme de la formation en annexe, réDavid Rigaldies

### Critères de sélection pour les invitations aux entretiens collectifs.

Le comité de concertation et de pilotage a fait le choix de définir une liste de critères pertinents pour permettre de constituer le panel d'accordeurs auprès desquels ont été conduits les entretiens. Il a toutefois été décidé de laisser à chaque Accorderie la liberté de constituer son panel en tenant compte de ses propres singularités, dans le respect des critères retenus collectivement:

#### **Liste des critères à prendre en compte :**

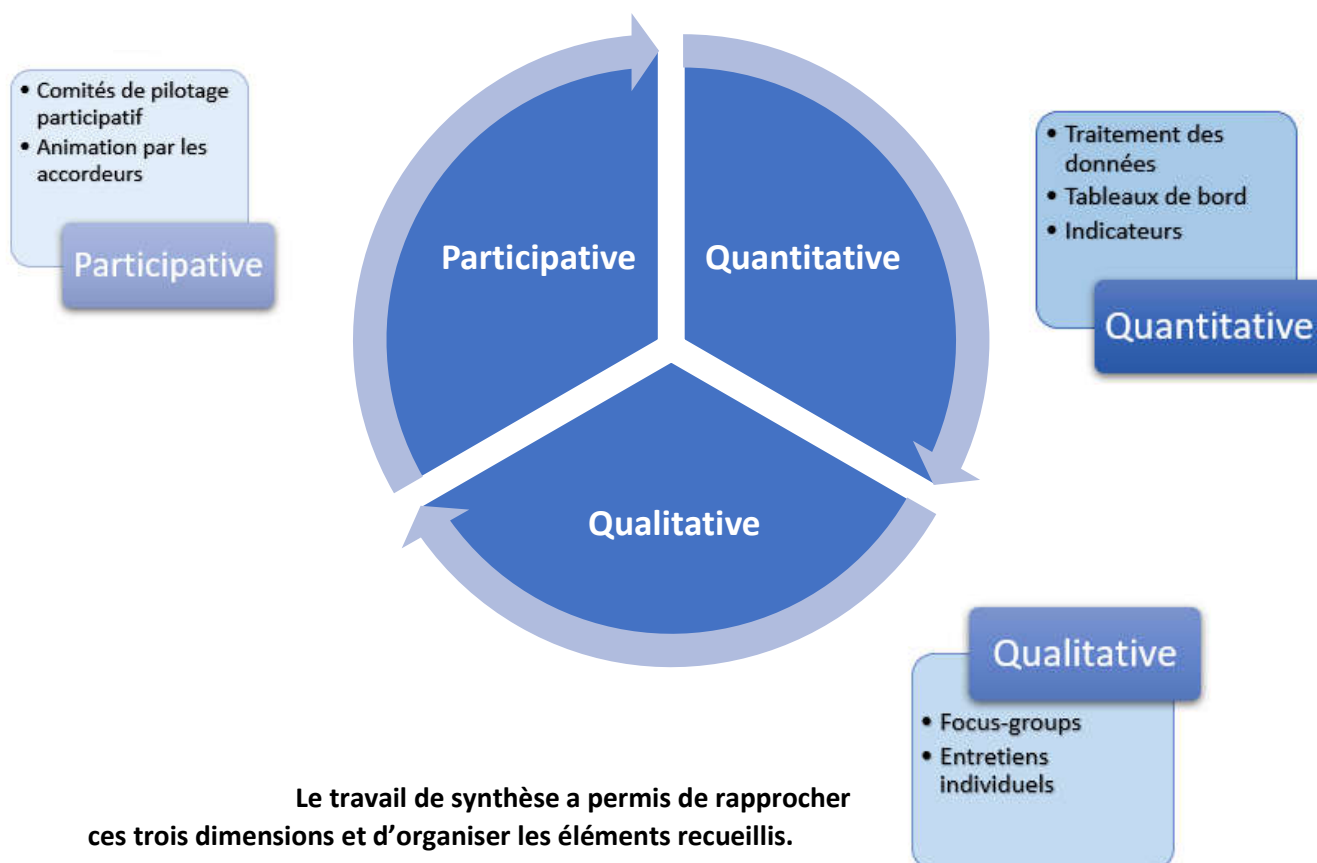
- La tranche d'âge.
- L'ancienneté dans l'Accorderie.
- Volumes d'échanges de service.
- Les types d'échanges effectués : individuel, collectif, associatif.
- Homme ou femme.
- Situation familiale : personne seule, famille avec enfant, famille monoparentale.
- L'activité : situation professionnelle, retraité, demandeur d'emploi, sans activité professionnelle.
- Le parcours dans l'Accorderie.
- Le niveau de revenus.
- La participation au travers d'une antenne extérieure de l'Accorderie.

Au total, 50 entretiens ont été conduits au sein des 6 accorderies participantes, soit environ 8 à 10 entretiens individuels par Accorderie.

Par ailleurs, pour éclairer la question des partenariats sur le territoire, un entretien collectif a été mené dans chaque Accorderie en présence de quelques administrateurs de l'accorderie (3 à 5 personnes). Le choix des personnes à convier et la constitution des groupes d'accordeurs a été laissé à l'initiative des accorderies impliquées dans l'évaluation, en fonction des disponibilités des personnes disposant des informations qu'elles estiment utiles à l'évaluation.

Enfin, un entretien collectif a été mené auprès des salariés des Accorderies participantes lors des Accorderies d'été qui ont eu lieu de septembre 2019.

# Le système méthodologique



## Une équipe de recherche engagée

Le réseau des Accorderies de France a conclu les termes du partenariat avec les laboratoires de recherche, et avec les partenaires impliqués en signant une convention avec chacun d'entre eux.

Cette convention a permis de formaliser la collaboration avec les chercheuses contactées au lancement du processus qui se sont montrées intéressées à s'associer à la démarche. Elles ont accepté de contribuer à la supervision des aspects méthodologiques et à la coordination scientifique de la démarche d'évaluation participative (présentation en annexe).

La Société Française de l'Evaluation a accepté elle aussi de s'associer à cette démarche. Elle est présente dans ce collectif et disponible à lui apporter son expertise et un appui méthodologique. Une convention a été établie avec des chercheurs provenant de trois établissements d'enseignement et de recherches : Le Centre de Recherche en Economie de Grenoble, Science-Po Grenoble et enfin Grenoble Ecole de Management.

Une convention de partenariat a également été passée avec toutes les Accorderies participantes.

## Les partenaires scientifiques de la recherche-évaluation



## Partenaires institutionnels ayant contribué au financement de la recherche -évaluation



## Le comité scientifique

### Anne Le Roy.



Anne Le Roy est Enseignante Chercheuse en économie au Centre de Recherche en Economie (CREG) de l'Université Grenoble Alpes (UGA). Membre de la Société Française d'Évaluation (SFE), ses travaux portent sur l'évaluation des actions et politiques publiques et, plus particulièrement, sur la place et le rôle du chiffre dans ces pratiques analytiques. Elle est régulièrement impliquée dans le cadre d'évaluations d'organisations ou de services : de leur conception au suivi, en passant par la mise en place d'évaluations dédiées à des actions publiques ou des activités associatives.

Ces dernières années, ses travaux portent sur les conséquences, notamment en termes d'impacts, du recours aux évaluations chiffrées sur le fonctionnement des organisations associatives, en interne et en externe. Son expertise a notamment pour objectif de resituer l'approche très en vogue de la quantification d'impacts sociaux dans le cadre beaucoup plus général de l'évaluation des structures et des activités associatives. En effet, mesurer un impact ce n'est pas l'évaluer, comme elle le montre dans ses travaux.

**Publications :** <https://creg.univ-grenoble-alpes.fr/membre/anne-roy>

### Amélie Artis.



Amélie Artis est maître de conférences en Economie à Sciences Po Grenoble, et chercheur à PACTE Cnrs. Elle est le porteur de la Chaire ESS de Sciences Po Grenoble. Elle est responsable pédagogique du parcours, « Développement et expertise de l'Économie sociale et solidaire » à Sciences Po Grenoble.

A travers ses travaux, elle étudie le rôle des entreprises collectives de l'Économie sociale et solidaire. Elle interroge la capacité de régulation méso-économique et macro-économique de ces organisations dans plusieurs domaines d'activités : finance et banque, consommation, agriculture, énergie, etc. En 2019/2020, elle dirige le projet CIT' enr qui étudie les conditions d'émergence et de développement des projets d'ENR en codéveloppement, ainsi que les modes de coopération entre acteurs. Nous entendons par codéveloppement un partenariat entre acteurs privés, civils et/ou publics dans le développement des projets d'ENR. Elle participe au projet MOBiPA qui a pour but de permettre aux personnes âgées en situation de fragilité de pouvoir se déplacer facilement par des solutions de covoiturage ou de multi-modalités de transport dans le but : de rompre leur isolement, leur permettre de se déplacer comme si elles étaient totalement autonomes et s'assurer que le service de mobilité offert soit effectivement consommé. **Le projet inclut des expérimentations de covoiturage sur plusieurs territoires ruraux ou péri-urbains.**

En 2016/2017, elle est coordinatrice scientifique du projet de recherche Transcoop qui s'attache à comprendre les formes de coopérations et en particulier celles entre les organisations de l'ESS et les entreprises lucratives.

Depuis 2013, elle est responsable scientifique du pôle d'analyse prospectif de l'ESS sur le territoire de la Métropole Grenoble-Alpes, financé par Métropole Grenoble- Alpes et Conseil Régional Rhône Alpes. Cette responsabilité lui a permis de développer une expertise dans la compréhension des logiques territoriales, dans la maîtrise des outils statistiques et dans l'étude des logiques de coopération et de gouvernance territorialisées. Elle dirigeait une étude avec le CNCRESS sur les implantations de l'ESS dans les zones d'emplois en France.

**Publications :** <https://www.pacte-grenoble.fr/membres/amelie-artis>

## Pierre Savignat.



Ancien élève de l'Ecole des Hautes Etudes de Santé et directeur d'hôpital, Pierre Savignat a été maître de conférences associé à la faculté d'économie de Grenoble (master « Management des Politiques Sociales et Sanitaires » - MP2S, Université Pierre Mendès-France -Grenoble 2. Ses travaux portent notamment sur l'évaluation des politiques publiques sociales (au sens large du terme) depuis les années 90 (il débuta avec l'évaluation du revenu Minimum d'Insertion en 1990-1991). Il a particulièrement accompagné des recherches sur l'institutionnalisation de l'évaluation en France, les dimensions pluralistes et participatives, et l'évaluation de l'utilité sociale. Membre de la Société Française d'Evaluation depuis 20 ans, il en a été le président de 2013 à 2017. Il fut membre du conseil scientifique de l'Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médico-sociale (ANESM) de 2007 à 2013. Il a publié plusieurs articles et ouvrages sur ces questions.

**Publications :** <https://www.cairn.info/publications-de-Pierre-Savignat--61344.htm>

## Fiona Ottaviani.



Fiona Ottaviani est docteur en économie et assistant professor dans la chaire Territoires en transition de Grenoble Ecole de Management – comUE Univ. Grenoble Alpes. Elle est également membre de la chaire Paix économique, bien-être au travail et mindfulness. Ses recherches se concentrent sur la transformation des logiques de rationalisation, d'action et d'évaluation dans les politiques publiques et dans les organisations. Elle s'intéresse particulièrement à la construction et l'usage des indicateurs. Axés sur la transition socioéconomique des territoires et les finalités de l'organisation socioéconomique (bien-être, soutenabilité, bien commun, paix économique, utilité sociale), ses travaux contribuent à repenser les dynamiques collectives en faveur de la transition, la place allouée à l'expert dans la construction de la connaissance et les rapports de domination. Elle contribue notamment à



la recherche-action sur les indicateurs de bien-être soutenable territorialisés (IBEST). Ses recherches actuelles se nourrissent notamment des travaux de l'économie des conventions, de la sociologie de la quantification et de l'ecological economics.

**Publications :** <https://www.grenoble-em.com/annuaire/fiona-ottaviani>

## Joël Lebossé



Joël Lebossé est l'un des cofondateurs en 2002 de la première Accorderie, implantée à Québec au cœur des quartiers défavorisés. Il a contribué de très près aux différents développements de cette expérience : il est le 1<sup>er</sup> président du réseau des accorderies du Québec de 2006 à 2010, Il siège au conseil d'administration du Réseau français des Accorderies depuis sa mise ne place en 2012. Il a participé au pilotage de l'évaluation de la première Accorderie en 2008 et a assuré la coordination de l'évaluation d'impact des Accorderies en 2019.

Avec une expérience de plus de quinze années à titre de consultant et d'évaluateur, il est d'abord un entrepreneur de l'économie sociale, impliqué notamment dans les domaines du financement solidaire, au Québec pendant 17 ans et en France au sein du groupe Nef de 2011 à 2018. Il a publié plusieurs recherches dans ces domaines

**Publications :** aux éditions vie économique (Québec) <http://www.eve.coop/?r=26>

## Les chercheurs chargés d'études.

### Luciana Ribeiro.



Diplômée du Master 2 Économie Sociale et Solidaire de Science Po Grenoble et collaboratrice du Centre de recherche transdisciplinaire de l'environnement et du développement (NMD), Université Fédérale de Santa Catarina – Brésil, Luciana Ribeiro a participé à l'évaluation en tant que chercheuse et chargée d'études.

### Guillaume Gheysen



Diplômé du Master 2 Evaluation et management des politiques sociales de la Faculté d'économie de Grenoble et auteur d'un mémoire de recherche intitulé « L'évaluation participative des politiques publiques : enjeux, méthodes et apports », Guillaume Gheysen a rejoint l'équipe d'évaluation en tant que chercheur et chargé d'études après avoir réalisé son stage de fin d'études au sein du cabinet d'évaluation Planète Publique.



Rapport de synthèse

L'impact de l'action  
des Accorderies  
Évaluation participative

2019-2020

L'Accorderie

Échanger et Coopérer



## Table des matières

Mission de l'Accorderie. _____	4
I/ Une identité à préciser et à conforter _____	5
Un modèle économique particulier _____	5
Accorderie et accordeurs _____	6
Des missions à réévaluer _____	7
II/ Une gouvernance en devenir _____	10
Les limites du modèle associatif _____	10
Une dynamique forte de transformation des modes de gouvernance ____	10
Salariées : savoir tout faire, mais ... ne pas tout faire. _____	11
III/ Des échanges multiples créateurs de lien social _____	13
Des activités multiples _____	13
Une logique offre/demande qui ne va pas toujours de soi _____	14
Des activités collectives multiples _____	14
Des échanges informels _____	15
La place des comptes d'heures _____	15
L'échange, une valorisation des personnes _____	16
L'inscription dans le territoire renforce les finalités de l'Accorderie ____	18
L'Accorderie, un acteur économique particulier mais utile et complémentaire _____	18
Des partenariats multiples _____	19
Une Accorderie : un objet social en devenir _____	20

Créées en 2002 au Québec, les Accorderies se développent en France avec « pour mission de favoriser les solidarités de proximité et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale grâce à la mise en place et l'animation d'un système d'échange de services basé sur une monnaie « temps » et accessible à tous »<sup>1</sup>.

Au printemps 2019, le Réseau des Accorderies, a souhaité engager une évaluation des Accorderies<sup>2</sup>. Cette évaluation visait à « observer comment l'Accorderie réalise sa mission, à partir de l'analyse approfondie des résultats obtenus en fonction de finalités poursuivies, avec un approfondissement de la connaissance sur les conditions des réussites obtenues et des difficultés rencontrées »<sup>3</sup>. En outre, il s'agissait de tirer des enseignements pour permettre une amélioration en continu des activités réalisées et de proposer des outils de suivi de gestion et d'aide à la décision.

Elle avait également pour fonction de renforcer la reconnaissance de son action vis-à-vis des partenaires externes sur un territoire.

Pour cela, il a été choisi un panel de six Accorderies, toutes volontaires et situées en région Auvergne-Rhône-Alpes, représentatif de la diversité de ces structures de par leur histoire, leur taille, leur situation géographique (milieu urbain, périurbain, rural)<sup>4</sup>.

Elle a été conduite sur un mode participatif, partant du principe que les accordeurs sont les experts du sujet traité et donc les mieux placés pour aider à mesurer les impacts de l'activité développée dans une Accorderie en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La participation des acteurs s'est opérée sur la base du volontariat, s'effectue au travers de focus groupe et d'entretiens collectifs ou individuels.

Un comité de chercheurs a été constitué pour apporter une aide méthodologique et opérationnelle au travail d'évaluation<sup>5</sup>.

Le pilotage et la validation des travaux ont été effectués par un comité de concertation et de pilotage mobilisant des représentants de chacune des Accorderies participantes ainsi que les équipes de chercheurs. Une formation en direction des représentants de chaque Accorderies a été mise en place en vue de les aider à mobiliser les accordeurs et à leur permettre une réelle présence à toutes les étapes du processus<sup>6</sup>.

La démarche évaluative s'est déployée selon deux directions :

- Quantitative, visant à déterminer des « portraits de chacune des Accorderies » ainsi que de leur fonctionnement<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Convention de franchise sociale destinée à instaurer une relation contractuelle entre le Réseau des Accorderies et chacune des Accorderies. La signature de cette convention vaut reconnaissance et labellisation d'une Accorderie.

<sup>2</sup> [www.Accorderies.fr](http://www.Accorderies.fr)

<sup>3</sup> Lettre de cadrage de la mission. En annexe.

<sup>4</sup> Ambérieu en Bugey (01) ; Annonay (07) ; Chambéry (73) ; Die (26) ; Grenoble (38) ; Pontcharra (38).

<sup>5</sup> Voir la composition en Annexe

<sup>6</sup> Voir la présentation en annexe détaillant la méthode utilisée

<sup>7</sup> Détaillées dans la suite de ce rapport.

- Qualitative, au travers de focus groupes d'accordeurs dans chacune des Accorderies, des entretiens individuels et des rencontres avec les administrateurs d'une part, avec les salariées d'autre part.

Les premières hypothèses formulées dans la commande évaluative portaient essentiellement sur les effets des Accorderies et des activités qu'elles déploient sur la situation des accordeurs. Lors de cette première réunion du comité de concertation et de pilotage, l'identité des Accorderies est apparue comme devant être questionnée en priorité et clarifiée. Autrement dit, savoir qui l'on est avant d'examiner les effets de l'activité des Accorderies sur la situation des accordeurs. Le questionnement s'est alors structuré autour de trois dimensions : les questions d'identité ; les Accorderies comme ensemble d'actions ; les relations et interactions entre Accorderies et accordeurs. Par la suite, il est apparu nécessaire d'examiner en tant que telles les questions liées à l'organisation, au fonctionnement et à la gouvernance. La question du territoire (place des Accorderies ; partenariat ; impact territorial ; etc.) n'a été abordée que tardivement et n'a pas fait l'objet d'une investigation particulière.

La méthode participative s'est concrétisée par le choix d'un échantillonnage de situations. Plus de deux cents accordeur.e.s ont participé, sous une forme ou une autre, au processus évaluatif. Le panel a été constitué en combinant sollicitation et volontariat afin de rendre compte, autant se faire se peut, de la diversité des situations et des implications. Certes, ce panel ne peut être réellement qualifié de représentatif, néanmoins, l'on peut le considérer comme un échantillon suffisamment significatif pour que le matériau accumulé soit reconnu comme pertinent pour répondre à la commande évaluative et aux questions posées et ainsi assurer la robustesse des analyses qui en découlent. De plus, le croisement des avis exprimés dans chacune des Accorderies comme les échanges au sein du comité de pilotage montrent une grande cohérence entre elles quant aux approches sur les questions soulevées dans le cadre du processus évaluatif.

Les Accorderies : un modèle socio-économique d'échange et de solidarité original produisant du lien social et favorisant le pouvoir d'agir

### ***Mission de l'Accorderie.***

Les informations recueillies permettent de montrer la pertinence du modèle des Accorderies et de son utilité sociale et d'apporter des éléments d'analyse de nature à les conforter et de favoriser leur évolution. Pour cela, les travaux évaluatifs ont permis de revisiter ce qui fait l'identité des Accorderies (I), l'évolution de leur mode de gouvernance (II) et d'apprécier leurs contributions au lien social et ses effets pour les accordeurs (III).

## I/ Une identité à préciser et à conforter

Sans remettre en cause les fondamentaux et notamment l'esprit de la Charte des Accorderies, les premiers travaux évaluatifs ont mis en évidence un besoin de clarifier ce qu'était une Accorderie, ses finalités comme son utilité sociale<sup>8</sup>.

Ce besoin s'est particulièrement exprimé autour de quelques constats et/ou questionnements : la difficulté de faire comprendre aux partenaires et aux décideurs publics, notamment les municipalités, ce que sont et ce que font les Accorderies ; la volonté de mieux se différencier de structures fournissant des services comme les centres sociaux ; le positionnement des Accorderies vis-à-vis des situations de pauvreté.

Le questionnaire n'a pas porté sur les valeurs (solidarité, ouverture à tous, priorité aux dimensions humaines, égalité, etc.). Elles font très largement consensus. Les réflexions ont plutôt porté sur les principes d'actions et les finalités dans un but de clarification et de précision plus que pour les contester dans leurs fondements tels que définis par le Réseau des Accorderies.

Ces interrogations ont porté sur la visibilité et la lisibilité des Accorderies et de ce qu'elles font en approfondissant, parfois, des questions de sens.

La constitution des Accorderies sous la forme d'association à but non lucratif (loi 1901) ne suffit pas, loin de là, à rendre compte de ce qu'elles sont. Tout au plus cela renseigne sur le but non lucratif et laisse présumer une finalité sociale. Par ailleurs, il est difficile de les rattacher à un type ou à un modèle existant dans le vaste champ de l'action sociale, au sens large du terme, ce qui aurait facilité la lisibilité de ce qu'elles font. De plus, la seule inscription, revendiquée, dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ne suffit pas non plus à rendre compte de ce qu'elles sont compte tenu de la grande diversité des structures le composant.

Dès lors, les Accorderies passent souvent pour des Objets Sociaux Non Identifiés.

Pour pallier cette impression, qui nuit à la visibilité et à la lisibilité des Accorderies et de ce qu'elles font, l'évaluation a mis en lumière les particularités de leur modèle économique, des liens entre Accorderies et accordeurs, une relecture de leurs finalités pour éclairer leur singularité et arriver à une qualification institutionnelle.

### Un modèle économique particulier

Les Accorderies se singularisent d'abord par leur modèle économique. Leur fonctionnement est construit autour d'échanges de services entre les accordeurs, basés sur une monnaie « temps » où une heure égale une heure indépendamment de la nature du service. La relation économique se construit autour d'un système de crédit-débit en temps. De plus, il n'y a pas de corrélation directe entre le fait de donner un service, et donc du temps, à une personne et le fait de bénéficier d'un service de la même personne. La régulation est globale, chaque membre de l'Accorderie dispose d'un compte d'heures qui peut être créditeur ou débiteur.

---

<sup>8</sup> Charte des Accorderies, disponible sur [www.Accorderies.fr](http://www.Accorderies.fr)

Les Accorderies ne fournissent que des services. Elles ne fournissent pas de biens. Mais elles se distinguent d'autres structures fournissant des services que ce soit avec un échange monétaire ou sur le mode de la gratuité ou avec un système mixte :

- L'échange est non marchand : la monnaie « temps » se mesure en heure et ce quel que soit la nature du service rendu. Le modèle se distingue de la comparaison en valeur notamment établie sur le contenu du service et donc un prix de l'heure différencié ;
- L'échange n'est pas gratuit : rémunéré en heure, il se distingue donc du bénévolat, c'est-à-dire sur des échanges et un engagement sans contrepartie si ce n'est des rémunérations symboliques comme le plaisir, la satisfaction de faire, etc. Toutes les activités, quelles qu'elles soient, y compris celles nécessaires au fonctionnement de la structure, sont de fait rémunérées.

L'échange régulé par une monnaie « temps » apparaît comme le principe d'action structurant qui marque la particularité des Accorderies par rapport à d'autres organisations se rapprochant plus ou moins des mêmes finalités. Il a été choisi pour construire le dispositif de nature à répondre à ces finalités et notamment proposer « un système économique alternatif reposant sur la création d'une nouvelle forme de richesse qui s'appuie essentiellement sur le potentiel de chacun de ses membres »<sup>9</sup>. En outre, l'échange en monnaie temps concrétise le principe d'égalité et le traduit en action concrète. Chacun.e peut disposer d'heures indépendamment de sa situation économique en fonction de ses capacités, de ses disponibilités, de ses souhaits.

De plus, il n'y a pas de distinction entre « producteur » et « réceptionnaire », chacun pouvant être l'un ou l'autre. Cela introduit une distinction forte avec des structures comme les centres sociaux notamment.

La « monnaie-temps » est donc exclusive de toute autre forme de rémunération et ne peut en aucun cas être convertie en argent ou en tout autre type de monnaie.

Reste que, si pour l'essentiel l'engagement dans le fonctionnement repose sur une rémunération en heures, l'Accorderie doit disposer, de façon subsidiaire, de ressources monétaires pour assurer son fonctionnement courant (salaire ; local ; déplacements ; etc.). Pour autant ce recours à des ressources qui sont essentiellement des subventions (parfois des dons en nature) ne contredit pas le modèle économique des Accorderies. En effet, il ne faut pas confondre ce qui est au fondement de l'Accorderie, qui fait sa nature, son essence, sa raison d'être à savoir l'échange sur la base d'une monnaie « temps » et ce qui est nécessaire à son fonctionnement dans un monde où les échanges sont essentiellement fondés sur l'argent<sup>10</sup>.

A ce stade, l'on peut caractériser les Accorderies comme des structures non lucratives, non marchandes, des structures organisant et facilitant la fourniture de services contre une rémunération en monnaie « temps » et, de ce fait, promouvant un modèle économique original.

### Accorderie et accordeurs

Le principe structurant (service contre monnaie temps) permet de mieux cerner la place des accordeur.e.s au sein de l'Accorderie. Pour entrer dans ce système d'échange et donc en bénéficier sous une forme ou sous une autre, il faut être formellement membre de l'Accorderie. Trois critères sont retenus pour être accordeur : adhérer aux missions de l'Accorderie ; respecter la Charte ; vivre à

---

<sup>9</sup> Convention de franchise sociale (convention conclue entre le Réseau des Accorderies et chaque Accorderies ainsi labellisée).

<sup>10</sup> Il est difficile de louer un local ou de rémunérer un.e salarié.e autrement.

proximité de l'Accorderie. Par contre il n'y a pas de cotisation. C'est par le biais de l'échange et de l'entrée dans le système de régulation par la monnaie « temps » que l'adhésion se concrétise. En outre, chaque membre doit, à l'entrée, proposer au moins un service et il reçoit une dotation de 15 heures lui permettant de bénéficier immédiatement de l'échange de services.

La différence avec des bénévoles qui ressort du modèle économique, trouve ici sa concrétisation immédiate. Cette différence avec le bénévolat est fortement revendiquée par les accordeur.e.s.

En outre, le terme d'adhérent n'est jamais employé pour les désigner les participants. En fait, ni bénévoles, ni adhérents, c'est la dénomination « d'accordeur » qui est employée pour désigner celles et ceux qui y participent à un degré ou à un autre. Empiriquement cela illustre une particularité forte. Pour autant lorsqu'il s'agit de communiquer sur ce que sont les accordeur.e.s, et donc de mieux faire comprendre la réalité des Accorderies, cela n'est pas facile. Dire que les accordeur.e.s sont les membres d'une Accorderie et qu'une Accorderie est composée d'accordeur.e.s. ne suffit pas.

Mieux désigner la posture des accordeurs et le lien qui les lie à l'Accorderie est donc nécessaire et va également contribuer à dépasser l'impression d'un objet social non défini. L'engagement au sein d'une Accorderie peut être regardé comme un mode de coopération, basé sur l'échange, c'est-à-dire sur le couple donner/recevoir. C'est ce couple et ce qu'il entraîne comme posture de l'accordeur qui contribue à fonder l'identité particulière des Accorderies.

En effet, les accordeurs agissent ensemble pour des finalités partagées au travers de l'échange pour produire à la fois des services et du lien social. Le qualificatif de « coopérateur » apparaît dès lors pertinent pour rendre compte de la nature des relations qui se nouent au sein des Accorderies. La charte précise d'ailleurs bien que « l'Accorderie développe par et pour ses membres [souligné par nous], les accordeurs, un réseau d'échange de services ». Ce « par et pour » marque une unité donneur/receveur (ou destinataire ou bénéficiaire, etc.) et est en résonance avec la dénomination de coopérateurs.

En outre, la coopération de chacun en fonction de ses moyens et de ces envies illustre un modèle économique par lequel on peut pratiquer des échanges sans l'intermédiaire de l'argent et produire « une richesse collective et solidaire qui s'appuie essentiellement sur le potentiel de chacun de ses membres »<sup>11</sup>.

Dès lors, le rapport entre les Accorderies et les accordeurs peut s'apparenter à un mode coopératif, c'est-à-dire d'agir ensemble au profit de l'ensemble. Néanmoins, qualifier les Accorderies de coopératives peut induire plus de confusion que de clarification. La notion « *d'association de coopérateurs* » est apparue comme la plus à même de qualifier les Accorderies à l'extérieur. Reste alors à en préciser les finalités pour compléter le portrait.

### Des missions à réévaluer<sup>12</sup>

Même si l'Accorderie se caractérise par un système d'échange « par et pour » les accordeurs, ce n'est pas un système fermé, bien au contraire.

Selon la charte des Accorderies, une « Accorderie a pour mission de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités dans la communauté locale » et ce dans un cadre de

---

<sup>11</sup> Convention de franchise sociale, op. cité.

<sup>12</sup> L'on peut se demander si le terme de « mission » est bien adapté aux Accorderies. Le terme de finalité semble mieux rendre compte de leur fondement.



mixité sociale<sup>13</sup>. La mission, les finalités s'inscrivent donc dans une dimension qui participe du renforcement du lien social sur un territoire et représente ainsi un projet dont les effets attendus vont au-delà de l'Accorderie<sup>14</sup>.

Si dans son principe la mission énoncée fait largement consensus, la mise en avant de la lutte contre la pauvreté a fait débat. Prise à la lettre, cela tendrait à rapprocher les Accorderies d'un certain nombre d'institutions qui œuvrent dans ce champ et donc qui s'adressent particulièrement, voire prioritairement aux personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale.

En outre, dans les institutions qui luttent contre les situations de pauvreté et/ou d'exclusion sociale il y a une distinction plus ou moins affirmée entre ceux qui aident et ceux qui sont aidés.

Ce n'est pas le cas des Accorderies puisque chacun peut être tour à tour celui qui donne ou celui qui reçoit. De plus, la notion de mixité sociale, même si cette notion ne fait pas l'objet de définition précise et consensuelle, implique pour le moins un brassage et surtout une absence d'*a priori*, fût-il pour de bonnes raisons, concernant les personnes. D'ailleurs la charte précise que le système d'échange est accessible « à toutes les personnes qui désirent améliorer leurs conditions de vie ». C'est un objectif plus large que la seule lutte contre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale ». Il embrasse toutes situations socio-économiques, l'amélioration des conditions de vie impliquant de multiples dimensions, matérielles et immatérielles, concrètes et symboliques.

Mais, surtout, ce que mettent en évidence les travaux évaluatifs, c'est que la logique de mixité sociale, l'objectif large et protéiforme d'amélioration des conditions de vie, de la situation de chacun correspond à la réalité des Accorderies, aux vécus des accordeurs rencontrés, à la vision portée comme aux activités développées. Autrement dit, l'existence des Accorderies ne fait sens qu'en contribuant à créer du lien entre les personnes, quelle que soit leur situation, dans une logique de mixité sociale. Il est significatif que, dans une fiche de poste salarié, l'une des Accorderies participant à l'évaluation ait quelque peu revisité les finalités en énonçant « la mixité sociale, la lutte contre l'isolement et la précarité », mais pas la lutte contre la pauvreté.

Mais le principe de mixité sociale est plus qu'un principe d'action, c'est une réalité. Les données statistiques montrent une réelle diversité sociale et économique dans la composition des accordeurs<sup>15</sup>. En moyenne sur les six Accorderies, les retraités représentent 27% des accordeurs, 38% les personnes en emploi, environ 25% sont sans emploi (chômage, invalidité, etc.), le solde se répartissant entre diverses activités (étudiants, artisans, entrepreneurs, etc.) L'âge médian des accordeurs est de 52 ans. En outre la distribution des revenus illustre également cette mixité sociale<sup>16</sup>. Elle varie selon les contextes géographiques : en zone rurale et urbaine, seulement 50% des personnes disposent de moins de 20 000 euros de revenu annuel, et en zone périurbaine, ce sont cette fois 50% des familles d'accordeurs qui disposent de moins de 30 000 euros annuels.

Sur l'ensemble des six Accorderies, 38% disposent de revenus inférieurs à 10.000 euros, 68% de moins de 20.000 euros et 86% se situent en dessous de 30.000 euros. En outre, 54% des accordeur.e.s sont en situation d'isolement.

---

<sup>13</sup> [www.Accorderies.fr](http://www.Accorderies.fr)

<sup>14</sup> Projet qualifié de « projet politique » par une partie des accordeur.e.s.

<sup>15</sup> Voir les fiches par Accorderies en partie 3 et 4

<sup>16</sup> Le revenu pris en compte est celui des familles, non des individus.

Donc, incontestablement, les Accorderies s'adressent majoritairement à des personnes en situation de précarité et/ou de pauvreté.

Pour autant, cela n'entraîne pas mécaniquement que la raison d'être des Accorderies soit d'abord d'agir sur ces situations.

L'originalité des Accorderies par rapport à d'autres structures qui affichent clairement ces objectifs comme leur raison d'être, réside dans le fait que les effets, réels, sur les situations de précarité et de pauvreté<sup>17</sup> résultent des logiques d'action des Accorderies.

Cette contribution qui conduit à produire ces effets, tout comme à agir contre l'isolement résulte des finalités de lien social, d'un système d'échange qui s'appuie et renforce le pouvoir d'agir, sur la qualité de coopérateur reconnu de fait à toutes et à tous qui les places concrètement sur un plan d'égalité.

Ceci est renforcé par le fait que la mixité sociale n'est pas qu'un principe et qu'il se décline au quotidien dans la vie des Accorderies.

Ce qui est d'ailleurs fortement perçu et ressenti par les accordeurs eux-mêmes.

L'absence de jugement, l'accueil comme une personne indépendamment de sa situation et/ou de son histoire, le respect induit par cette approche sont des éléments fréquemment formulés tant dans les rencontres collectives que dans les entretiens individuels.

Plusieurs accordeur.e.s interrogés et qui disposaient de faibles revenus ont exprimé l'importance du fait qu'ils ne soient pas considérés comme pauvre mais comme personne.

En fait, les finalités peuvent être déclinées autour de la création de liens sociaux, du développement du pouvoir d'agir, d'actions contre l'isolement et la précarité. L'on pourrait y ajouter l'inscription active dans un territoire pour contribuer à un développement solidaire même si cette dimension n'a pas été réellement abordée dans le cadre de l'évaluation.

Autrement dit, l'on pourrait qualifier les Accorderies comme des associations de coopérateurs développant des échanges rémunérés en monnaie « temps », pour et par eux-mêmes, dans le but d'agir contre les situations d'isolement et de précarité, de promouvoir du lien social, de favoriser le développement du pouvoir d'agir et de la mixité sociale.

Ces réflexions sur l'identité des Accorderies rentrent en résonance avec la volonté de promouvoir des modes de gouvernance en phase avec ce qu'elles sont et ce qu'elles promeuvent particulièrement dans une logique de coopération.

---

<sup>17</sup> mais également en permettant l'accès à des services qui, sans elles, seraient hors de portée des accordeurs.

## II/ Une gouvernance en devenir <sup>18</sup>

Les travaux relatifs à la gouvernance sont en fait contemporains des interrogations sur l'identité. Les deux thématiques sont congruentes et, d'une certaine façon, font système. La détermination d'une identité qui ne fait ressembler les Accorderies à aucun modèle d'organisation implique de construire un mode de gouvernance qui fait sens avec cette identité.

### Les limites du modèle associatif

Les Accorderies se sont constituées sous la forme d'associations régies par la loi de 1901. Ce choix s'est, d'une certaine façon, imposé compte tenu du caractère non marchand et non lucratif de la structure créée. Si des personnes peuvent librement s'associer sans autre formalité, un statut juridique est indispensable pour disposer de la personnalité morale et pouvoir exercer un certain nombre d'actes de gestion (ouvrir un compte bancaire, disposer d'un local, embaucher un salarié, être éligible pour accueillir des services civiques, etc.).

Dans un premier temps et faute d'expérience, la plupart des Accorderies ont « joué le jeu » du modèle associatif classique avec un fonctionnement plutôt vertical, organisé autour d'un conseil d'administration avec son lot de responsabilités et son mode de désignation des dirigeants.

Mais le modèle associatif, quelles que soient ses souplesses, ne fait pas sens au regard des éléments d'identité des Accorderies et de leurs finalités. Ce constat est largement partagé au sein des Accorderies ainsi que du Réseau national qui a mis en place des formations à la gouvernance. Ces réflexions ont d'ores et déjà conduit à des transformations dans l'organisation et le fonctionnement.

### Une dynamique forte de transformation des modes de gouvernance

Ces transformations affectent les six Accorderies impliquées dans l'évaluation. Elles se déploient de façon inégale en fonction de l'ancienneté, de l'histoire, du mode d'organisation initial, du niveau de développement, de l'état des réflexions, etc. Néanmoins, qu'elles soient encore à l'état de projet ou déjà mises en œuvre au moins partiellement, ces transformations tendent à promouvoir une gouvernance et un fonctionnement participatifs et partagés par le plus grand nombre, plus en phase avec la nature et les finalités des Accorderies.

Plus particulièrement, la recherche d'une large implication des accordeur.e.s dans les diverses instances conduit à une gouvernance participative qui favorise la cogestion et la codécision, un large partage des responsabilités. Plusieurs modalités sont à l'œuvre mais toutes sont marquées par une volonté d'associer plus largement les accordeurs à la gestion et à la prise de décision. Cet élargissement est notamment marqué par de nouvelles dénominations et/ou de nouvelles structures concourant, sous des formes diverses à la gouvernance (conseil des accordeurs ; accordiales ; cercle décisionnaire ; conseil des sages...). Il est également marqué par la recherche de nouveaux modes de désignation pour l'exercice de responsabilité (élection sans candidat ; tirage au sort ; volontariat ; etc.). Lorsque cohabitaient deux structures (conseil d'administration et conseil des accordeurs) elles ont fusionnées ou sont en cours de l'être. La création de commissions est inégale et leurs fonctions comme leurs pertinences mériteraient une analyse plus approfondie même si, lorsqu'elles existent, elles contribuent à l'implication d'un plus grand nombre d'accordeurs dans la gestion et un meilleur partage des responsabilités.

Ces dynamiques contribuent ainsi à accroître le pouvoir d'agir des accordeurs, ce qui implique de les mettre en capacité de participer à la décision ou à la prise de responsabilité. Cela permet aussi d'agir

---

<sup>18</sup> La notion de gouvernance est comprise comme un système de fonctionnement, d'organisation, de prise de décision qui soit cohérent avec la nature et les finalités de l'institution, et donc ici les Accorderies.

contre les phénomènes de surinvestissement, d'épuisement ressentis par certains et nécessite d'aller au bout de la logique horizontale. L'idée de laisser parfois une fonction, une responsabilité sans couverture va dans ce sens. Certaines Accorderies assument ces situations qui peuvent induire des fragilités à un moment donné.

Les Accorderies sont dans une phase de transition. Si le principe d'ouverture est acquis, la question est de garantir également une stabilité dans l'implication et le fonctionnement pour assurer une continuité dans les tâches de gestion. Il y a un besoin de continuité pour certaines fonctions (gestion des salariés ; finances ; représentation extérieure ; etc.). Les modes de gouvernance actuels cherchent à combiner de l'informel pour faciliter la participation du plus grand nombre, le partage des tâches, la rotation des responsabilités, et du formel pour garantir la continuité et la pérennité de la structure. Cela produit de la tension mais cette dernière est positive, même si dans le quotidien elle n'est pas toujours facile à assumer.

Les éléments recueillis montrent que le dépassement d'un fonctionnement pyramidal, donc vertical, conduit à donc à rechercher un fonctionnement plus horizontal. Les dynamiques engagées tendent à produire aussi une forme de fonctionnement circulaire, faisant appel au principe de subsidiarité, permettant de multiplier les portes d'entrée dans les processus de délibérations et de décisions et de combiner l'horizontalité comme principe dominant et verticalité lorsqu'elle est nécessaire comme dans certaines fonctions de gestion et de représentation. Néanmoins, cela impliquera sans doute de redéfinir les fonctions des administrateurs au sens de la responsabilité juridique (représentation légale, signature sur les comptes bancaires, etc.) et leur rôle.

Le modèle de gouvernance reste en partie à établir et à déployer. Dans cette phase de transition, même si les conseils d'administration dans leur forme initiale tendent à disparaître, il subsiste, à des degrés divers, des formes de fonctionnement vertical et ce d'autant plus que les logiques horizontales sont trop récentes pour produire tous leurs effets et être correctement appréciées. Mais les dynamiques en cours permettent de donner chair à l'idée que « une Accorderie ne saurait fonctionner sans que l'implication des accordeurs soit au cœur du processus »<sup>19</sup>. En outre, cela est cohérent avec l'idée de coopération, et d'association de coopérateurs.

Ces évolutions et ces transformations conduisent à apprécier la place des salariées pour qu'elles trouvent pleinement leur place dans ces dynamiques nouvelles<sup>20</sup>.

### *Salariées : savoir tout faire, mais ... ne pas tout faire*<sup>21</sup>.

La définition du rôle de la personne salariée reste encore à préciser. Les éléments issus des divers entretiens et des salariées elles-mêmes, montrent qu'elles sont désignées tour à tour comme : facilitatrice ; chef d'orchestre ; garante des valeurs et du cadre de l'Accorderie ; investie d'un rôle fondamental (sans plus de précision) pour faciliter les échanges ; source de proposition ; centralisatrice des informations, etc.

La fonction est en général dénommée animatrice parfois coordinatrice ou même animatrice/coordinatrice mais la lecture des fiches de poste permet de constater que la diversité de dénominations ne montre pas de différence notable dans les missions imparties. Elles s'exercent selon trois axes :

- Gestion de l'Accorderie et des échanges : alimentation du système d'offres / demandes, tenue et animation du local, communication interne, etc.<sup>22</sup>

---

<sup>19</sup> Charte des Accorderies françaises, op. cité.

<sup>20</sup> Actuellement les salariées des Accorderies du panel sont des femmes. D'où l'emploi du seul féminin.

<sup>21</sup> Selon l'expression d'une salariée lors de leur séminaire annuel en novembre 2019.

<sup>22</sup> Certaines salariées sont associées au processus de décision mais ce n'est pas le cas général (2/6 Accorderies).

- Support à la vie associative/coopérative ; participation aux diverses activités, accueil, animation de temps d'échanges,
- Lien avec l'environnement : relations avec les partenaires, démarches diverses, relations avec les financeurs, organisation de manifestations sur le territoire, etc.

De façon plus globale l'on peut dire que les missions imparties les orientent vers un large panel d'activités internes et externes. Ces missions s'exercent soit directement soit en lien avec les accordeurs et administrateurs.

Les Accorderies ont fait le choix de ne disposer que de peu de temps de salarié ce qui est en cohérence avec l'idée de coopérative formée entre accordeurs. Néanmoins, les missions imparties et qui, d'une certaine façon traduisent les attentes à l'endroit des salariées, sont considérables et demandent des compétences, une disponibilité et une agilité pour passer de l'une à l'autre, considérables. La dénomination de « femme –orchestre » ou de « salariée Shiva » serait assez appropriée.

Mais d'une certaine façon, il y a là une forme de paradoxe entre une place *a priori* réduite du salariat et des missions pour le moins très élargies. Cela ne peut qu'induire certaines tensions et le recours de certaines des Accorderies à des renforts par des jeunes en service civique, par exemple, semble l'indiquer<sup>23</sup>. L'on peut également penser que ces tensions sont atténuées au travers de coopérations entre les salariées et les accordeurs chargés de l'animation et de la gestion. Néanmoins, les éléments recueillis dans le cadre de l'évaluation ne permettent pas de mettre en lumière et d'apprécier ces coopérations sauf à dire qu'à l'évidence, elles existent et sont significatives.

Pour autant, par leur présence et les ressources apportées, les salariées jouent un rôle pivot et indispensable à la vie d'une Accorderie. En outre cette fonction est elle-même productrice de lien social, ce qui ressort nettement des entretiens individuels. Une clarification entre des missions exercées en propre et des missions exercées en collaboration serait nécessaire en articulation avec les travaux portant sur la gouvernance dans son ensemble.

---

<sup>23</sup> Cela ne prend pas en compte la présence de plusieurs salariées notamment quand l'Accorderie est organisée en antennes comme celle de Chambéry par exemple.

### III/ Des échanges multiples créateurs de lien social

L'échange de services est un principe d'action fondateur et structurant qui marque l'identité et l'originalité des Accorderies. L'échange de services est mis au service d'une double finalité, créer du lien social dans une optique de mixité sociale et développer le pouvoir d'agir.

L'échange de service et ses finalités est le moteur qui conduit une personne à venir à l'Accorderie. Mais cela prend des formes variées. Cela peut aller du simple besoin d'un service, mais ce n'est pas le cas le plus fréquent, à une adhésion au projet lui-même car perçu en congruence avec des convictions et des valeurs personnelles, en passant par un adressage par d'autres institutions (pôle emploi, centre social, CCAS, etc.) ou professionnels (médecin, assistante sociale, etc.). C'est aussi par le seul fait d'en avoir entendu parler par des connaissances, l'envie de partager ses savoir-faire, de trouver à exprimer ses choix de vie, voire par la simple curiosité.

Mais quelle que soit la voie, l'adhésion au principe de l'échange, à ses modalités, aux finalités définies est le vecteur pour devenir accordeur.e.

#### Des activités multiples

Les activités s'organisent selon deux grandes dimensions, les échanges de services inter-individuels et les activités collectives<sup>24</sup>. Il faut ajouter un troisième type d'activités qualifiées d'associatives et qui contribuent au fonctionnement de l'Accorderie (CA, conseil des accordeurs ; commissions ; actions extérieures, etc.). Ces dernières représentent près de 51% du total des échanges et consomment 53% du total en volume. Pour les échanges individuels, leur part dans le total des échanges est de 37%, représentant 40% du volume en heures, le solde, 12% du total et 7% du temps est le fait des activités collectives.

Dans le temps (2012-2018) et en % de l'ensemble, les échanges collectifs sont à peu près stables, les échanges associatifs augmentent légèrement et les individuels fléchissent<sup>25</sup>. L'on constate que le fonctionnement associatif consomme la moitié du temps collectif, ce qui marque l'importance des charges relatives à l'organisation et au fonctionnement, les échanges de services, individuels et collectifs, constituant l'autre moitié. Les échanges individuels représentent environ trois fois la part des échanges collectifs.

Par ailleurs, 55 % des échanges effectués par les femmes sont de nature associative, contre 40% pour les hommes. A contrario, 46% des échanges réalisés par des hommes sont des services individuels, pour 33 % pour les femmes. La part des échanges collectifs varie peu selon le genre.

En outre, On peut observer que les plus jeunes accordeurs sont beaucoup plus portés vers les échanges individuels que les autres catégories d'âge. La part des échanges collectifs est la plus élevée chez les 36-45 ans, et la part des échanges associatifs a tendance à croître avec l'âge des accordeurs.

Sur un plan qualitatif, les activités d'échanges de service collectifs sont extrêmement variées et se développent à l'initiative des accordeurs. Même s'il elles existent pour les activités collectives, les procédures de validation sont en général très simples et largement formelles. En ce sens, il n'y a pas de typologie particulière ni véritablement de discussion sur la pertinence de telle activité dès lors qu'elle fonctionne. C'est l'activité en soi, qu'elle soit inter-individuelle ou collective, plus précisément,

---

<sup>24</sup> Des ateliers réunissant accordeurs qui animent et Accordeurs qui participent (danse, groupe de lecture, cuisine, jardinage etc ...)

<sup>25</sup> Voir l'ensemble des données d'activité dans la suite du rapport

la création de lien(s) qu'elle produit et sa contribution à la mixité sociale, qui fait sens. Il y a naturellement une très grande liberté de proposition de service ou d'activité.

La diversité des activités en témoignent. Les services inter-individuels peuvent porter sur des matières telle que l'aide aux courses, du bricolage ou du jardinage, du soutien scolaire, un déménagement ou du débroussaillage, de l'accordage de piano, une vidange de voiture, de la couture, de l'aide aux démarches administratives, du dépannage informatique, l'arrosage de plantes ou les repas des animaux en cas d'absence, de la couture, des cours de langue ou de guitare, etc. Pour certaines activités de services des équipes se sont parfois constituées (déménagement ; débroussaillage).

### Une logique offre/demande qui ne va pas toujours de soi

Couvrant, potentiellement, tous les domaines de la vie, elles sont tributaires de l'articulation entre des demandes et des offres. L'existence de compétences pour répondre aux demandes ou l'inverse (des offres mais pas de demandes), la disponibilité au moment où le besoin se fait sentir, le degré de motivation de l'offreur à ce moment là jouent sur l'adéquation offre/demande. La communication ou l'actualisation des fichiers sont aussi des dimensions facilitantes ou pas selon les cas et les avis exprimés<sup>26</sup>.

D'autres éléments interviennent dans la fluidité ou la non fluidité de la logique offre/demande qui préside aux échanges inter-individuels. Par exemple, le fait de demander un service donc d'introduire une personne chez soi nécessite de la confiance. Plusieurs accordeurs ont souligné ce fait lors de l'évaluation. Les conditions et le temps nécessaire pour établir cette relation sont extrêmement variables et peuvent affecter la fluidité du processus d'échange. Mais, *a contrario*, la rémunération en heures peut faciliter le fait de solliciter un service. La non gratuité concoure aussi à la dignité (on ne « mendie pas ») et au respect de la personne à laquelle l'on demande un service. Ceci est important car certaines personnes peuvent avoir des réticences à montrer qu'elles seraient dans le besoin. Quelques accordeurs ont aussi exprimé une certaine retenue à demander des services qu'elles n'aimaient pas faire (du ménage par exemple).

Par ailleurs, il y a une différence entre donner (altérité ; valorisation de ses savoir-faire ; plaisir de rendre service ; faire partager une passion ; etc.) et recevoir (besoin ; ce que l'on ne sait pas ou ce que l'on ne peut pas faire). Donner nécessite des savoir-faire. Certains préfèrent donner que recevoir. Dans le don il n'y a pas que des contreparties en termes d'heures mais aussi en termes symboliques. D'un autre côté, certains accordeurs hésitent à faire des offres par manque de confiance en eux, la crainte de ne pas disposer de suffisamment de compétences. Il y a aussi des situations dans lesquelles l'échange ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en heures, notamment lorsqu'une relation amicale s'est créée.

### Des activités collectives multiples

Les activités collectives, souvent appelées ateliers, sont, en théorie, plus facilement accessibles. Créées à l'initiative d'un ou plusieurs accordeurs, ils présentent aussi une très grande variété : apprentissage ou perfectionnement (informatique, cuisine et cuisines du monde, confection de produits ménagers,

---

<sup>26</sup> Il y a eu de nombreuses critiques sur le système informatique. Néanmoins l'évaluation s'est située à un moment où ce dernier était changé. Donc il n'est pas tenu compte ici de ces critiques.

couture, vannerie, langues, etc.) ; loisirs (jonglage, chorale, cours de musique, de danse ou de théâtre, aquarelle, dessin, etc.) ; développement personnel (yoga, atelier d'écriture, Feng Shui, etc.)...

Ces ateliers peuvent avoir des hauts et des bas. Ils sont tributaires de la présence de personne(s) pour animer comme de celle de participants. Mais l'important est le foisonnement et la diversité de ces ateliers et le fait que, tout comme les offres de services individuelles, ils procèdent d'une logique ascendante : l'initiative est celle des accordeurs.

### Des échanges informels

Au-delà des échanges organisés et/ou formalisés, il existe aussi de nombreux échanges informels qui ne sont pas comptabilisés en monnaie « temps » ni même réellement repérables. Pour autant cela apparaît fortement au travers des focus groupes et des entretiens individuels. Des relations amicales se nouent qui dépassent le cadre de l'Accorderie. De fait, l'Accorderie produit des dynamiques de relations et d'échanges qui dépassent ses seules activités repérées.

Ces dimensions ne sont pas quantifiables ni même forcément visibles mais elles existent et sans doute de façon significative. Pour autant elles doivent être mises au crédit des Accorderies et des dynamiques produites et, empiriquement, elles montrent un impact de la production de lien social au-delà des activités institutionnalisées et au-delà des frontières de l'Accorderie elles produisent ainsi un effet de diffusion de leurs activités.

Néanmoins c'est bien l'échange « monétisé » en heures qui reste le principe d'action structurant des Accorderies, leur moteur, ce qui permet de les faire vivre et de fonder leur utilité sociale. Les comptes d'heures qui fixent la balance des consommations pour chaque accordeur, occupent une place significative dans le fonctionnement des Accorderies.

### La place des comptes d'heures

Les comptes d'heures ont pour fonction de jouer un rôle de régulation en évitant qu'ils soient par trop créditeurs ou par trop débiteurs. En effet, si le service concerne en général deux personnes, la régulation est collective, la contrepartie (solde créditeur ou solde débiteur) pouvant être assurée par n'importe quel autre membre de l'Accorderie.

Reste que les comptes d'heures ne peuvent pas être totalement équilibrés. Certains accordeurs accumulent beaucoup d'heures alors que d'autres sont significativement débiteurs et les premiers peuvent se sentir lésés surtout lorsque leur demande reste en suspens. D'autres accordeurs n'attachent que peu d'importance aux comptes d'heures.

Les données recueillies illustrent de fortes différences dans le processus d'échange ce qui impacte les comptes d'heures. En effet, si chaque accordeur doit, lors de son inscription, proposer un service, 44% d'entre eux n'ont pas concrètement réalisé d'échange et 5% en ont réalisé un seul. Par contre, 10% en ont réalisé plus de 20 depuis leur inscription. Ils sont 50% à n'avoir reçu aucun service, et 14% à en avoir reçu qu'un seul. Ils sont 5% à en avoir reçu plus de 20. On constate, statistiquement, que les accordeurs ont plus tendance à offrir qu'à recevoir.

Mais l'on constate également que plus les accordeurs offrent des services, plus ils en reçoivent en retour : les accordeurs ayant offert le plus de services (20 et plus) sont 46 % des « offreurs fréquents » à avoir reçu de nombreux services en retour (20 et plus également). Par ailleurs, la grande majorité des accordeurs n'ayant offert qu'un seul service n'en ont pas reçu en retour (59%). Le nombre d'échanges reçus augmente avec le nombre d'échanges offerts ce qui témoigne d'un réel phénomène



de réciprocité dans les échanges et représente ainsi un socle solide pour améliorer le système des échanges et favoriser la participation du plus grand nombre.

Le décompte des heures diffère selon les services. Pour les échanges individuels la situation est simple, c'est une heure facturée pour une heure passée. Pour les ateliers collectifs, la participation est rémunérée à la personne qui anime par les participants en fonction de leur nombre, du temps de l'atelier et d'un temps forfaitaire pour la préparation. Les activités associatives sont également rémunérées en heures<sup>27</sup>. Mais dans ce cas c'est l'Accorderie qui « paye » en heures. Or les heures mises ainsi « en service » ne trouvent pas forcément leur contrepartie en demandes de services. Si l'on y ajoute le fait que l'Accorderie dote tout nouvel accordeur.e de 15 heures, l'on voit qu'elle produit des heures sans pouvoir en recevoir et sans limites, d'où des risques « inflationnistes ».

Néanmoins, l'évaluation a montré que, si des déséquilibres existent, ils restent dans des marges qui n'affectent ni l'esprit ni la réalité du déploiement des échanges. En effet, les comptes créditeurs de plus de 15 heures ne représentent que 1.39% du total, et les comptes débiteurs de plus de 15 heures 0.16%.

Outre son originalité, le système d'échange monétisé en heures fonctionne bien et s'appuie sur une dynamique d'échanges que l'on peut qualifier de globalement équilibrée.

### L'échange, une valorisation des personnes

Les entretiens individuels montrent que les effets ressentis par les accordeurs sont variés. Les mots exprimant les ressentis sont nombreux et touchent plusieurs registres :

- Le cadre général : brassage, mixité sociale, gratuité (au sens de la non utilisation d'argent), absence de lien financier, liberté, absence d'obligation, confiance, un projet qui a du sens, pas de mondanités ;
- Le vécu : absence de jugement, bienveillance, reconnaissance, valorisation, dignité, plaisir personnel, sentiment d'utilité, pouvoir s'exprimer et exprimer des choses, ouverture aux autres, joie, plaisir, rompre l'isolement et la solitude, sentiment d'appartenir à un groupe, ouverture aux autres, sens à la vie, respect ;
- La valorisation: reconnaissance, estime de soi, dignité, sentiment d'utilité, pouvoir s'exprimer et être entendu ;

Dans l'expression des accordeurs le lien social s'exprime dans les termes de : solidarité, entraide, partage, convivialité, ouverture aux autres, lien social réciprocité, camaraderie, services, occupations. Au travers des activités, formelles ou informelles, les accordeurs y trouvent du relationnel, des rencontres, de belles amitiés, de la connaissance, des apprentissages, des expériences nouvelles, un autre regard sur les autres, etc.

Cela montre d'une part que la finalité de création de lien social est une réalité largement partagée quels que soient les mots employés. En outre, comme d'ailleurs l'indique la charte, « l'Accorderie valorise les compétences et savoir-faire de ses utilisateurs »<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup> A l'exception notable de la participation aux conseils d'administration qui est considérée comme du bénévolat et donc non rémunéré sous quelque forme que ce soit (charte des Accorderies, op.cité.). Néanmoins cette règle peut se heurter aux nouvelles formes de gouvernance mises en place.

<sup>28</sup> Charte des Accorderies, op. cité.

Mais elle fait plus que cela, car la découverte de choses nouvelles, l'apprentissage d'autres compétences, l'enrichissement personnel sont aussi des effets de cette dynamique de création de lien social et contribuent à accroître le pouvoir d'agir des accordeur.e.s.

Le principe de mixité sociale y contribue largement par l'absence de jugement *a priori* et la reconnaissance de la personne dans sa singularité qui est totalement respectée. Les repas partagés, quel que soit le nombre de participants, concentrent, d'une certaine manière, les dimensions relationnelles, la valorisation de compétences (chacun peut réaliser quelque chose) et des apprentissages.

C'est une autre illustration de cette combinaison entre lien social et développement du pouvoir d'agir.

L'accueil également est aussi un révélateur de ce « climat » qui se crée au sein des Accorderies et qui est un facteur clef d'intégration et d'adhésion (au sens large du terme). Dans les entretiens individuels, les appréciations sur l'accueil sont positives. Il en ressort le côté simple, amical, un ressenti de sympathie et de respect, un moment chaleureux. Peu importe le motif qui amène les personnes, peu importe la situation socio-économique, peu importe les diverses appartenances.

L'accueil de personnes étrangères, en situation régulière ou non, représente une bonne illustration de ce que produisent les principes et modes de fonctionnement des Accorderies. Malgré la faible représentation du panel d'entretiens individuels, ce qu'il en ressort est en résonance avec l'ensemble des éléments recueillis par ailleurs.

L'Accorderie ne se donne pas de mission particulière pour ces personnes. Ces sont des personnes singulières et accueillies comme telles :

L'Accorderie contribue à leur qualité de vie et à leur intégration par leur reconnaissance pleine et entière d'accordeur et pas seulement par l'apprentissage de la langue.

Ces personnes apportent aussi leurs compétences particulières et notamment une ouverture sur le monde. Ceci se manifeste, par exemple, au travers de la présentation d'un pays, de sa culture, de ses coutumes ou de sa cuisine, souvent accompagnées de mise en pratique.

La mixité sociale, le brassage induit est perçu comme une richesse. Les entretiens individuels montrent que le fait de permettre à chaque personne de rencontrer sans autres critères que le partage du projet porté par l'Accorderie est non seulement apprécié mais apparaît comme une force de l'Accorderie.

L'approche par la mixité sociale contribue véritablement à créer un climat favorable aux échanges de toute nature. L'absence de jugement, le respect de la personne favorisent les activités.

Néanmoins, l'évaluation n'a pas permis d'apprécier les motifs qui peuvent conduire des accordeurs à s'éloigner de l'Accorderie. Le décalage entre le nombre d'inscrits et le nombre d'accordeurs participant réellement aux échanges de toute nature est significatif et cela interroge à juste titre. L'évaluation n'a pas permis de recueillir suffisamment de données pour analyser cette question<sup>29</sup>. Il n'est donc pas possible de savoir si ce phénomène d'éloignement tempère les appréciations et avis émis. Les quelques éléments recueillis semblent montrer que c'est plutôt des questions personnelles qui conduisent à s'éloigner de la vie de l'Accorderie (santé ; éloignement géographique ; problèmes familiaux, etc.) plus

---

<sup>29</sup> Les Accorderies ne disposent pas d'outils de suivi et d'information qui aurait pu nourrir un travail d'analyse, et leur mise en place pourrait être une priorité (recueil régulier d'avis sur les activités et le fonctionnement ; questionnaire aux accordeurs s'éloignant de la structure ; enquête téléphonique, etc.).

que des critiques sur les activités et le fonctionnement voir le principe même des Accorderies. Mais ce n'est qu'une hypothèse qui devra être vérifiée.

### L'inscription dans le territoire renforce les finalités de l'Accorderie

La proximité est un autre principe structurant d'une Accorderie. Habiter à proximité est un critère d'entrée dans une Accorderie car l'éloignement ne favorise pas les échanges. Mais cette dimension montre une volonté de s'ouvrir, d'être un acteur dans un territoire de vie, un territoire sur lequel il est possible d'agir. En effet, « l'Accorderie intervient en complémentarité avec les ressources de son territoire »<sup>30</sup>. Elle promet une « nouvelle forme de solidarité, qui favorise la mixité sociale sur un territoire donné »<sup>31</sup>.

La question du territoire est venue assez tardivement dans les échanges associatifs. Globalement les Accorderies semblent « bien » perçues dans leur environnement bien que leur nature (identité), leur rôle, ne soient pas toujours réellement compris.

En fait l'on peut penser qu'elles sont perçues comme utiles sans que cette utilité soit réellement bien appréhendée. Notamment les décideurs et financeurs potentiels ont une faible connaissance du rôle, du projet, du fonctionnement et, au delà, de ce que font réellement les Accorderies pour en percevoir pleinement toute leur utilité sociale.

### L'Accorderie, un acteur économique particulier mais utile et complémentaire

Néanmoins, ce modèle économique peut être parfois questionné sur le fait de savoir si certaines activités n'entrent pas en concurrence avec le monde économique « ordinaire » notamment les artisans. Les élus peuvent être assez sensibles à cette dimension. Le fait que le service peut être rendu sans condition de revenus ou autre peut nourrir cette crainte.

En fait, sans avoir procédé à une analyse exhaustive ou même suffisamment représentative, l'évaluation n'a pas mis en lumière des situations de concurrence avérée du fait de la nature des services inter-individuels demandés et offerts même si, en théorie, tout cela pourrait être réalisé dans une logique d'échange marchand.

Mais changer une prise électrique, placer une étagère, reprendre ou réajuster un vêtement, aider aux démarches administratives n'intéressent pas les artisans et si c'était le cas, le prix en serait exorbitant même au regard d'une logique marchande et donc économiquement non viable.

Certes, pour des services plus importants (déménagement par exemple) la question pourrait se poser différemment. Mais tout raisonnement sur d'éventuelles situations de concurrence ne peut occulter deux dimensions.

La première est le fait qu'en l'espèce le service produit du lien social, il n'est pas « sec » contrairement aux services marchands. Or ce lien contribue, certes modestement mais significativement, à faire société et donc représente une production positive. Même s'il est impossible de la traduire en chiffres, elle est bien réelle. La croissance du nombre d'accordeurs et la vitalité du régime des échanges montre que la contribution au lien social ne peut être appréhendée comme marginale. La contribution au développement du pouvoir d'agir qui accompagne cette production de lien social est un apport net à la société, en favorisant notamment l'autonomie et la confiance en soi.

La seconde dimension réside dans le fait « coopératif », les services inter-individuels étant réalisés par et pour les accordeurs. L'Accorderie ne produit pas de service pour l'extérieur, qu'ils soient payants ou

---

30 Convention de franchise sociale, op. cité.

31 Historique des Accorderies, [www.Accorderies.fr](http://www.Accorderies.fr)

gratuits. De ce fait les éventuels effets de concurrence ne pourraient être que marginaux et bien en dessous des apports de la dynamique impulsée par les Accorderies.

### Des partenariats multiples

Il y a une réelle volonté de toutes les Accorderies de s'inscrire dans leur territoire et de nouer des partenariats même si cela requiert du temps.

Ils sont plus ou moins développés selon les territoires (CADA, centre social, centre accueil SDF, maison de quartier, etc.). Ces partenariats permettent de se confronter à d'autres publics, donnent des idées (créativité) et concourent à la création de liens, à la mixité et à la cohésion sociale. Les situations de concurrence avec ces partenaires sont exceptionnelles et résultent le plus de l'histoire particulière de l'Accorderie.

La confrontation à d'autres acteurs sur un territoire, la participation à des manifestations diverses, favorise l'intérêt pour les Accorderies et permet de constater un certain « cousinage » avec d'autres formes d'échanges non monétaires et non marchands (fête des voisins où chacun contribue en apportant un plat, une boisson... ; structures pratiquant le troc ; etc.).

Les Accorderies apportent leur expérience et leur approche particulière de la production de lien social qui se démarque à la fois de l'économique, du bénévolat et de l'assistance sociale.
---

## Une Accorderie : un objet social en devenir

Ces dynamiques d'échanges permettent de créer un large réseau de solidarités et de coopération entre tous les citoyens en tissant durablement des liens entre les habitants sur leur territoire de vie,

- en favorisant la rencontre et la mixité sociale entre des personnes d'âges, de situation sociale, de nationalités et de sexes différents,
- et en appuyant le développement du pouvoir d'agir de l'ensemble des individus.

Cela représente une contribution solide à la cohésion sociale et au développement local.

En ce sens, les Accorderies s'inscrivent dans un ensemble protéiforme de structures, d'initiatives visant à l'autonomie, fondées sur le pouvoir d'agir local, sur l'auto-organisation d'habitants, et visant à faire société (SEL ; potagers collectifs ; AMAP ; épiceries solidaires ; ressourceries ; fournisseurs locaux d'énergie renouvelable ; etc.).

Autrement dit, si les Accorderies comme association coopérative ne s'apparentent à aucun modèle existant, elles font néanmoins partie d'une « famille », qui elle-même reste encore en devenir.



# Evaluation participative des Accorderies

## Les grands enseignements statistiques





# Données statistiques

## Méthodologie

### Pourquoi une analyse quantitative ?

Les approches quantitatives permettent de saisir des régularités avec l'ambition de dégager des faits sociaux et d'identifier des relations statistiques qui au filtre de l'interprétation théorique pourrait avoir un sens socialement.

Les évaluations empruntent à cette approche des outils tels que l'analyse statistique de données, les questionnaires à questions fermées, l'économétrie ou encore le calcul économique. La mesure d'un phénomène se traduit généralement par la sélection d'un ensemble d'indicateurs adaptés

### Origine des données

Cette analyse a été réalisée à l'aide des logiciels Excel et SPSS.

Les données ont été extraites de l'espace membre. Chaque ligne correspond à un enregistrement en ligne, chaque colonne correspond à une caractéristique.

Quatre bases de données ont été utilisées pour construire le rapport final, qui présentent chacune les caractéristiques suivantes :

	Base générale Accordeurs	Base de l'échantillon Accordeurs	Base générale Echanges	Base de l'échantillon Echanges
Période couverte	Du 14 juin 2011 au 8 février 2019	Du 14 juin 2011 au 8 janvier 2019	Du 14 juin 2011 au 31 décembre 2018	Du 11 décembre 2011 au 31 décembre 2018
Nombre d'observations	<b>12 138</b>	<b>3 736</b>	<b>148 897</b>	<b>34 021</b>

Les bases nationales (échanges et accordeurs) sont essentiellement utiles à de caractérisation générale de la situation des accorderies et de mise en comparaison avec le panel. Le panel (l'échantillon) est constitué des accordeurs inscrits depuis décembre 2011 dans l'une des 6 Accorderies participantes (**3 736 accordeurs**), et des échanges réalisés par ces accordeurs depuis la même date (**34 021 échanges**). Ce panel correspond à 30% des accordeurs de la base nationale.

Le tableau croisé dynamique permet d'effectuer des calculs mathématiques (somme, nombre, moyenne, maximum, minimum, produit, écart-type...) en regroupant des données en fonction d'une ou de plusieurs catégories. Il offre ainsi la possibilité d'examiner une vaste plage de données selon diverses perspectives.

- *Conformément aux dispositions de la loi RGPD et aux usages dans le domaine de la recherche, l'ensemble du traitement des données a été anonymisé.* -



# Partie 3

## Base nationale

### Les grands enseignements

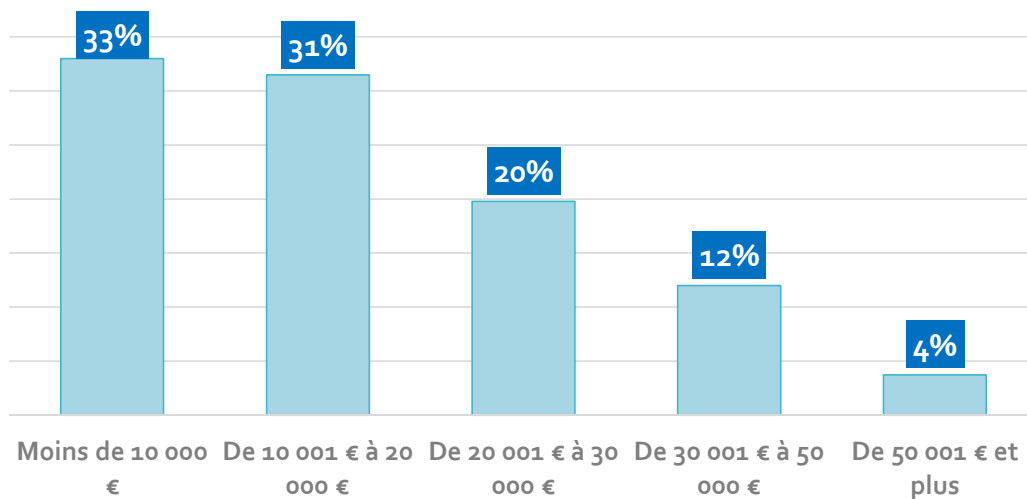
#### Quelle base de données ?

Les présentes analyses ont été menées à partir des données collectées à l'échelle nationale sur la période 2011-2018.

La base « **Accordeurs** » répertorie les caractéristiques de **3 730** accordeurs inscrits dans les 6 accorderies participantes ainsi que la quantité et le type d'échanges qu'ils ont réalisés depuis leur arrivée dans une Accorderie.

La base « **Echanges** » présente, pour chacun des **148 897** échanges réalisés dans toutes les accorderies de France, les caractéristiques des offreurs et des receveurs de services, mais également des types d'échanges effectués.

#### Revenus familial annuel des accordeurs



*1/3 des accordeurs déclarent un revenu annuel familial de moins de 10 000€  
64% vivent avec moins de 20 000€,  
ils sont 84% à disposer de moins de 30 000 €.*

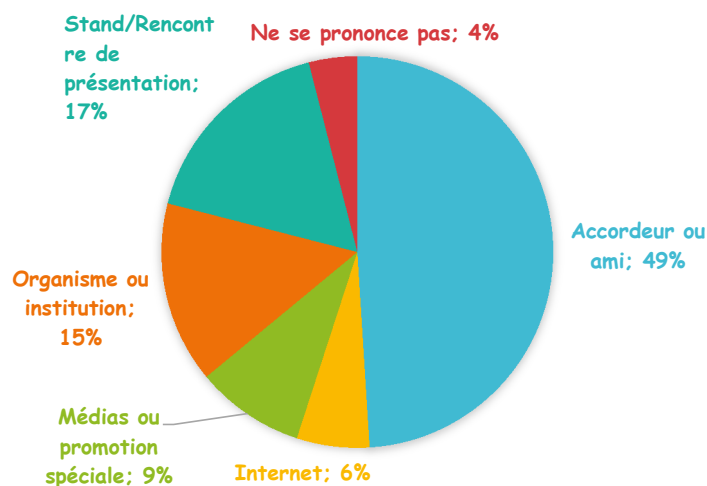




# Base nationale

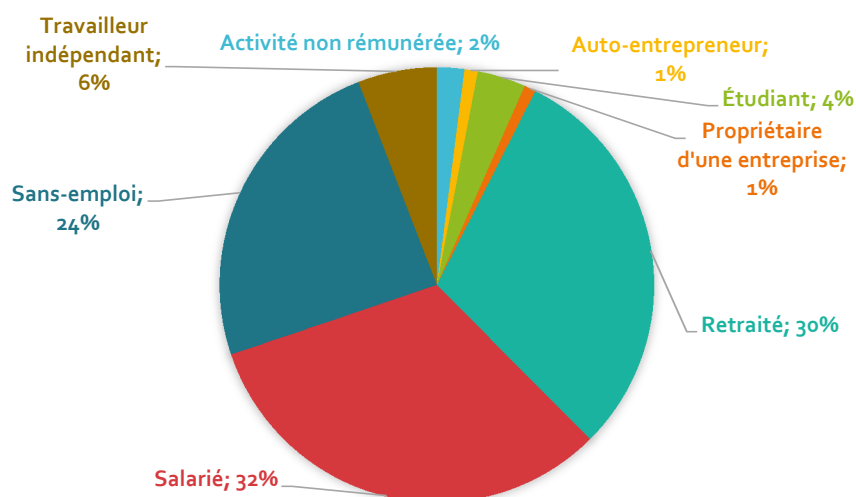
## Les grands enseignements

### Provenance des accordeurs (2011-2018)



*La moitié des membres ont découvert l'accorderie grâce à un ami ou à un accordeur. C'est par le biais des recommandations que les gens deviennent accordeurs.*

### Type d'occupation des accordeurs



*Lors de leur inscription, ils sont un peu plus de la moitié à ne pas être en activités professionnelles (retraités et sans-emploi).*



# Accorderies participantes

## Les grands enseignements

### Quelle base de données ?

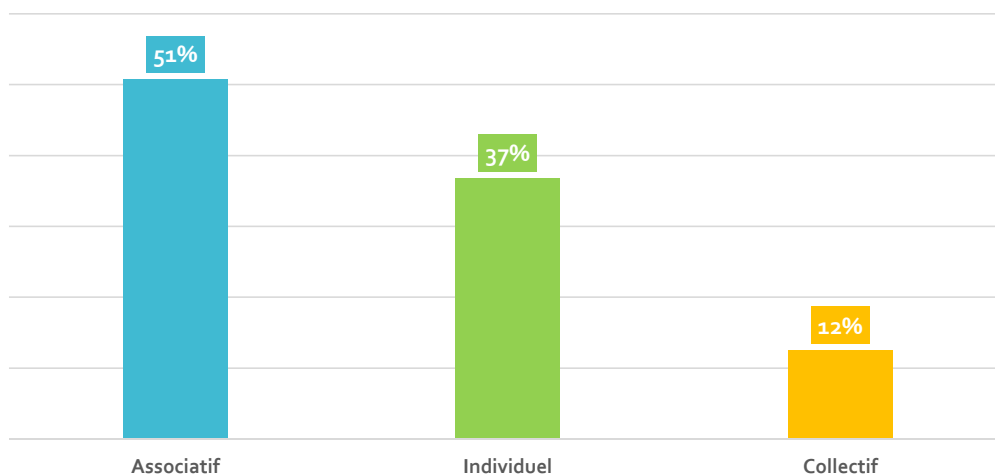
Cette seconde base de données répertorie les caractéristiques de **3 730** accordeurs inscrits dans les 6 accorderies participantes ainsi que la quantité et le type d'échanges qu'ils ont réalisés depuis leur arrivée dans une Accorderie.

La base « Echanges » présente, pour chacun des **37 770** échanges réalisés dans les 6 accorderies participantes entre **décembre 2011 et décembre 2018**, les caractéristiques des offreurs et des receveurs de services, mais également des types d'échanges effectués.

On distingue 3 types d'échanges de services au sein d'une Accorderie :

- Les échanges **associatifs** concernent les services rendus par les accordeurs à leur Accorderie.
- Les échanges **individuels** sont les échanges de services réalisés entre accordeurs directement.
- Les échanges **collectifs** prennent la forme d'ateliers partagés animés par un accordeur.

### Part des échanges en fonction de leur nature



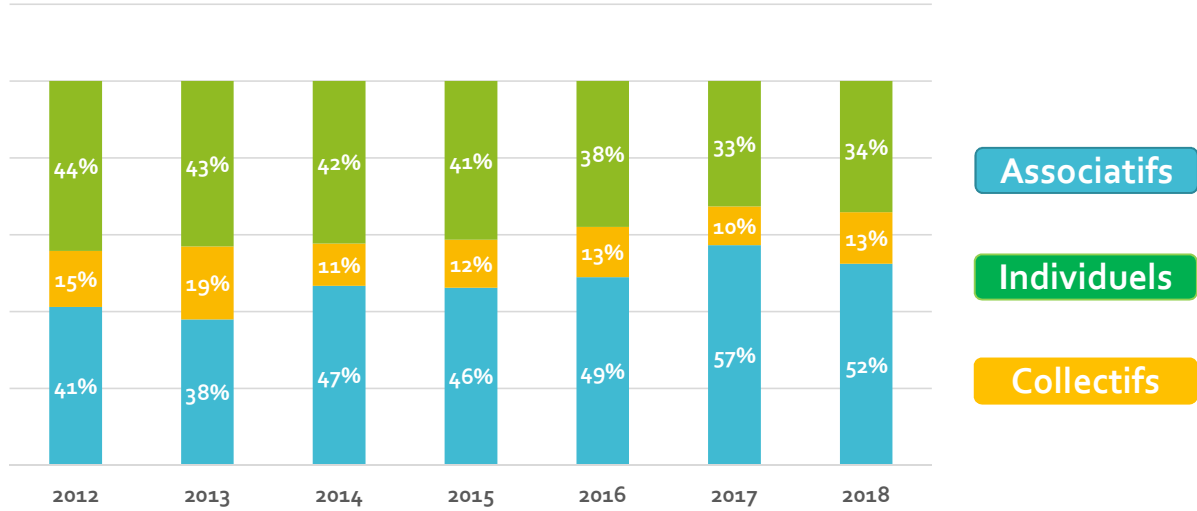
*La moitié des échanges réalisés au sein des 6 accorderies participantes sont de nature associative (51%).*



# Accorderies participantes

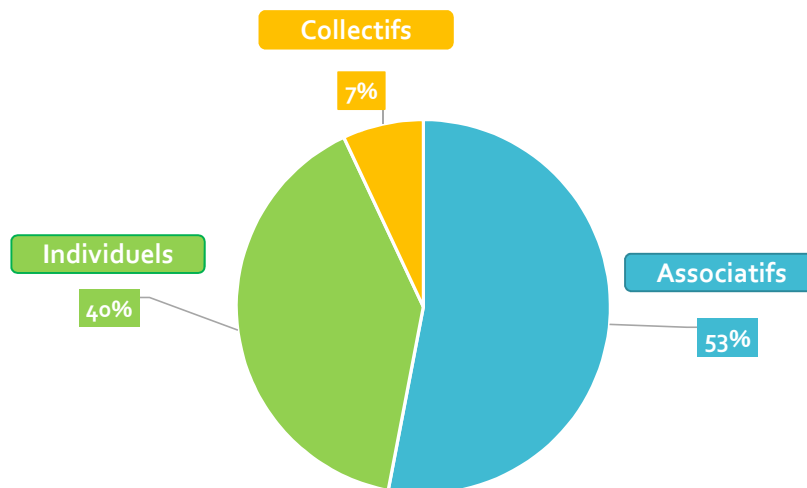
## Les grands enseignements

### Evolution de la part des échanges dans les Accorderies



*La part des échanges associatifs a tendance à augmenter avec le temps.*

### Volume de temps accordé à chaque type d'échanges (période 2011-2018)



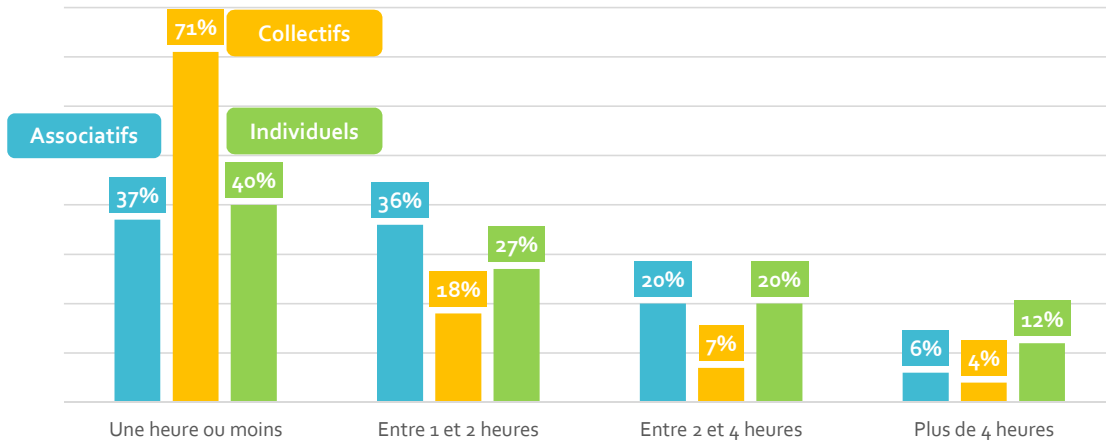
*40 % des heures qui ont été échangées concernent des échanges individuels.*



# Accorderies participantes

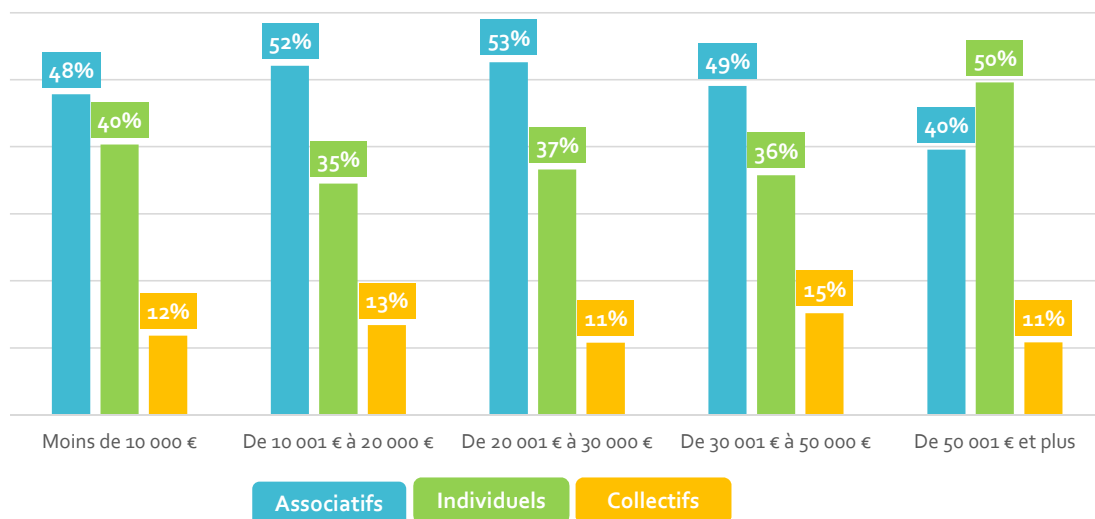
## Les grands enseignements

### Durée d'un échange



*71% des échanges collectifs sont assez bref : une heure ou moins. .*

### Répartition des échanges selon le revenu familial par an



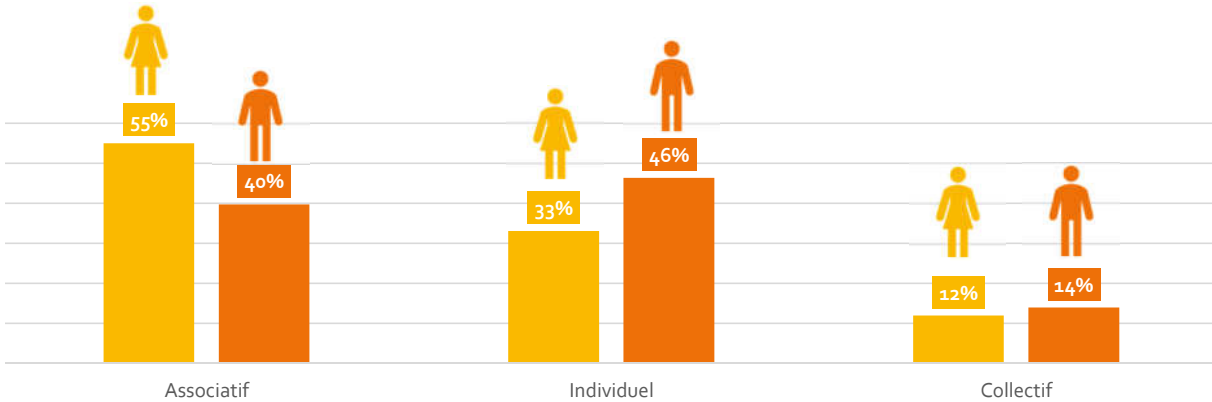
*Il n'y a pas d'écarts significatifs dans la répartition des échanges selon les tranches de revenu.*



# Accorderies participantes

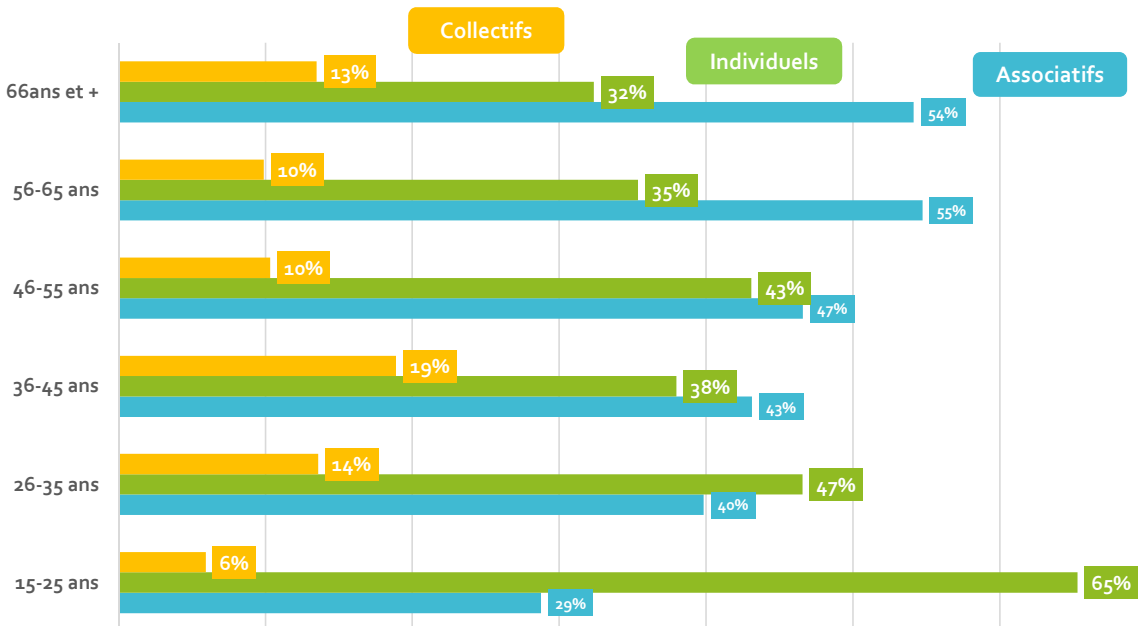
## Les grands enseignements

### Types d'échanges selon le genre des accordeurs



*Les échanges associatifs sont réalisés majoritairement par les femmes, alors que les échanges individuels sont plus réalisés par des hommes.*

### Type d'échanges selon l'âge des accordeurs



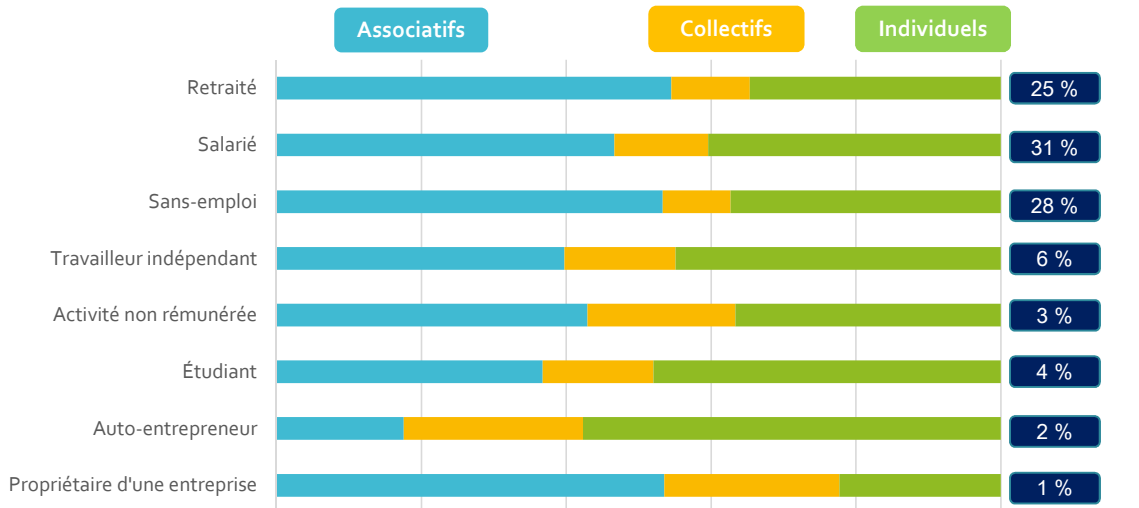
*Les échanges associatifs croissent selon l'âge.,, et sans doute la disponibilité  
Pour les échanges individuels, c'est la situation inverse.*



# Accorderies participantes

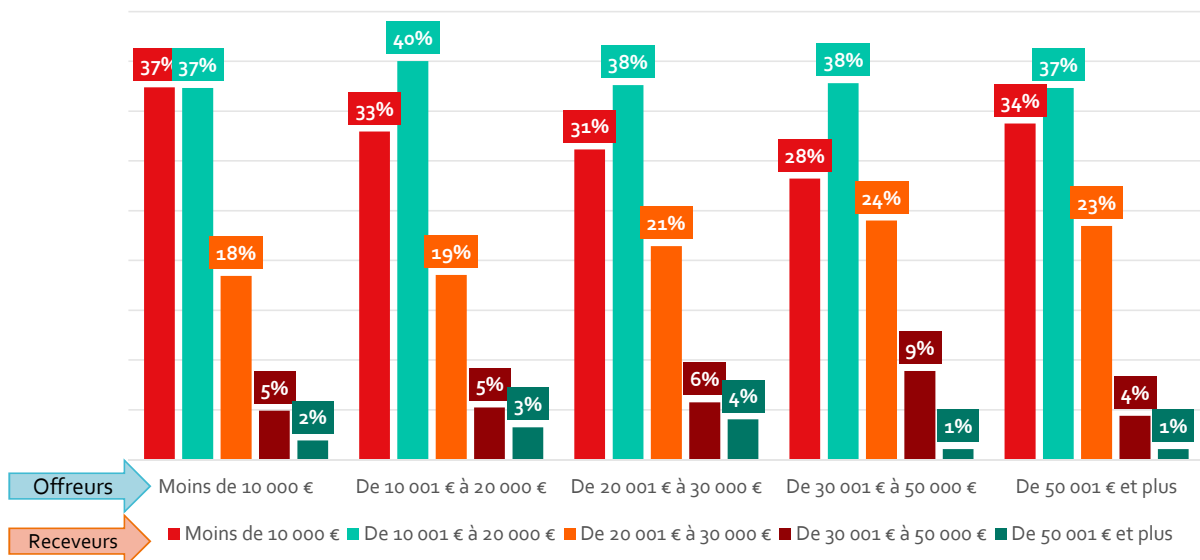
## Les grands enseignements

### Répartition des échanges selon l'activité des accordeurs



*Les retraités et les accordeurs sans-emploi sont parmi plus impliqués dans les échanges associatifs.*

### Mixité sociale : qui échange avec qui ? Influence du niveau de revenus ?



*Ce tableau permet de vérifier si les échanges entre accordeurs démontrent la réalité d'une mixité sociale. On constate que le niveau de revenu n'a pas d'influence sur les interactions entre les offreurs et les receveurs et ne conditionne pas leur choix avec qui échanger. En résumé, tout le monde échange avec tout le monde, et réciproquement quel que soit le niveau de revenu de chacun.*

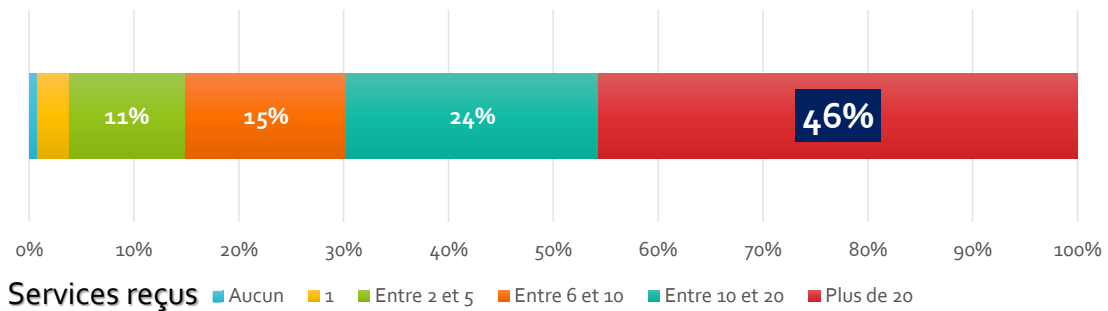


# Accorderies participantes

## Les grands enseignements

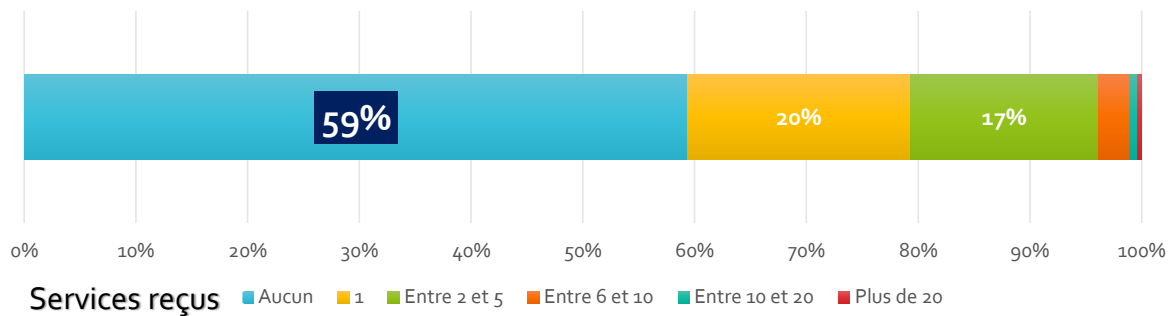
### Quantité de service reçus selon le nombre de services offerts

#### Accordeurs ayant offert plus de 20 services



*On constate que plus les accordeurs offrent des services, plus ils en reçoivent en retour. La dynamique de l'échange est très active pour près de la moitié des accordeurs*

#### Accordeurs n'ayant offert qu'un seul service



*Réciproquement, moins ils offrent de services, moins ils en reçoivent.*





# Accorderies participantes

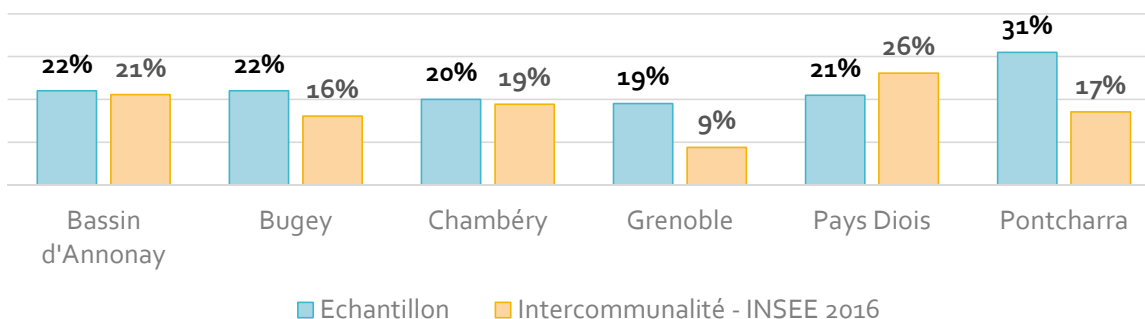
## Comparaisons avec le territoire

### Origine des données de comparaison

Les comparaisons qui suivent ont été réalisées à partir de la base de données sur les caractéristiques socio-économiques des accordeurs et selon les classement retenus pour différentes études conduites par l'INSEE sur le même territoire :

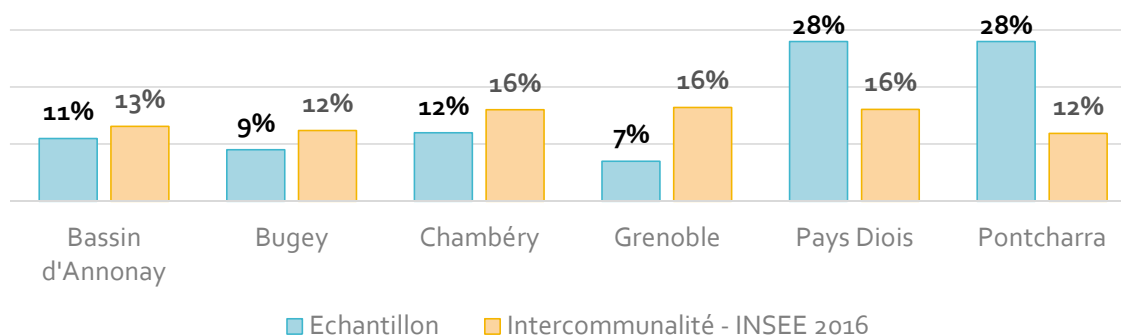
- **Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI)** – 2016
- **Recensement de la population (RP)** - Exploitation principale - 2016

### Comparaison des personnes de plus de 65 ans entre le panel et le territoire intercommunal sur lequel est implantée l'Accorderie



*En dehors du pays Diois, les accordeurs sont légèrement plus âgés que les habitants de leur intercommunalité.*

### Comparaison du nombre de familles monoparentales entre le panel et le territoire.



*Les Accorderies du Pays Diois et de Pontcharra accueillent plus de familles monoparentales que celles qui résident sur leur territoire.*

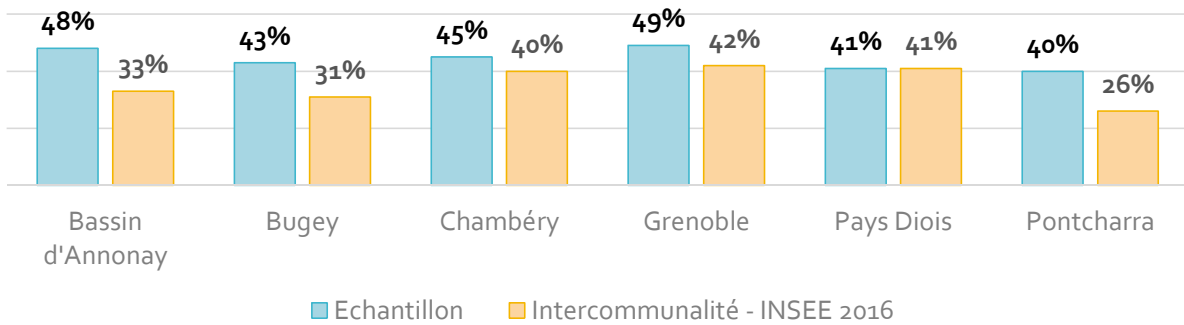




# Accorderies participantes

## Comparaisons avec le territoire

### Comparaison des personnes vivant seules entre le panel et le territoire



*Le pourcentage d'accordeurs déclarant vivre seuls est plus élevé que sur le territoire., à l'exception du Pays Diois,*

### Comparaison du niveau de vie médian entre le panel et le territoire

**Revenu médian =** c'est le seuil en dessous duquel 50% des accordeurs déclarent moins que ce revenu, et celui au dessus duquel l'autre 50% en déclare plus.

	Tranche de revenus médiane	Rapport	Médiane du niveau de vie 2016 - Intercommunalité
Bassin d'Annonay	De 10 000 à 20 000 euros	<	20 410
Bugey	De 20 000 à 30 000 euros	=	21 894
Chambéry	De 10 000 à 20 000 euros	<	22 085
Grenoble	Moins de 10 000 euros	<	21 771
Pays Diois	De 10 000 à 20 000 euros	=	18 288
Pontcharra	De 20 000 à 30 000 euros	=	25 354

*Le niveau de vie médian des accordeurs du panel est inférieur à celui des habitants du territoire dans la moitié des Accorderies.*



# Evaluation participative des Accorderies

Les portraits des six  
Accorderies  
partipantes





# Portrait des Accorderies

## Méthodologie

### Origine des données

Les données utilisées pour réaliser cette évaluation sont déclaratives et ont été recueillies depuis la création de chaque Accorderie jusqu'à janvier 2018. Elles sont extraites du fichier qui centralise les informations données par les accordeurs **au moment de leur inscription**. Les données relatives aux échanges réalisés ont été quant à elles saisies par les accordeurs sur la base des chèques-temps. Les non-réponses n'ont pas été prises en compte dans l'analyse.

**Il se peut que les chiffres dévoilés, du fait que certaines ne sont pas prises en compte ne soient pas totalement identiques aux statistiques internes élaborées par chaque Accorderie. Toutefois, la méthode utilisée a été la même et met l'accent sur les évolutions tendancielle.**



### Typologie des accordeurs

Les accordeurs ont été divisés en 3 catégories en fonction du nombre d'échanges **offerts** qu'ils ont réalisé **depuis leur inscription** dans leur Accorderie.

- Les accordeurs dits **faiblement actifs** en ont réalisés entre 0 et 1 échange
- Les accordeurs dits **raisonnablement actifs** en ont réalisés entre 2 et 10.
- Les accordeurs dits **très actifs** ont réalisés plus de 10 échanges.

### Typologie du territoire des Accorderies

Le tableau de bord propose de mettre en parallèle les caractéristiques des accordeurs avec les caractéristiques des accordeurs inscrits dans des Accorderies implantées dans des environnements similaires.

Pour effectuer cette comparaison, toutes les Accorderies françaises ont été divisées en 3 groupes selon l'environnement dans lesquels elles sont implantées : milieu urbain, péri-urbain et rural.

La méthodologie retenue pour effectuer cette classification est inspirée d'une construction de grille de densité proposée par la Commission Européenne et mise en œuvre au PSARAT – INSEE pour analyser la typologie des territoires. Cette méthode analyse les carreaux densément peuplés des territoires communaux afin de donner une estimation de la densité de population des communes étudiées. Les Accorderies, au niveau national, ont ainsi pu être réparties en 3 catégories :

- **Urbaines** et densément peuplées : **17** Accorderies.
- **Péri-urbaines** à densité moyenne : **15** Accorderies.
- **Rurales** et faiblement peuplées : **5** Accorderies.

### Indicateurs sélectionnés

Plusieurs indicateurs ont été jugés pertinents pour donner un aperçu significatif de l'activité d'une Accorderie et du profil de ses Accordeurs. Ils permettent notamment de suivre l'évolution des échanges et des adhérents.

- **Pourcentage d'accordeurs retraités/sans-emploi/vivant seul/déclarant de faibles revenus** : Il permet de nous renseigner sur les situations de précarité potentiellement rencontrées auprès de certains accordeurs.
- **Pourcentage d'accordeurs en emploi** : Désigne les accordeurs salariés, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs et propriétaires de leur propre entreprise.
- **Age médian** : 50% des accordeurs ont moins que cet âge, la seconde moitié en a plus
- **Nombre d'échanges réalisés par mois** : Cet indicateur permet de mesurer la fréquence des échanges réalisés au sein d'une Accorderie. Cet indicateur est calculé à partir des échanges effectués durant l'année 2018.



# Annonay

## Les grandes évolutions

### Évolution du nombre d'accordeurs

**Lecture :** En 2017, l'Accorderie de d'Annonay compte 188 accordeurs. C'est 27 % de plus qu'en 2016.

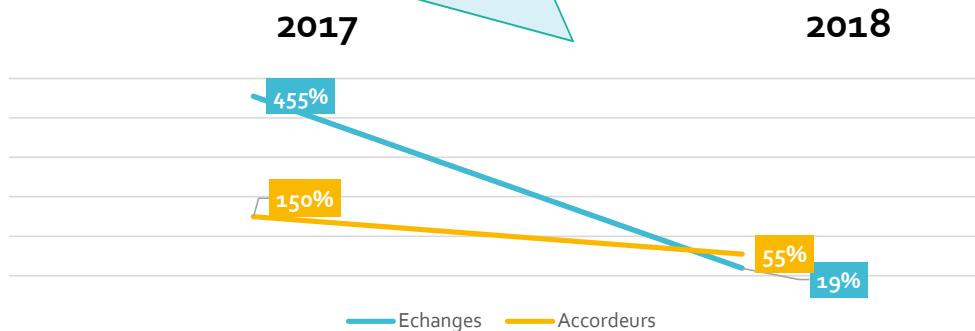


### Évolution du nombre d'échanges

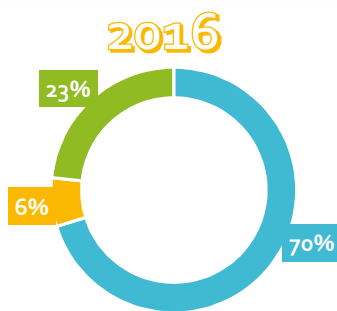


### Courbes d'évolution des échanges et des accordeurs

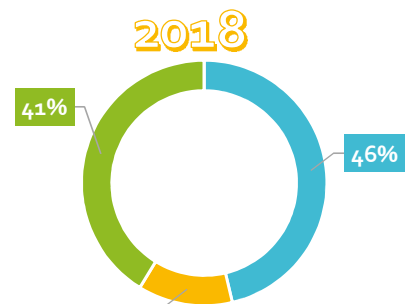
Durant la même année, le nombre d'accordeurs a augmenté plus rapidement que le nombre d'échanges réalisés.



### Évolution de la nature des échanges



On observe une forte évolution dans la répartition et selon les types d'échanges entre 2016 et 2018. La proportion des échanges individuels et collectifs s'accroissent.



■ Associatif ■ Collectif ■ Individuel

■ Associatif ■ Collectif ■ Individuel

# Annonay

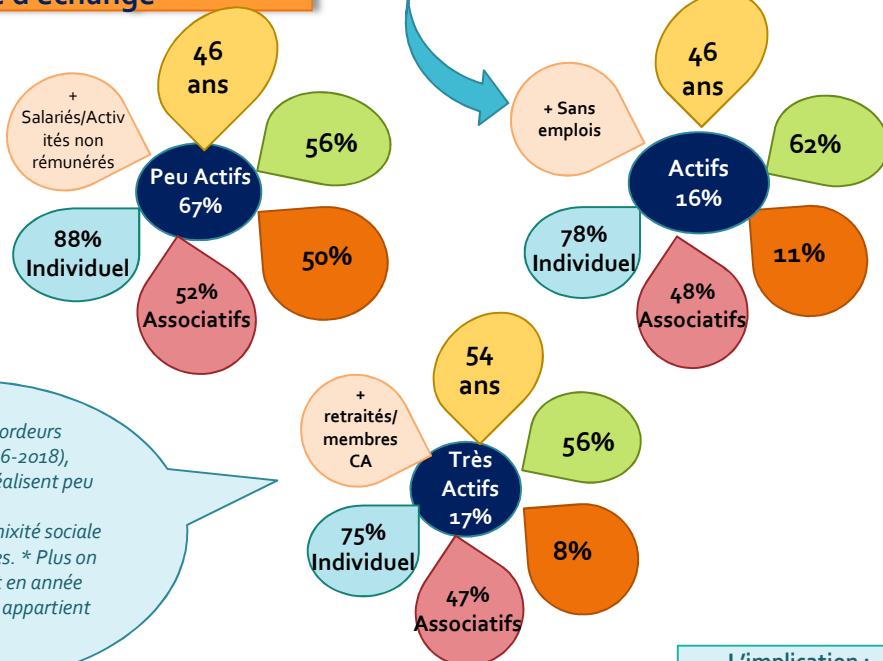
## Profil des accordeurs

291 accordeurs à Annonay

Lecture des fleurs : 16% des membres de l'accorderie sont actifs. Parmi ces membres actifs, il y a plus de personnes sans emplois que dans les deux autres groupes

### Caractéristiques clés des accordeurs selon leur activité d'échange

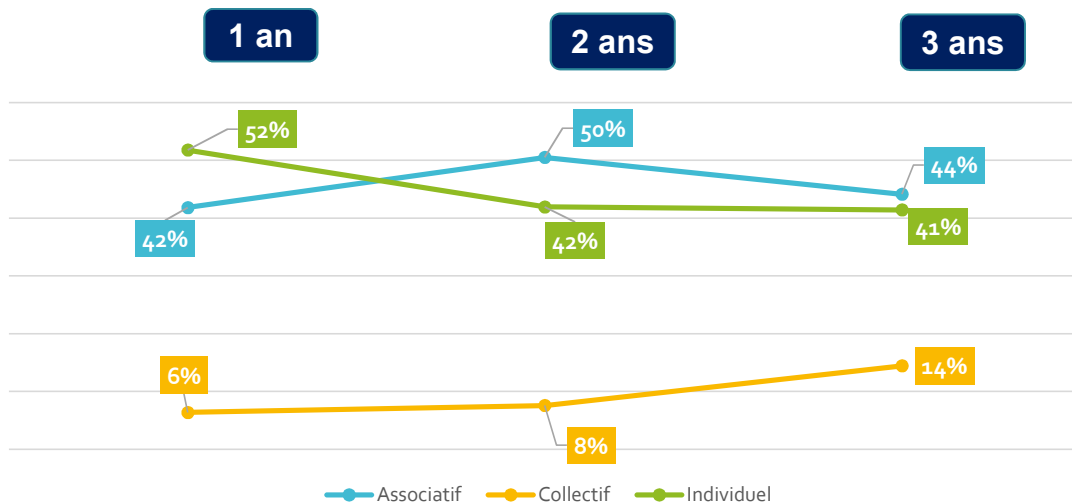
- Age moyen
- de 20 000 euros
- Moins de 1 ans
- Echanges offerts
- Echanges reçus
- Particularités



Sur les 291 accordeurs d'Annonay (2016-2018), \* plus de la moitié réalisent peu ou pas d'échanges. \* On constate une mixité sociale dans tous les groupes. \* Plus on est ancien (en âge et en année d'adhésion), plus on appartient aux membres actifs.

**L'implication :** Les accordeurs les plus anciennement inscrits pratiquent plus d'échanges associatifs.

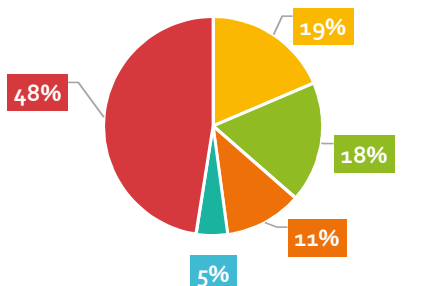
### Types d'échanges réalisés selon l'ancienneté



### Mixité sociale des accordeurs annonéens

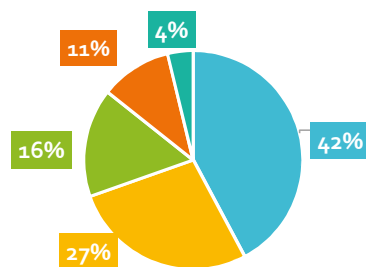
Le profil des accordeurs laisse apparaître une réelle diversité sociale et économique.

#### Situation familiale



- Situation familiale
- Couple avec enfant(s)
- Couple sans enfant
- Monoparental
- Vivant en colocation
- Vivant seul

#### Revenus

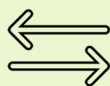


- Moins de 10 000 €
- De 10 001 € à 20 000 €
- De 20 001 € à 30 000 €
- De 30 001 € à 50 000 €
- De 50 001 € et plus



### Tableau de bord

Annonay



Accorderies péri-urbaines

34 %

Pourcentage d'accordeurs en emploi

39 %

33 %

Pourcentage d'accordeurs retraités

36 %

21 %

Pourcentage d'accordeurs sans-emploi

21 %

46 %

Pourcentage d'accordeurs vivant seuls

43 %

51 ans

Age médian

57 ans

42 %

Pourcentage d'accordeurs déclarant un revenu familial inférieur à 10 000 € par an

28 %

73

Moyenne des échanges réalisés par mois

93

Les caractéristiques des accordeurs annonéens sont proches de celles des accordeurs inscrits dans des Accorderies péri-urbaines. Ils sont néanmoins légèrement plus jeunes, et sont plus nombreux à déclarer des revenus inférieurs à 10 000 euros.

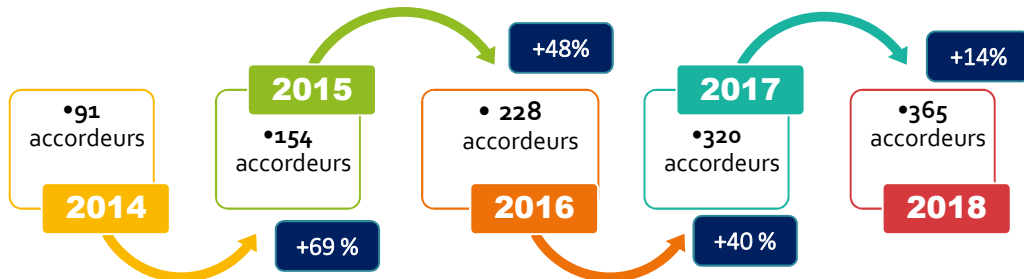


# Le Bugey

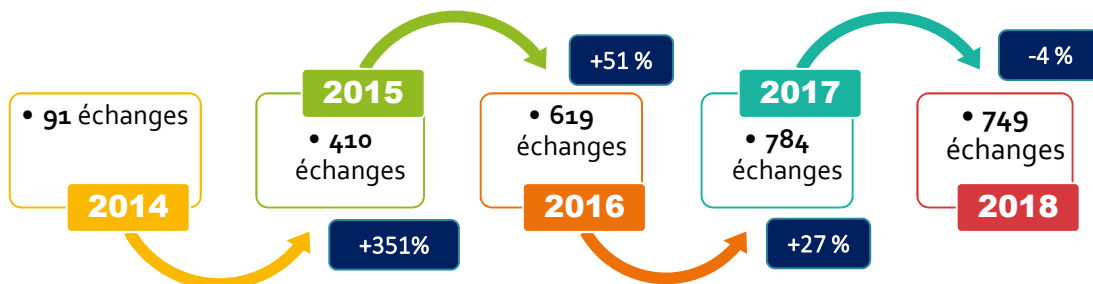
## Les grandes évolutions

### Évolution du nombre d'accordeurs

Lecture : En 2016, l'Accorderie du Bugey compte 228 accordeurs. C'est 48 % de plus qu'en 2015.

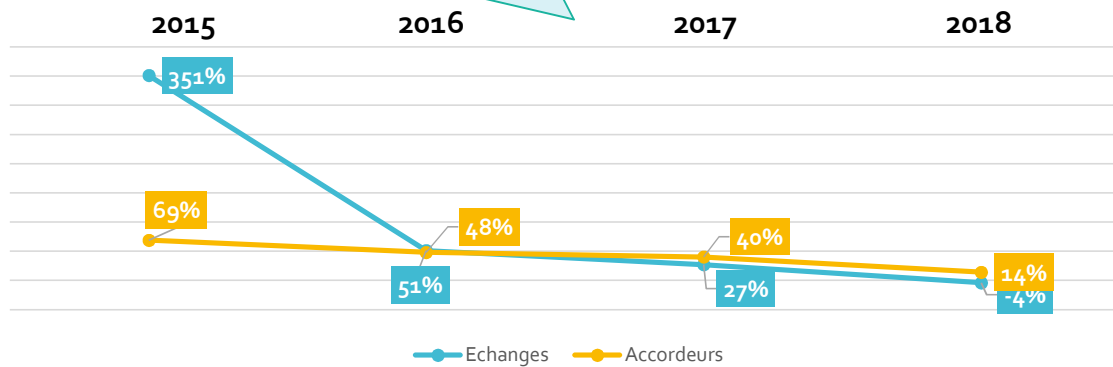


### Évolution du nombre d'échanges

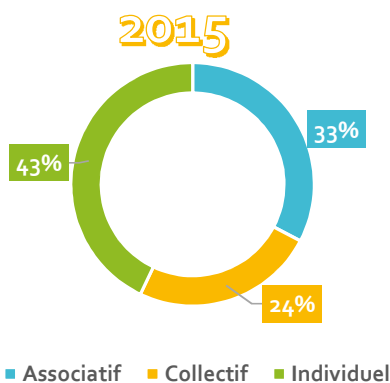


### Courbes d'évolution des échanges et des accordeurs

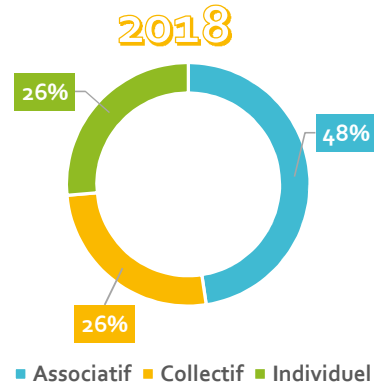
Le nombre d'échanges réalisés progresse moins rapidement que celui des nouveaux accordeurs inscrits.



### Évolution de la nature des échanges



La part des échanges associatifs sur le total des échanges a augmenté depuis le lancement de l'Accorderie. Celle des échanges individuels s'est réduite.



# Le Bugey



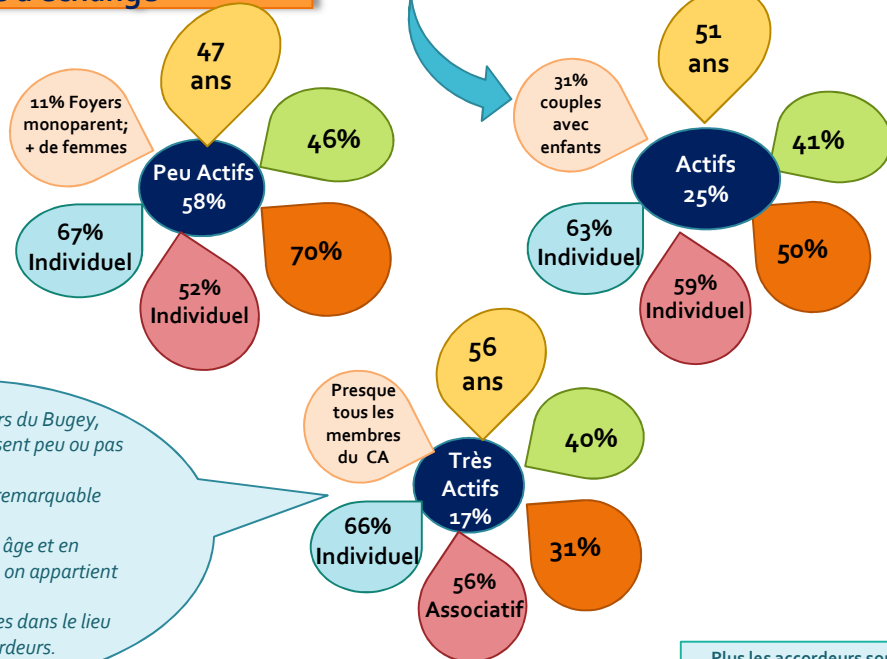
## Profil des accordeurs

366 accordeurs au Bugey

Lecture des fleurs : 25% des membres de l'accorderie sont actifs. Parmi ces membres actifs, 31% sont des couples avec enfants.

### Caractéristiques clés des accordeurs selon leur activité d'échange

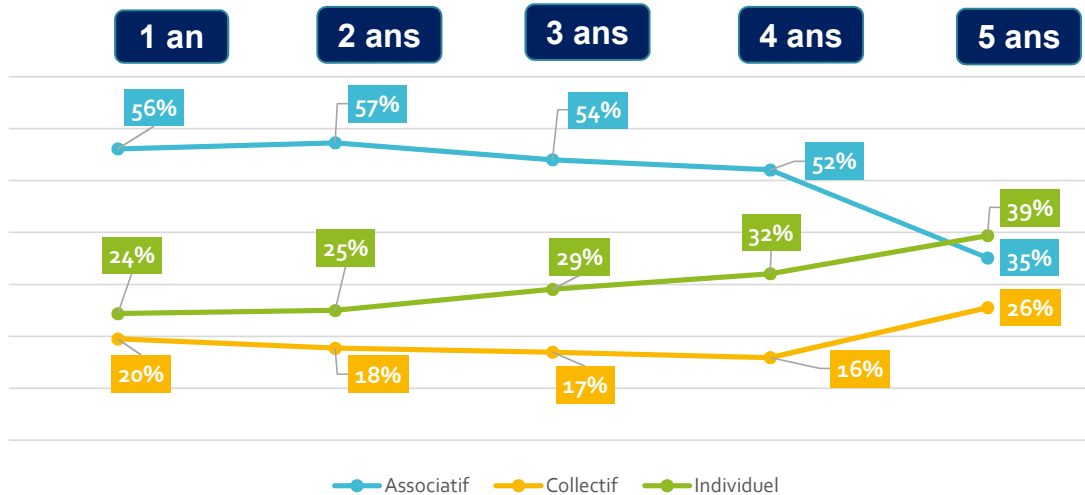
- Age moyen
- de 20 000 euros
- Moins de 3 ans
- Echanges offerts
- Echanges reçus
- Particularités



Sur les 366 accordeurs du Bugey, \* plus de la moitié réalisent peu ou pas d'échanges. \* La mixité sociale est remarquable dans tous les groupes. \* Plus on est ancien (en âge et en année d'adhésion), plus on appartient aux membres actifs. \* Il y a peu de différences dans le lieu de localisation des accordeurs.

Plus les accordeurs sont inscrits depuis longtemps, plus ils échantent des services individuels.

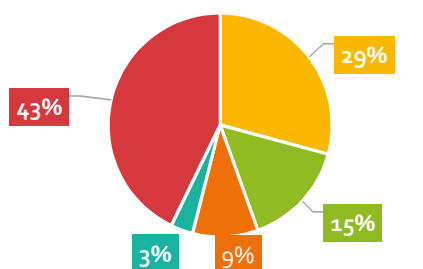
### Types d'échanges réalisés selon l'ancienneté



### Mixité sociale des accordeurs ambarrois

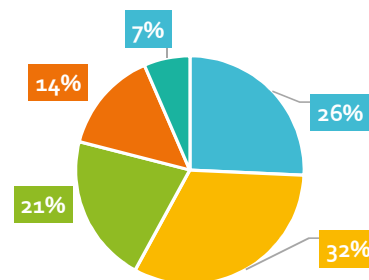
Le profil des accordeurs laisse apparaître une réelle diversité sociale et économique.

#### Situation familiale



- Couple avec enfant(s)
- Couple sans enfant
- Monoparental
- Vivant en colocation
- Vivant seul

#### Revenus



- Moins de 10 000 €
- De 10 001 € à 20 000 €
- De 20 001 € à 30 000 €
- De 30 001 € à 50 000 €
- De 50 001 € et plus



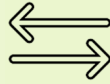
# Le Bugey

Indicateurs de suivi



## Tableau de bord

Le Bugey



Accorderies péri-urbaines

43 %

Pourcentage d'accordeurs  
en emploi

39 %

29 %

Pourcentage d'accordeurs  
retraités

36 %

24 %

Pourcentage d'accordeurs  
sans-emploi

21 %

43 %

Pourcentage d'accordeurs  
vivant seuls

43 %

56 ans

Age médian

57 ans

26 %

Pourcentage d'accordeurs déclarant  
un revenu familial inférieur  
à 10 000 € par an

28 %

62

Moyenne des échanges  
réalisés par mois (en 2018)

93

Le profil des accordeurs ambarrois se rapproche de celui des accordeurs situés en zone péri-urbaine. Ils sont toutefois moins nombreux à être retraités, et réalisent moins d'échanges par mois.

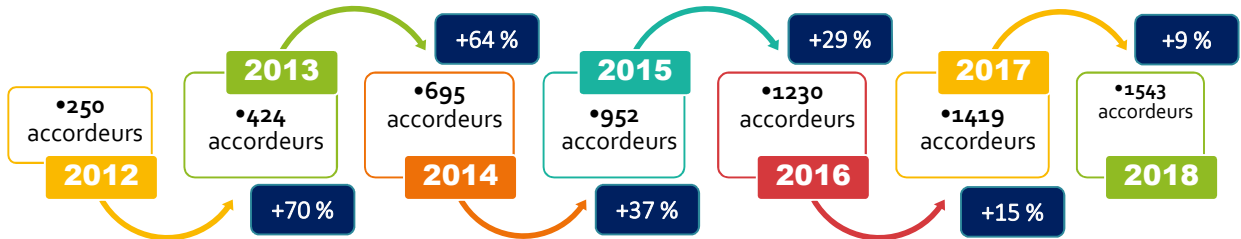


# Chambéry-Aix-les-Bains

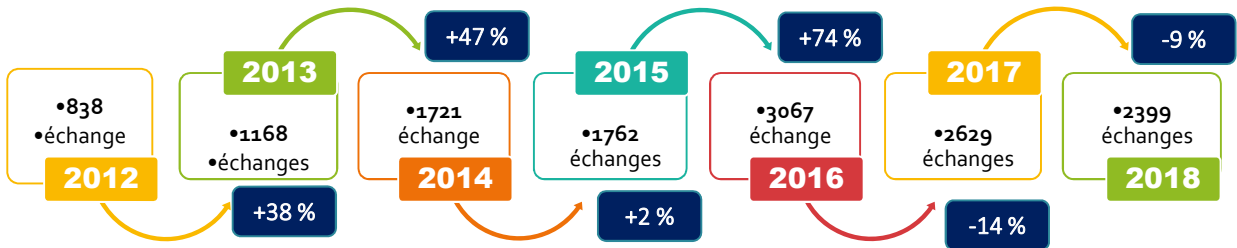
## Les grandes évolutions

### Évolution du nombre d'accordeurs

En 2016, l'Accorderie de Chambéry-Aix les bains compte 1230 accordeurs. C'est 29 % de plus qu'en 2015.

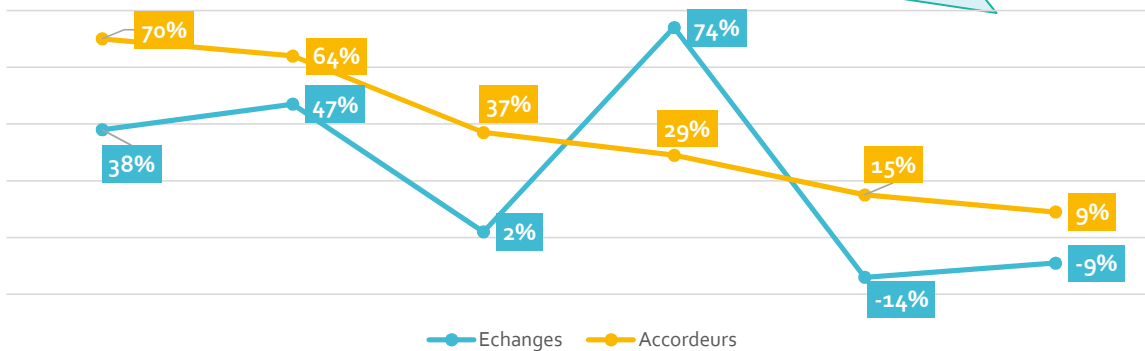


### Évolution du nombre d'échanges

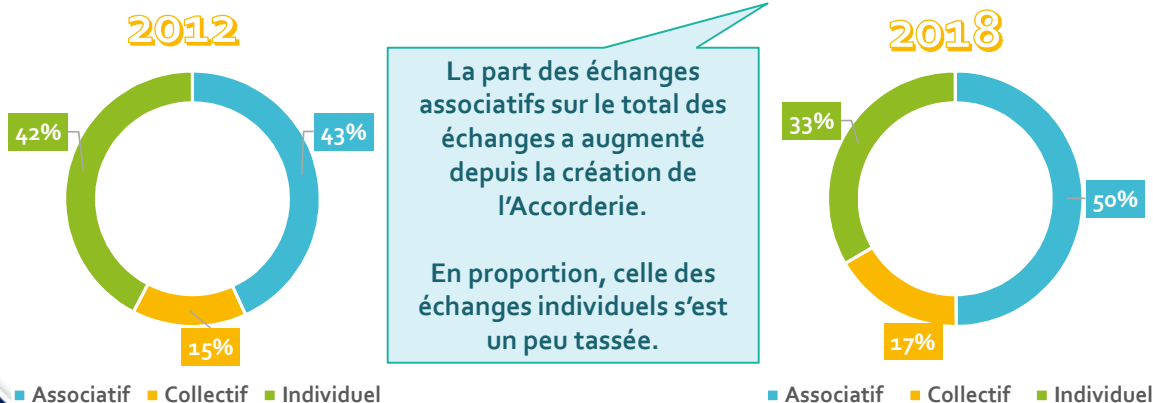


### Courbes d'évolution des échanges et des accordeurs

Du fait de la grande taille de l'Accorderies de l'agglomération de Chambéry, la variation en % est moins significative: on observe que Le nombre d'accordeurs continue de s'accroître alors que la quantité de services échangés se réduit légèrement.



### Évolution de la nature des échanges



La part des échanges associatifs sur le total des échanges a augmenté depuis la création de l'Accorderie.

En proportion, celle des échanges individuels s'est un peu tassée.

■ Associatif ■ Collectif ■ Individuel

■ Associatif ■ Collectif ■ Individuel

# Chambéry Aix les Bains

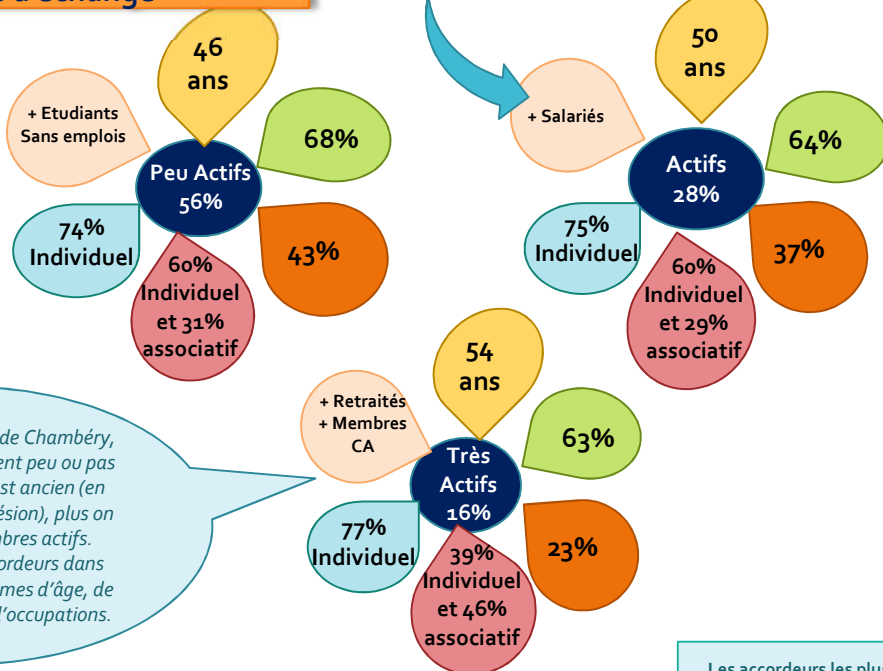
## Profil des accordeurs

1543 accordeurs  
à Chambéry

Lecture des fleurs : 28% des membres de l'accorderie sont actifs. Parmi ces membres actifs, on compte plus de salariés que dans les deux autres groupes.

### Caractéristiques clés des accordeurs selon leur activité d'échange

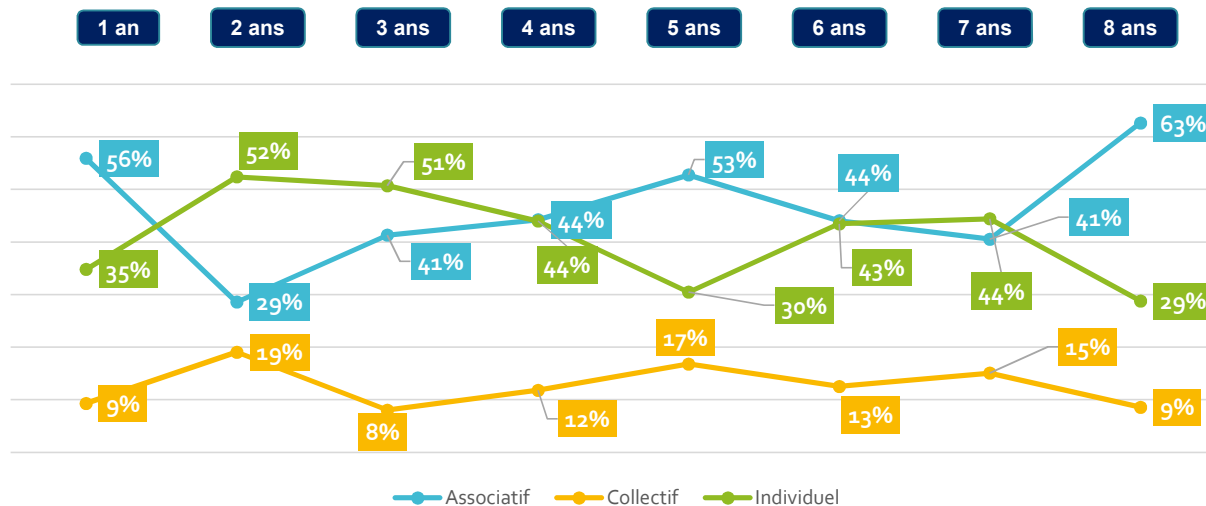
- Age moyen
- de 20 000 euros
- Moins de 3 ans
- Echanges offerts
- Echanges reçus
- Particularités



Sur les 533 accordeurs de Chambéry, plus de la moitié réalisent peu ou pas d'échanges. Plus on est ancien (en âge et en année d'adhésion), plus on appartient aux membres actifs. Une diversité des accordeurs dans tous les groupes en termes d'âge, de statut matrimoniale, d'occupations.

Les accordeurs les plus anciennement inscrits pratiquent plus d'échanges associatifs.

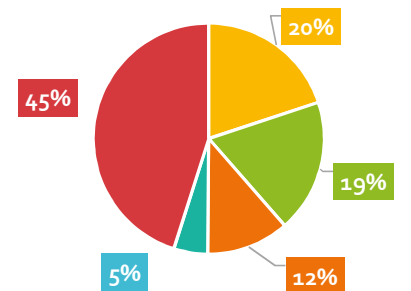
### Types d'échanges réalisés selon l'ancienneté



### Mixité sociale des accordeurs chambériens

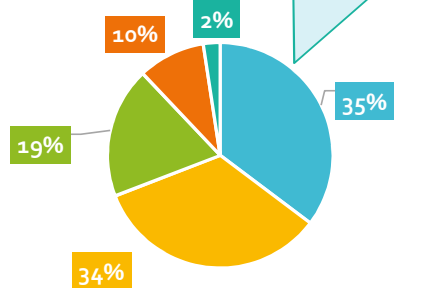
Le profil des accordeurs montre une réelle diversité sociale et économique avec 69% ne disposant de - de 20 000 € /an de revenus familial

#### Situation familiale



- Couple avec enfant(s)
- Couple sans enfant
- Monoparental
- Vivant en colocation
- Vivant seul

#### Revenus



- Moins de 10 000 €
- De 10 001 € à 20 000 €
- De 20 001 € à 30 000 €
- De 30 001 € à 50 000 €
- De 50 001 € et plus

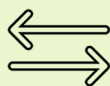
# Chambéry- Aix Les Bains

Indicateurs de suivi



## Tableau de bord

Chambéry-  
Aix les Bains



Accorderies urbaines

41 %

Pourcentage d'accordeurs  
en emploi

40 %

22 %

Pourcentage d'accordeurs  
retraités

28 %

30 %

Pourcentage d'accordeurs  
sans-emploi

26 %

45 %

Pourcentage d'accordeurs  
vivant seuls

51 %

52 ans

Age médian

54 ans

35 %

Pourcentage d'accordeurs déclarant  
un revenu familial inférieur  
à 10 000 € par an

36 %

200

Moyenne des échanges  
réalisés par mois

101

Le profil des accordeurs chambériens compte plus de personnes sans emplois mais et moins de retraités que celui des accordeurs urbains.

L'accorderies réalise toutefois le double de la moyenne des échanges par mois

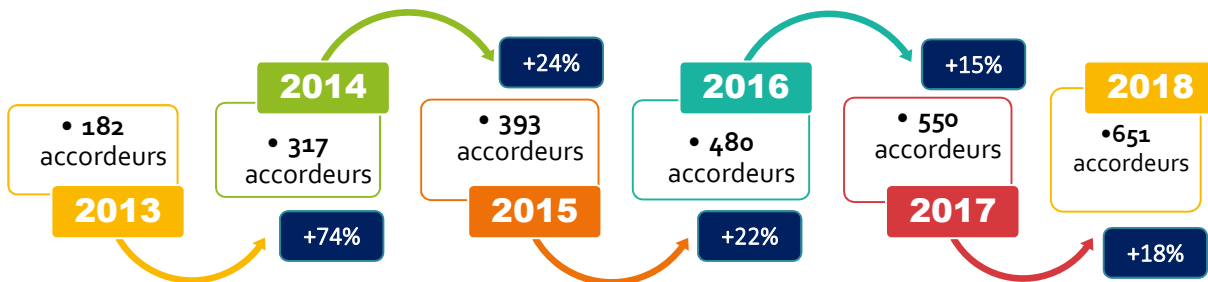


# Pays Diois Créé en 2012

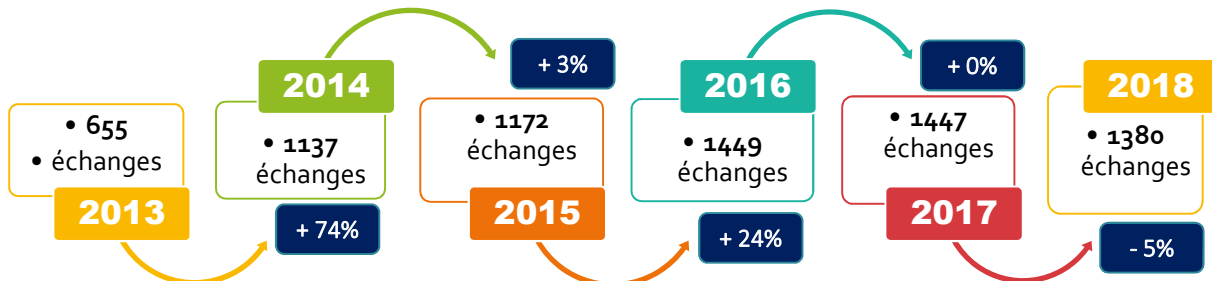
## Les grandes évolutions

### Évolution du nombre d'accordeurs

En 2018, l'Accorderie de Die compte 651 accordeurs. C'est 3,5 fois plus qu'en 2013 après un an de création.

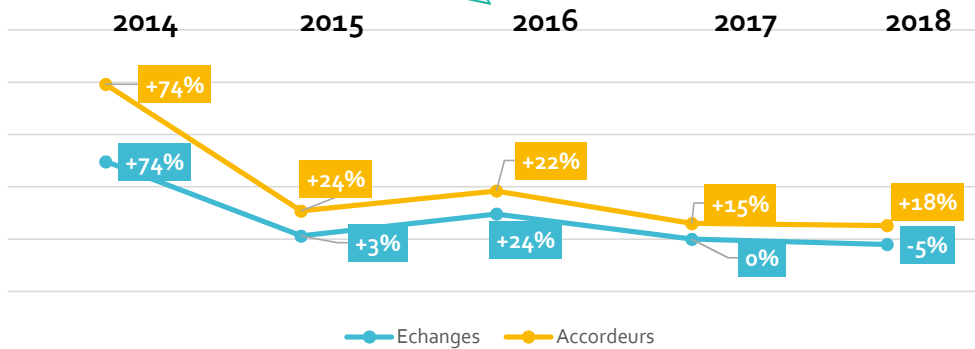


### Évolution du nombre d'échanges

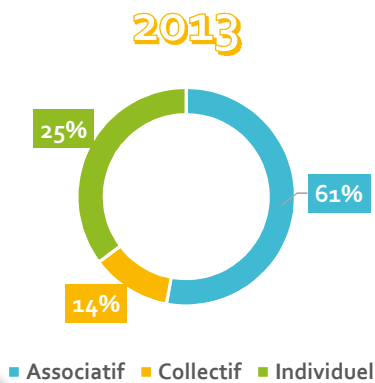


### Courbes d'évolution des échanges et des accordeurs

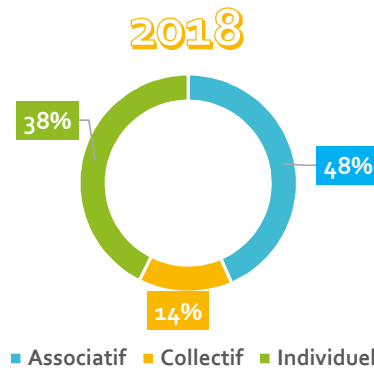
Le nombre d'accordeurs inscrits progresse plus vite que le volume d'échanges réalisés.



### Évolution de la nature des échanges



Au fil des années, la part des échanges individuels augmente et celle des échanges associatifs s'ajuste à la baisse.



# Pays Diois

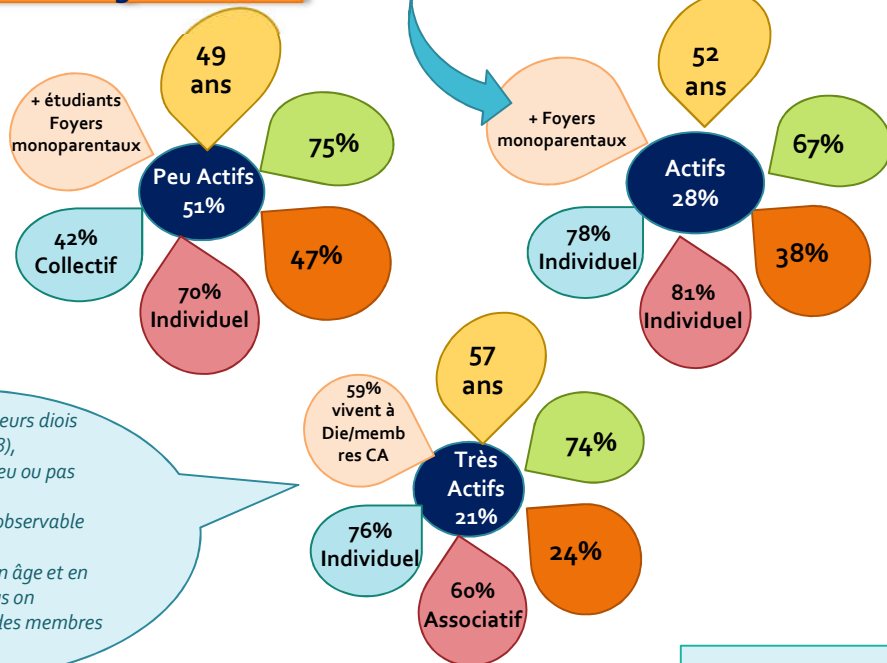
## Profil des accordeurs

651 accordeurs diois

Lecture des fleurs : 28% des membres de l'accorderie sont actifs. Parmi ces membres actifs, on trouve plus de foyers monoparentaux que dans les deux autres groupes (peu actifs et très actifs).

### Caractéristiques clés des accordeurs selon leur activité d'échange

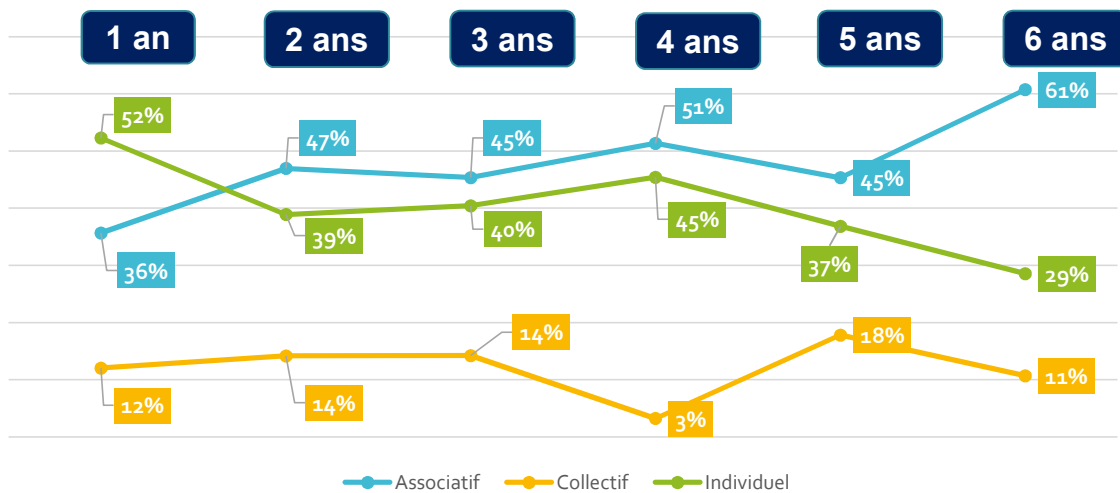
- Age moyen
- de 20 000 euros
- Moins de 3 ans
- Echanges offerts
- Echanges reçus
- Particularités



Sur les 651 accordeurs diois (2012-2018),  
 \* La moitié réalisent peu ou pas d'échanges.  
 \* la mixité sociale est observable dans tous les groupes.  
 \* Plus on est ancien (en âge et en année d'adhésion), plus on appartient au groupe des membres actifs.

Les accordeurs les plus anciennement inscrits pratiquent plus d'échanges associatifs.

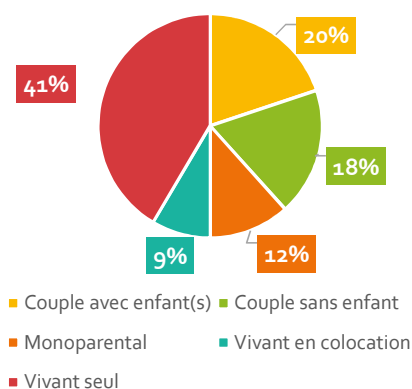
### Types d'échanges réalisés selon l'ancienneté



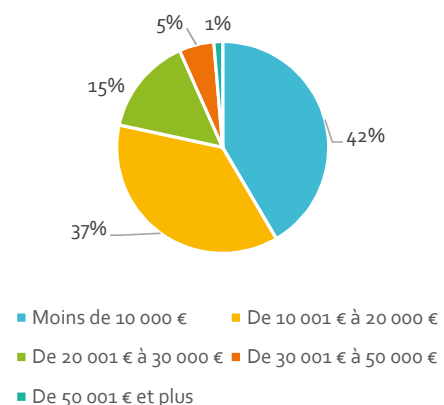
### Mixité sociale des accordeurs diois

Le profil des accordeurs montre une réelle diversité socio-économique. 79% disposent de moins de 20 000 € /an de revenu familial ... dont 42 % moins de 10 000 €

#### Situation familiale



#### Revenus



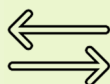
# Pays Diois

Indicateurs de suivi



## Tableau de bord

Pays diois



Accorderies rurales

41 %

Pourcentage d'accordeurs  
en emploi

40 %

22 %

Pourcentage d'accordeurs  
retraités

26 %

31 %

Pourcentage d'accordeurs  
sans-emploi

26 %

41 %

Pourcentage d'accordeurs  
vivant seuls

39 %

51 ans

Age médian

53 ans

42 %

Pourcentage d'accordeurs déclarant  
un revenu familial inférieur  
à 10 000 € par an

30 %

100

Moyenne des échanges  
réalisés par mois

62

\* Une part plus élevée qui déclarent un faible niveau de revenu familial annuel

\* un niveau d'échange supérieur de + de 50% à la moyenne des 5 Accorderies françaises situées en milieu rural

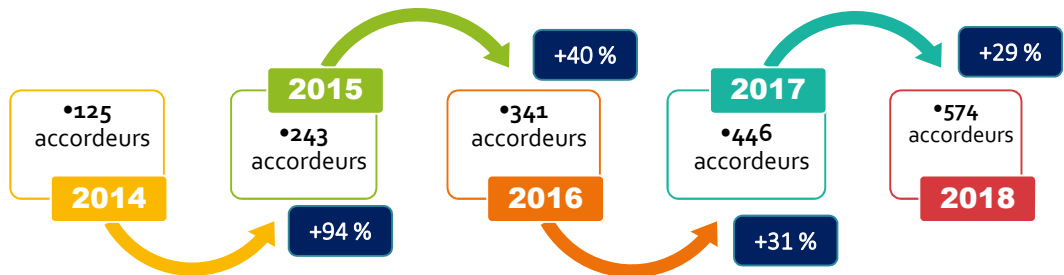


# Grenoble

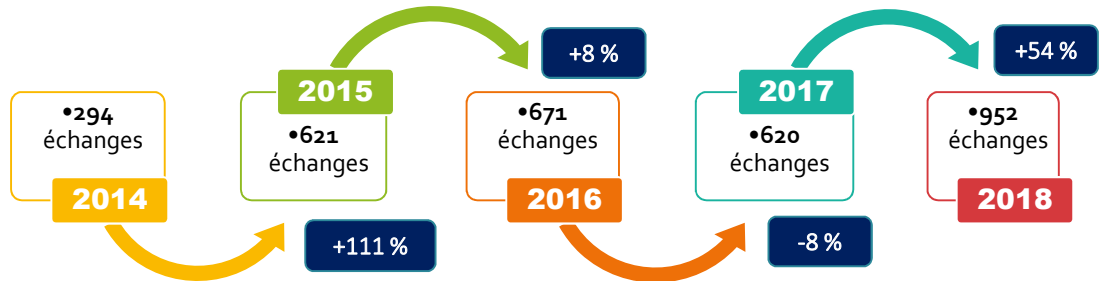
## Les grandes évolutions

### Évolution du nombre d'accordeurs

En 2016, l'Accorderie de Grenoble compte 341 accordeurs. C'est 40% de plus qu'en 2015.

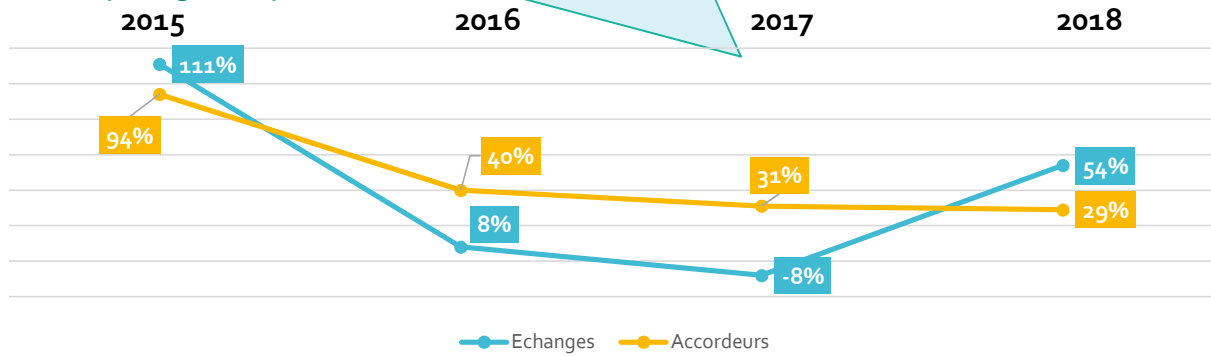


### Évolution du nombre d'échanges

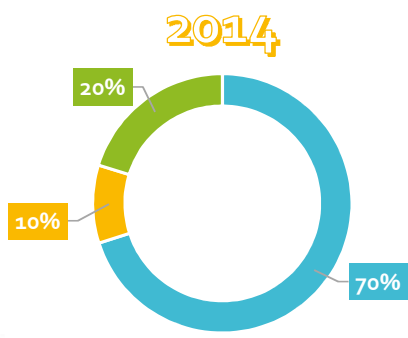


### Courbes d'évolution des échanges et des accordeurs

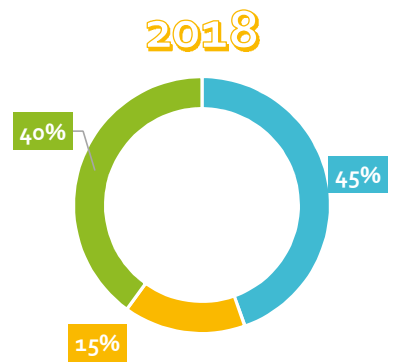
Après un peu d'ajustement après le démarrage, l'intensité des échanges s'accroît, la quantité de services échangés progresse plus vite aujourd'hui que le nombre d'accordeurs qui lui grandit plus vite.



### Évolution de la nature des échanges



La part des échanges associatifs (très élevée au démarrage) sur le total des échanges a reculé depuis la création de l'Accorderie. À l'inverse, celle des échanges individuel a doublé pour retrouver un niveau comparable à celui des autres accorderies.



■ Associatif ■ Collectif ■ Individuel

■ Associatif ■ Collectif ■ Individuel



# Grenoble

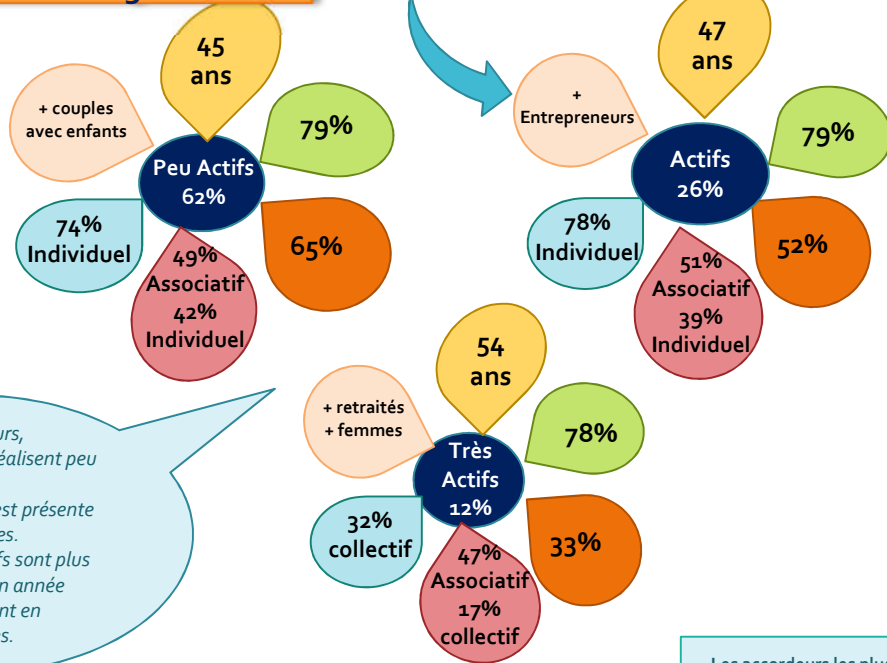
## Profil des accordeurs

576 accordeurs grenoblois

Lecture des fleurs : 28% des membres de l'accorderie sont actifs. Parmi ces membres actifs, on trouve plus d'entrepreneurs que dans les deux autres groupes (peu actifs et très actifs).

### Caractéristiques clés des accordeurs selon leur activité d'échange

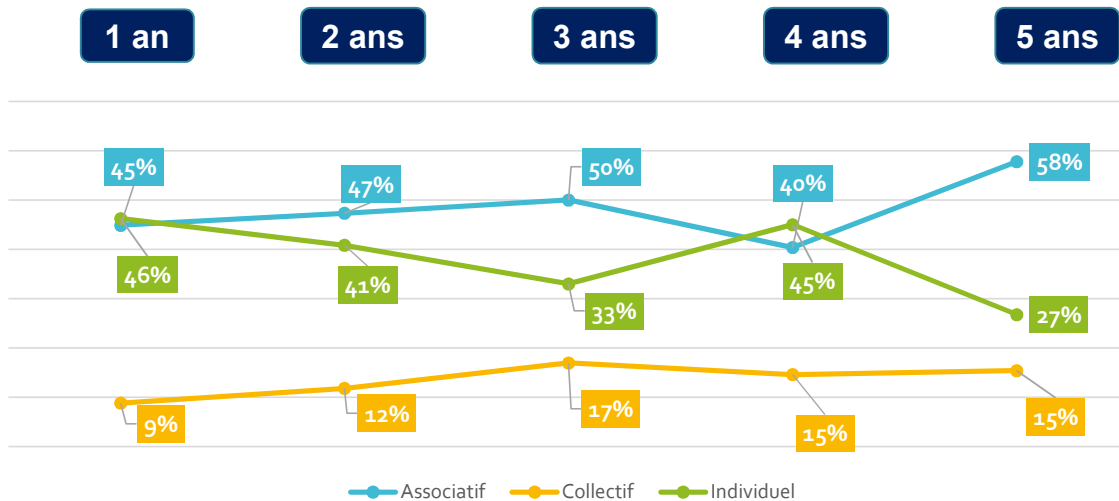
- Age moyen
- de 20 000 euros
- Moins de 3 ans
- Echanges offerts
- Echanges reçus
- Particularités



Sur les 576 accordeurs, \* plus de la moitié réalisent peu ou pas d'échanges. \* La mixité sociale est présente dans tous les groupes. \* Les membres actifs sont plus anciens (en âge et en année d'adhésion) et ce sont en majorité des femmes.

Les accordeurs les plus anciennement inscrits pratiquent plus d'échanges associatifs.

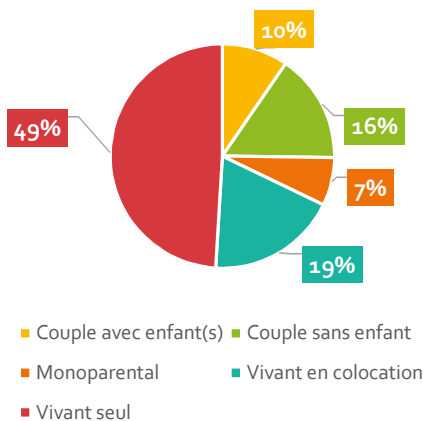
### Types d'échanges réalisés selon l'ancienneté



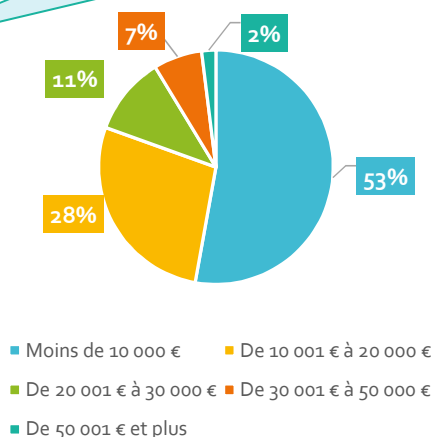
### Mixité sociale des accordeurs grenoblois

Le profil socio-économique des accordeurs en montre la diversité, et souligne des situations de précarité majeures, 59% sont seuls ou monoparentaux, 81% disposent de moins de 20 000 € /an de revenu familial ... dont 53 % moins de 10 000 €

#### Situation familiale



#### Revenus

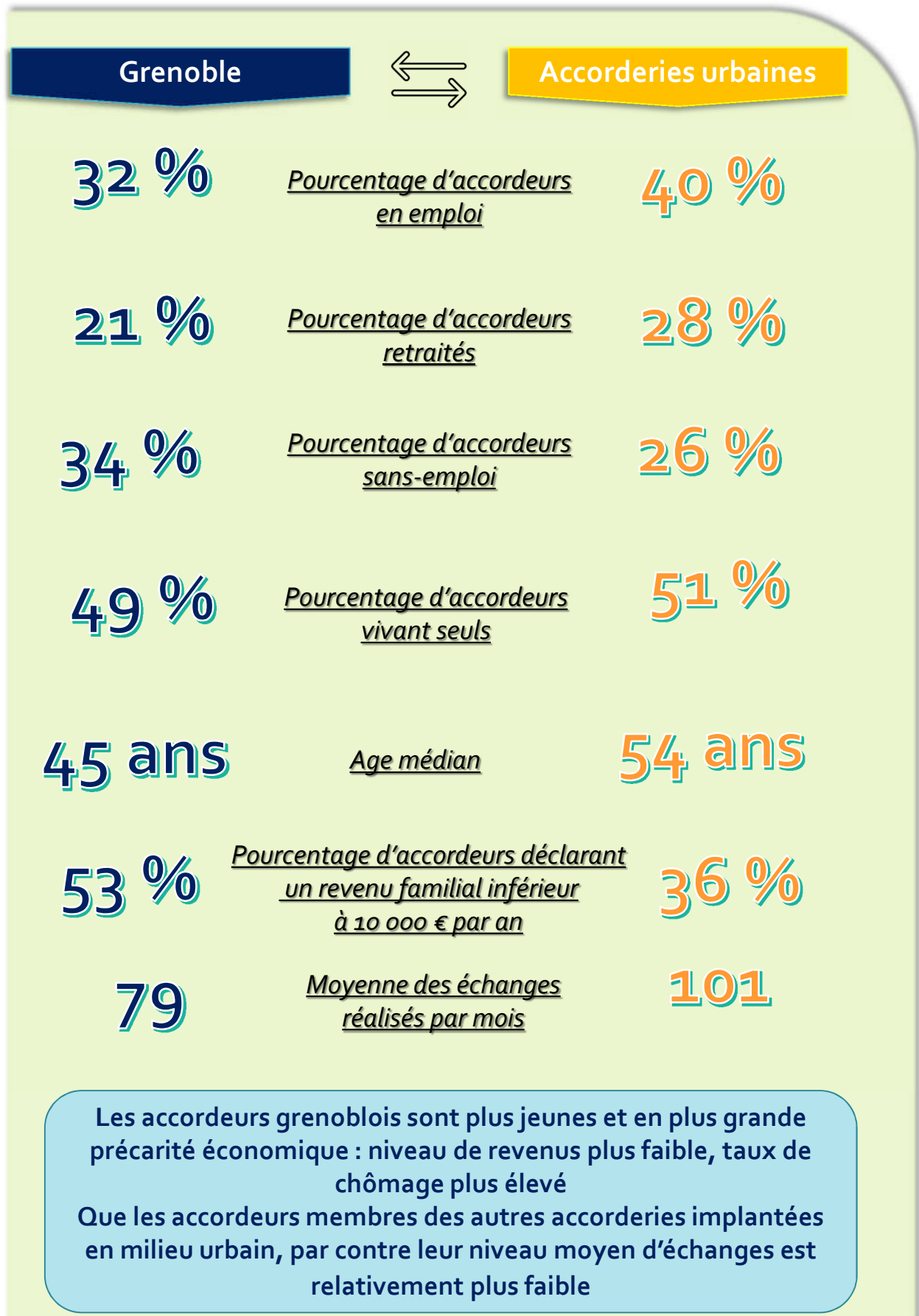


# Grenoble

## Indicateurs de suivi



### Tableau de bord





# Pontcharra

## Les grandes évolutions

### Évolution du nombre d'accordeurs

En 2018, l'Accorderie de Pontcharra compte 210 accordeurs. C'est 7 fois plus qu'en 2016 année de création

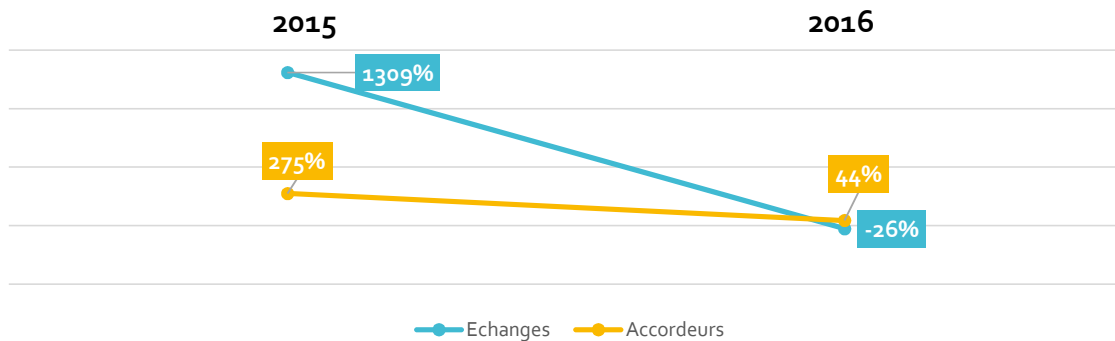


### Évolution du nombre d'échanges

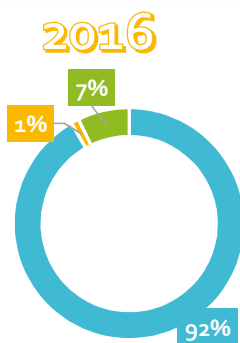


### Courbes d'évolution des échanges et des accordeurs

Les échanges se sont stabilisés en 2018 après un pic en 2017. L'évolution du nombre d'accordeurs inscrits continue à un rythme élevé

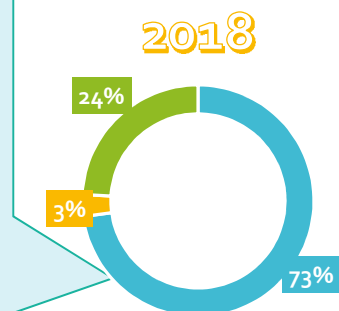


### Évolution de la nature des échanges



La part des échanges associatifs sur le total des échanges est très élevée, (probablement relié au rythme hebdomadaire des rencontres du conseil des accordeurs ... payées en heures à ses membres ? Voir gouvernance pages suivantes)

Par contre, la part des échanges individuels a encore un peu de difficulté à se développer



■ Associatif ■ Collectif ■ Individuel

■ Associatif ■ Collectif ■ Individuel

# Pontcharra

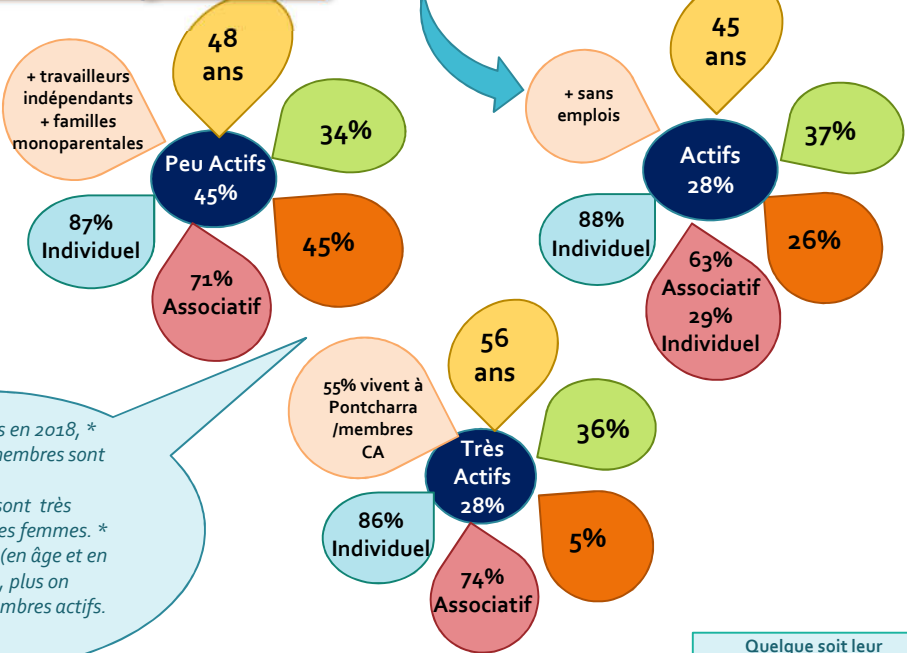
## Profil des accordeurs

303 accordeurs à Pontcharra

Lecture des fleurs : 28% des membres de l'accorderie sont actifs. Parmi ces membres actifs, on trouve plus de personnes sans emplois que dans les deux autres groupes (peu actifs et très actifs).

### Caractéristiques clés des accordeurs selon leur activité d'échange

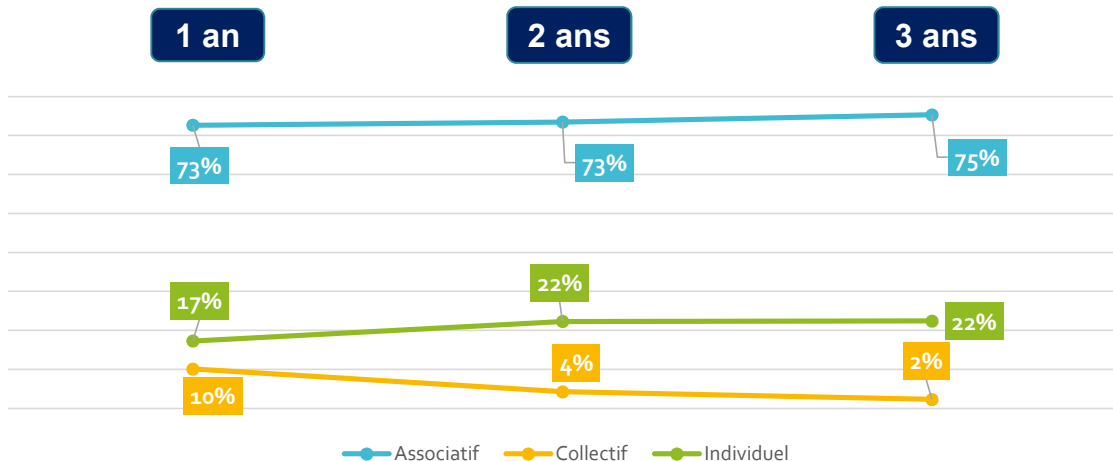
- Age moyen
- de 20 000 euros
- Moins de 1 ans
- Echanges offerts
- Echanges reçus
- Particularités



Sur 309 accordeurs en 2018, \* Plus de 50% des membres sont actifs. \* Les accordeurs sont très majoritairement des femmes. \* Plus on est ancien (en âge et en année d'adhésion), plus on appartient aux membres actifs.

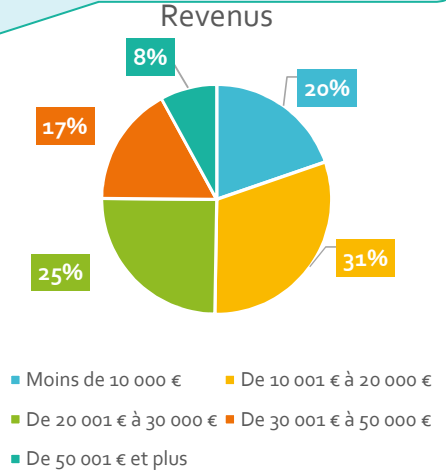
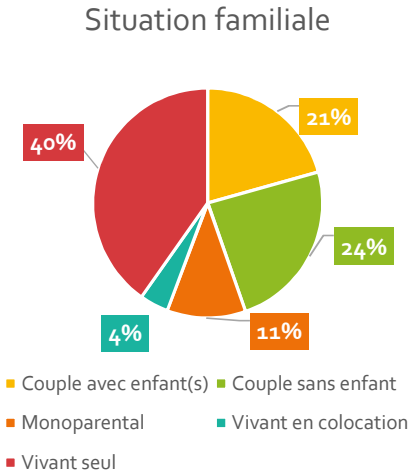
### Types d'échanges réalisés selon l'ancienneté

Quelque soit leur ancienneté, les accordeurs pratiquent surtout des échanges associatif avec l'Accorderie.



### Mixité sociale des accordeurs charrapontains

Le profil socio-économique des accordeurs en souligne la diversité, avec un peu plus d'homogénéité des familles à revenus modestes: 51% sont seuls ou monoparentaux ils sont aussi 51% qui ne disposent que moins de 20 000 € /an de revenu familial ... dont 20 % moins de 10 000 €



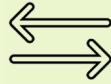
# Pontcharra

Indicateurs de suivi



## Tableau de bord

Pontcharra



Accorderies péri-urbaines

41 %

Pourcentage d'accordeurs en emploi

39 %

40 %

Pourcentage d'accordeurs retraités

36 %

15 %

Pourcentage d'accordeurs sans-emploi

21 %

40 %

Pourcentage d'accordeurs vivant seuls

43 %

59 ans

Age médian

57 ans

20 %

Pourcentage d'accordeurs déclarant un revenu familial inférieur à 10 000 € par an

28 %

158

Moyenne des échanges réalisés par mois

93

Le profil des accordeurs charrapontains n'est pas trop différent de de la moyenne de ceux des accorderies péri-urbaines. Ils sont un peu plus de retraités, et moins à se déclarer sans-emploi. Ils réalisent plus d'échanges mensuels qui sont principalement de type associatif.



# Entretiens avec les accordeurs

## Méthodologie

### Un portrait qualitatif, pourquoi, comment et pour quels usages ?

Un portrait qualitatif pour alimenter l'exploitation et l'analyse des données quantitatives des accorderies, faciliter et illustrer quelques éléments saillants de leur évaluation afin d'être en mesure d'établir leur carte de visite.

Un portrait qualitatif, qui associé au portrait quantitatif, est destiné à aider les accorderies à établir leur carte d'identité : qui sont-elles ? Que font-elles ? Comment le font-elles ? Qu'apporte-t-elle aux accordeurs et au territoire concerné.

### La parole des accordeurs lors des focus groupes

Dans une première étape, des groupes de parole d'accordeurs ont été mis en place. Les participants ont été invités à venir raconter leur expérience, échanger entre eux et s'exprimer sur les grandes thématiques en lien avec les questions évaluatives intéressant l'Accorderie en question.

Deux focus groupes ont été conduits dans chacune des six Accorderies entre juin et juillet 2019. Ils ont mobilisé chacun une douzaine de personnes de manière à obtenir entre 20 et 25 témoignages par Accorderie. Les focus groupes ont été préparés et animés par les référents de l'Accorderie, membres du comité de concertation et de pilotage.

L'animation de ces groupes de parole visait à créer les conditions pour que les personnes moins à l'aise puissent s'exprimer et y participer.

### Un portrait réalisés à partir des entretiens individuels dans chaque accorderie

Dans une seconde étape, un portrait qualitatif établi à partir d'entretiens individuels, dont ont été extraits des verbatim sélectionnés afin de répondre aux questions évaluatives : qu'est-ce qu'une accorderie ? qu'est-ce qui s'y passe et qu'est-ce que « ça » produit ?

Trois questions, trois fleurs, des expressions individuelles – et non exhaustives – à même de faciliter la présentation de l'accorderie en question et de faire réagir.

La grille d'entretien utilisée lors des entretiens individuels est présentée en annexe.

L'analyse du verbatim retranscrit à partir des 48 entretiens conduits auprès des accordeurs a été découpée en 5 thématiques, correspondant aux 5 champs d'évaluation définis au commencement de la démarche.

- Questions d'identité.
- L'Accorderie comme lieu d'échange.
- Accorderie et accordeurs.
- Accorderie et territoire.
- Gouvernance, fonctionnement et organisation.

Le portrait réalisé sur la base des entretiens se veut illustratif et signifiant. Il ne constitue qu'une illustration de ce qui a pu être dit au cours des entrevues individuelles.



# Entretiens avec les accordeurs

## Méthodologie

### Pourquoi avoir recours à des entretiens individuels ?

Les entretiens individuels se sont focalisés sur le parcours personnel de l'accordeur au sein de son accorderie. L'enjeu est de mieux comprendre ce que les échanges apportent concrètement dans la vie des accordeurs en partant de leur parole et de leur vécu personnel. Ils se sont déroulés selon un format semi-directif qui offre la possibilité de structurer en partie le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable tout en laissant une part de liberté à l'enquêteur et à la personne interrogée en fonction de l'échange.

Ces entretiens individuels permettent de pointer quelques angles non approfondis lors des analyses quantitatives et des entretiens collectifs déjà réalisés en Focus groupes, Ils apportent en même temps des éléments explicatifs qui aident à guider les choix de données statistiques à creuser ou affiner.

Ils ont donc nourri la synthèse du rapport directement, à l'instar des éléments explicatifs qu'il apporte, et indirectement, eu égard aux retraitements statistiques qu'ils impulsaient.

Un guide d'entretien a été préalablement établi et validé en amont par le comité de pilotage : il aura servi de support lors de l'entrevue et à rappeler les thèmes à évoquer.

Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone. Le traitement des verbatims, en amont, ayant reposé sur des points clefs à mettre en valeur dans la parole recueillie.

L'objectif de ces entretiens individuels est de permettre de :

- Tracer les grandes lignes de l'histoire entre chaque accordeur rencontré avec son accorderie,
- Retracer et comprendre l'évolution de cette relation et tenter d'en percevoir les impacts pour l'accordeur.

In fine, ces interviewees offrent la possibilité de mieux cerner les bons indicateurs permettant d'identifier dans quelle mesure la pratique d'échanges dans le cadre de l'accorderie contribue à développer le pouvoir d'agir des accordeurs.

La synthèse du rapport d'évaluation ainsi que les analyses quantitatives ont été en permanence nourries par les éléments recueillis lors des entretiens semi-directifs réalisés avec les accordeurs et partagés lors des réunions collectives.

Au total, une 48 entretiens individuels ont eu lieu, durant lesquels les accordeurs étaient invités à raconter, individuellement, ce que les accorderies avaient changé dans leur vie.

Les entretiens individuels ont été conduits par des chercheurs. Les accordeurs devaient se sentir à l'aise, avec les accordeurs qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance. Ces entretiens ont été rémunérés en temps pour tous les accordeurs participants.

Il a été décidé collectivement en comité de concertation et de pilotage que le choix des personnes à convier et la constitution des groupes d'accordeurs seraient laissés à l'initiative des accorderies participantes, en fonction des informations qu'elles estiment utiles à l'évaluation. Le traitement qui en a été réalisé a pris en compte la manière dont chaque groupe a été constitué qui a été explicité par chaque accorderie lors des discussions lors du comité de concertation et de pilotage qui a eu à valider les résultats de cette phase.



*Trois questions, trois fleurs,  
des expressions individuelles  
simplement illustratives et  
non exhaustives.*

L'accorderie : c'est quoi ?

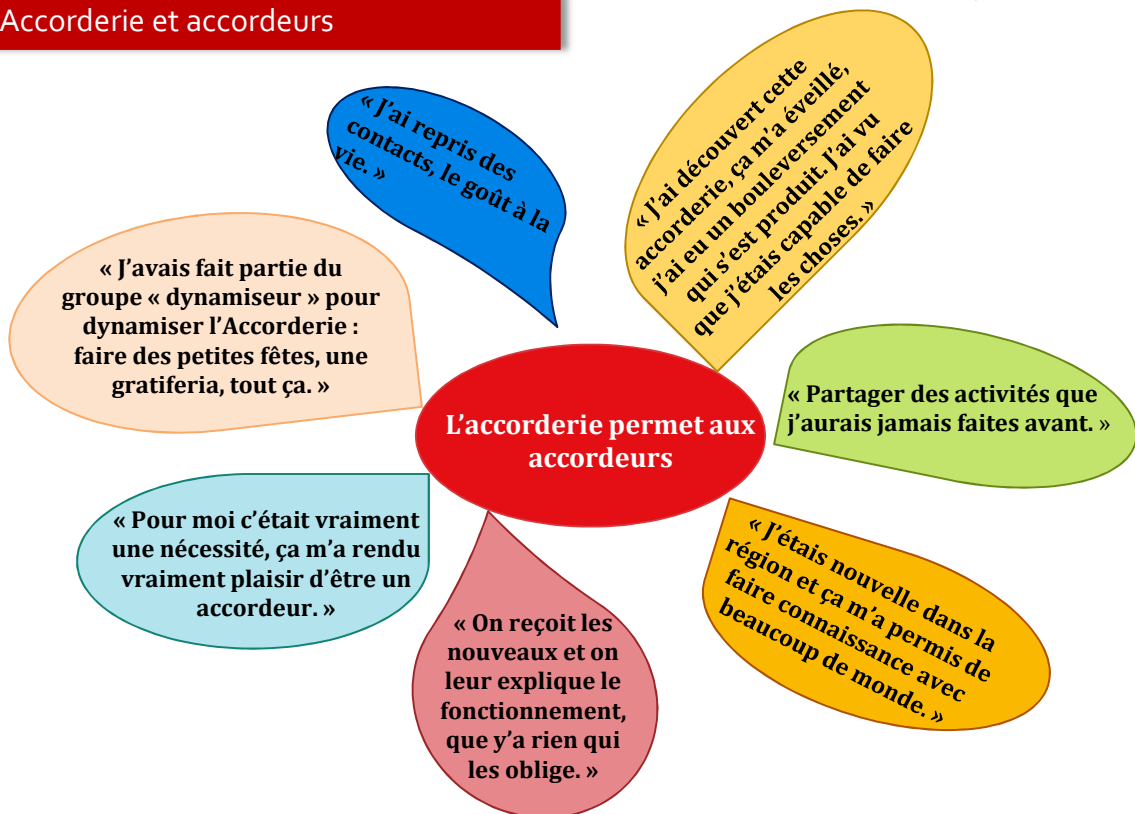


**L'accorderie : un lieu de rencontre  
ou l'échange permet...  
de rencontrer de nouvelles personnes...  
sans se sentir jugé.**





### Accorderie et accordeurs



**L'accorderie permet de découvrir de nouvelles activités et de se faire des amis quand on est nouvel arrivant. Côtoyer une accorderie permet de rompre l'isolement.**

### L'accorderie, lieu d'échanges : qu'échange-t-on ? Qu'est-ce que cela produit ?



**Bien que certains accordeurs ressentent une gêne à l'idée de demander et que les échanges ne fonctionnent pas toujours, les échanges de services sont nombreux et variés.**



*Trois questions, trois fleurs,  
des expressions individuelles,  
simplement illustratives et  
non exhaustives.*

L'accorderie : c'est quoi ?



**L'accorderie : un lieu de créations de liens...  
facilitant la mixité sociale en partageant de connaissances  
et bons plans...  
plus qu'en faisant des économies**



### Accorderie et accordeurs



**L'accorderie est un lieu qui attire pour échanger sans rapport d'argent, créer du lien et essayer d'améliorer le quotidien où l'on cherche à faire différemment. Mais cela prend du temps, suppose d'être près de l'accorderie et ne marche pas toujours bien si on veut fonctionner à côté de l'accorderie**

### L'accorderie, lieu d'échanges : qu'échange-t-on ? Qu'est-ce que cela produit ?



**L'accorderie est un lieu où l'on échange de l'aide « matérielle », des loisirs et de la détente plus que des besoins de première nécessité. Cela facilite le quotidien, même si demander peut être difficile et suppose de l'humilité,**

# Chambéry- Aix les Bains

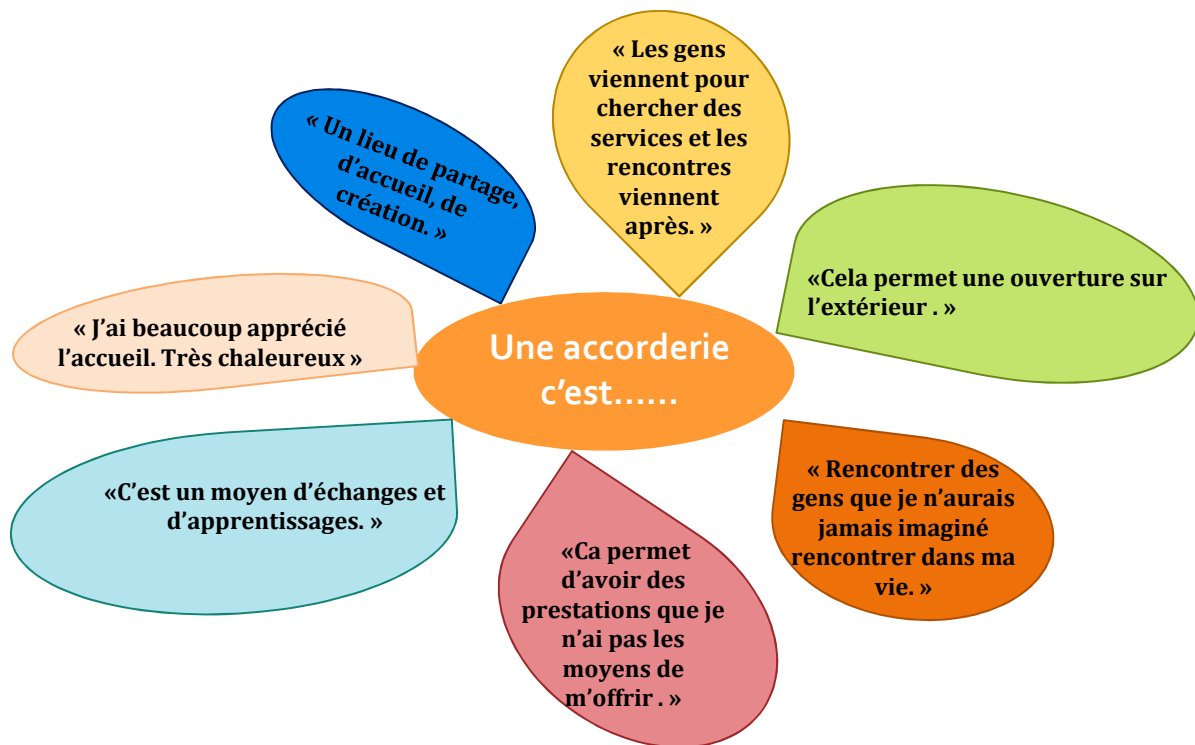
Paroles d'accordeurs



8  
Entretiens  
individuels

*Trois questions, trois fleurs,  
des expressions individuelles  
simplement illustratives et  
non exhaustives..*

L'accorderie : c'est quoi ?



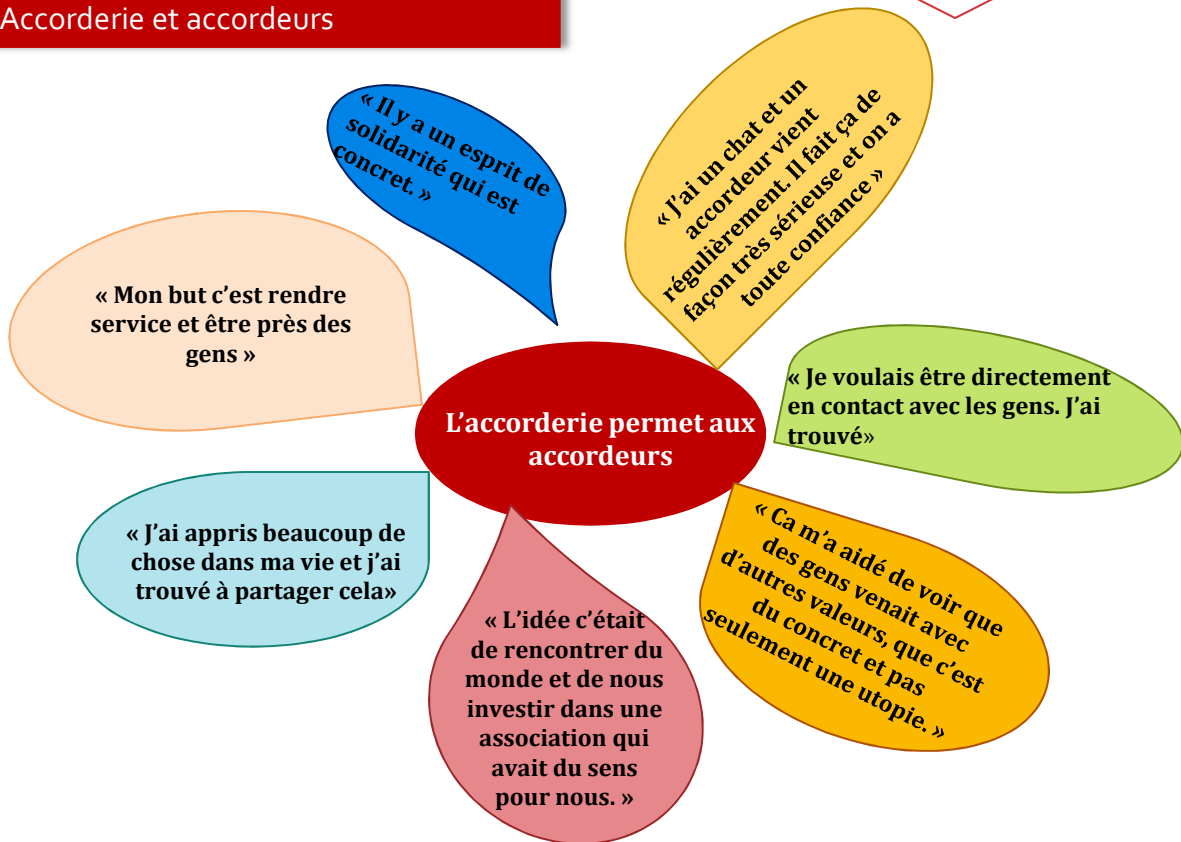
**L'accorderie : un lieu de rencontres  
Ou l'échange permet de rencontrer de nouvelles  
personnes...  
Sans se sentir jugé**

# Chambéry- Aix les Bains

## Paroles d'accordeurs

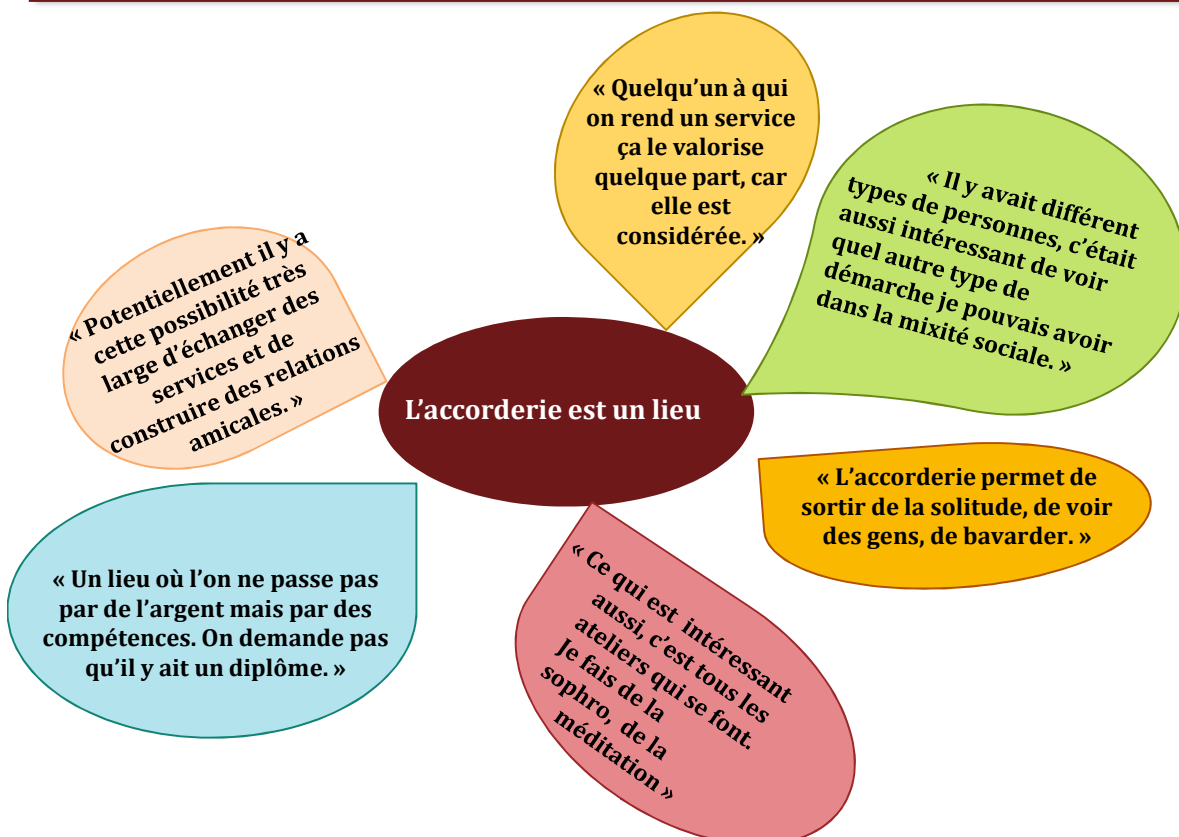
8  
Entretiens  
individuels

### Accorderie et accordeurs



**L'accorderie permet de découvrir de nouvelles activités et de se faire des amis quand on est nouveau arrivant. Côté une accorderie permet de rompre l'isolement.**

**L'accorderie, lieu d'échanges : qu'échange-t-on ? Qu'est-ce que cela produit ?**



**Bien que certains accordeurs ressentent une gêne à l'idée de demander et que les échanges ne fonctionnent pas toujours, les échanges de services sont nombreux et variés.**



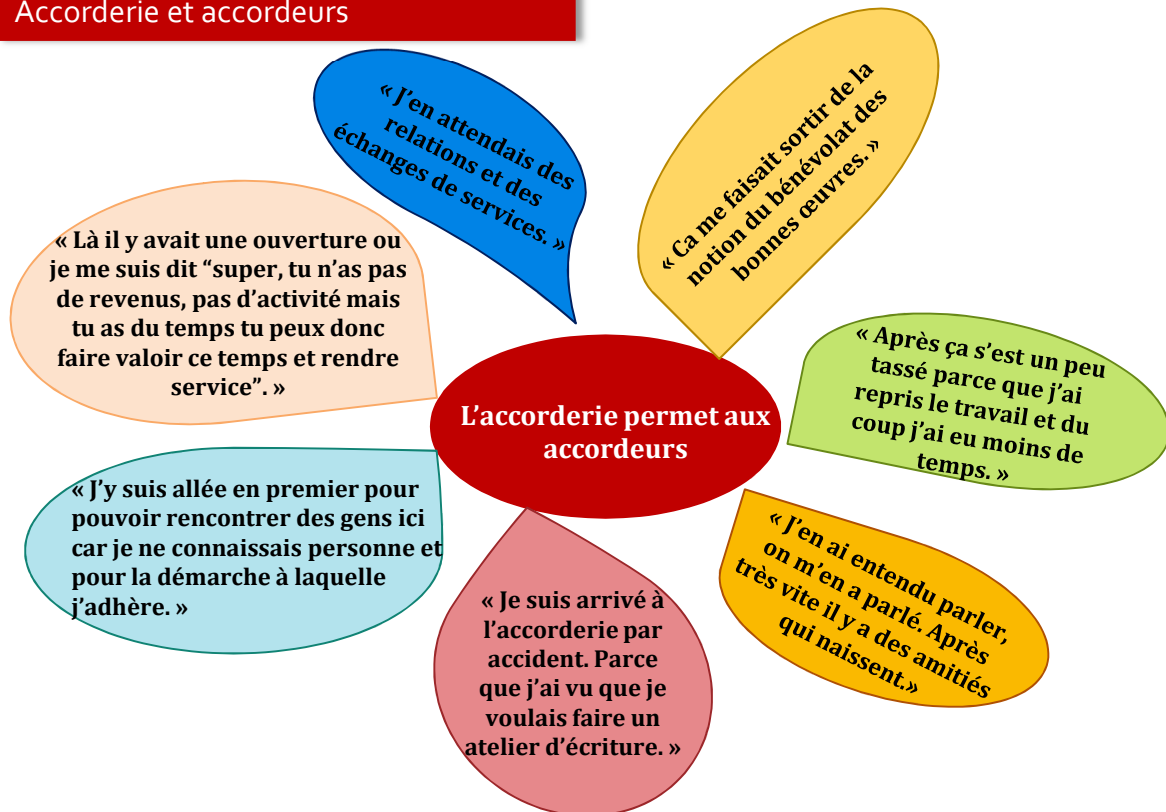
*Trois questions, trois fleurs,  
des expressions individuelles  
simplement illustratives et  
non exhaustives.*

L'accorderie : c'est quoi ?



**L'accorderie est un lieu de partage et de solidarité...  
dans lequel on peut faire des échanges  
en dehors d'un cadre marchand.**

### Accorderie et accordeurs



Les diois deviennent accordeurs par curiosité pour le concept, pour avoir accès à des services sans monnaie mais également pour rencontrer du monde. S'il s'éloignent, c'est par manque de temps ou pour des questions de santé.

### L'accorderie, lieu d'échanges : qu'échange-t-on ? Qu'est-ce que cela produit ?



Bien que certains accordeurs peinent à trouver le service qu'ils recherchent ou cumulent beaucoup d'heures, on remarque une grande variété d'échanges et des ateliers qui permettent de découvrir de nouvelles activités.



*Trois questions, trois fleurs,  
des expressions individuelles  
simplement illustratives et  
non exhaustives.*

### L'accorderie : c'est quoi ?

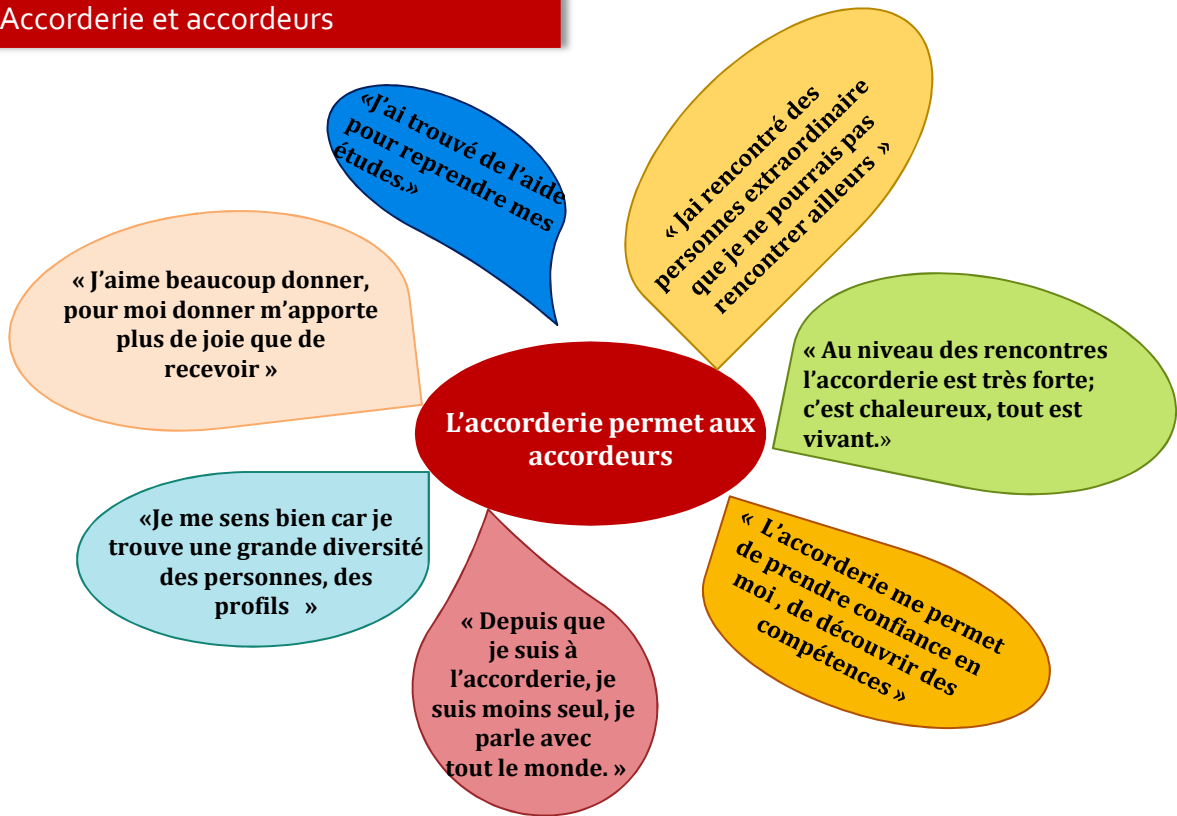


**L'accorderie : un lieu de rencontres et de solidarité.  
L'absence de relation monétaire est important.**





### Accorderie et accordeurs



**L'accorderie permet les rencontres dans un cadre de mixité sociale . Elle favorise le pouvoir d'agir des accordeurs.**

### L'accorderie, lieu d'échanges : qu'échange-t-on ? Qu'est-ce que cela produit ?



**Bien que certains accordeurs ressentent une gêne à l'idée de demander et que les échanges ne fonctionnent pas toujours, les échanges de services sont nombreux et variés.**



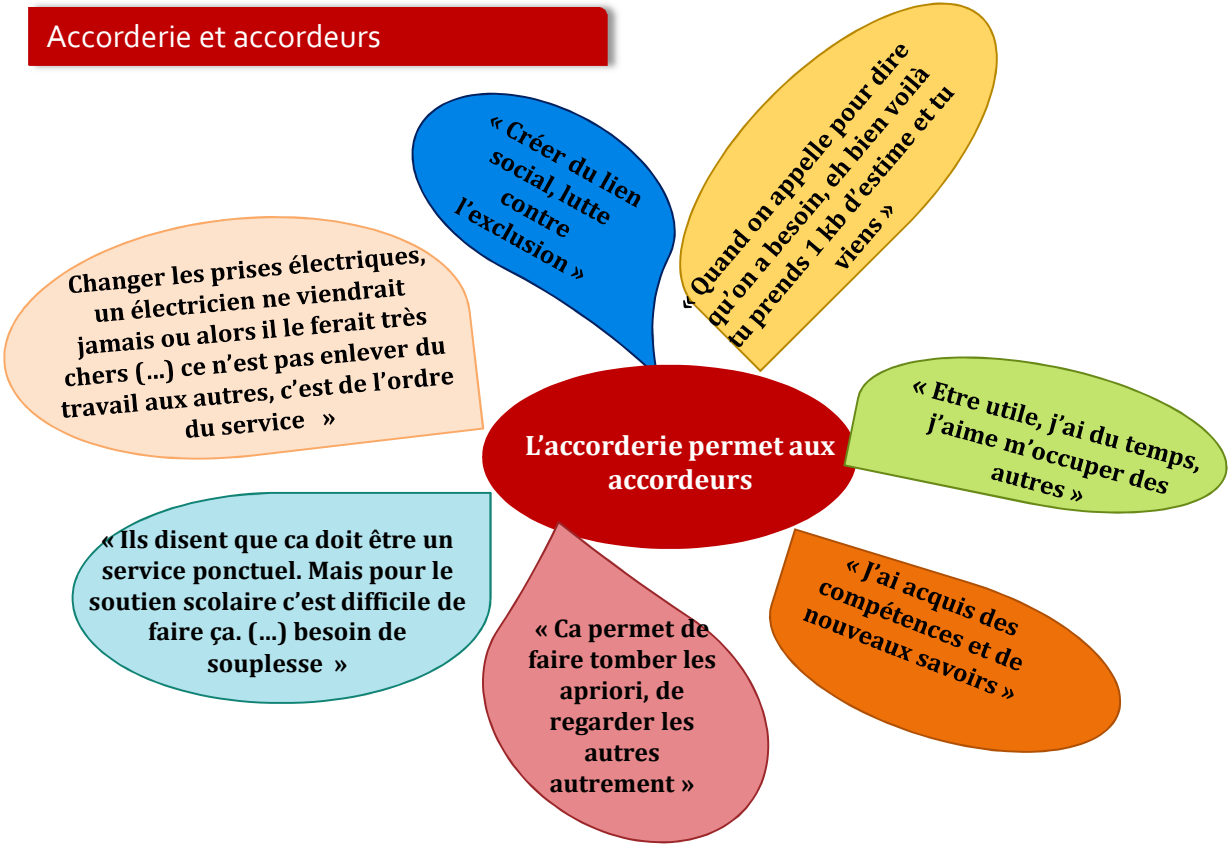
L'accorderie : c'est quoi ?

*Trois questions, trois fleurs,  
des expressions individuelles  
simplement illustratives et  
non exhaustives.*



**L'accorderie : un lieu « alternatif »  
où l'on rencontre de nouvelles personnes,  
issues de milieux différents,  
sans jugement.**

Accorderie et accordeurs



**L'accorderie est un lieu qui attire pour créer et s'ouvrir aux autres, de nouvelles relations voire amitiés . Cela permet de valoriser ses compétences et d'en acquérir d'autres.**

L'accorderie, lieu d'échanges : qu'échange-t-on ? Ou'est-ce que cela produit ?



**L'accorderie est un lieu où l'on échange des services plutôt associatifs. Les échanges individuels supposent qu'on connaisse la personne, de la confiance ce que le site ne peut générer à proximité,**



# La gouvernance dans les Accorderies

## Méthodologie

### Origine des données

Les données utilisées pour réaliser cette analyse de la gouvernance sont : (i) les données déclaratives (les discours) recueillies lors des entretiens avec les administrateurs participants aux groupes de discussion, et les salariées rencontrées elles aussi lors d'un focus groupe spécifique ; (ii) les données documentaires fournies par les Accorderies pour le descriptif de la gouvernance et fiches de poste des salariés ; (iii) les données statistiques relatives aux échanges saisies par les accordeurs sur l'espace membres.

### Construction du portrait

#### **Analyse des instances et des participants**

Dans un premier temps, nous avons proposé une description de l'architecture de la gouvernance en nommant les instances de décision, les participants (qui) et leurs participants (combien), la régularité des rencontres, les modes d'élection. À partir de cette description, nous avons mis en lumière les points caractéristiques, spécifiques à chaque accorderie.

Dans un deuxième temps, nous avons voulu incarner la gouvernance en choisissant des verbatim de quelques-uns des administrateurs, rencontrés en focus groupe, Ces verbatim sont des expressions individuelles simplement illustratives et non exhaustives. Ils ont pour rôle d'illustrer quelques éléments saillants des entretiens.

#### **Analyse du fonctionnement**

Dans un premier temps, nous avons indiqué la mission principale de chaque salarié par accorderie selon la fiche de poste.

Puis nous avons schématisé le fonctionnement de la gouvernance définie comme *"l'ensemble des mécanismes permettant la mise en cohérence du fonctionnement de l'organisation avec le projet social qui l'anime 1"*.

Nous avons identifié 3 axes structurants et partagés par toutes les accorderies : la gestion de l'accorderie et des échanges, le support à la vie associative et les relations avec l'environnement. Nous avons positionné les actions des accorderies dans ces 3 axes en indiquant les acteurs impliqués.

### Usage du portrait

Ce portrait est une photographie réalisée à un moment donné (2019) de la gouvernance de l'Accorderie. Il est présenté de façon à permettre une lecture structurée et unifiée, selon un format identique et comparable pour toutes les accorderies ... tout en valorisant les spécificités de chacune.

L'objectif est de pouvoir évaluer la situation à ce moment mais aussi de pouvoir suivre la dynamique enclenchée par le processus évaluatif et par la formation gouvernance suivie par les accorderies.

1, Alcoléa-Bureth Anne-Marie, « Nécessité pour les associations de penser la transformation sociale de leur gouvernance », Le sociographe, 2019/2 (n° 66), p. 40-41.



### Les instances de la gouvernance

#### Instances habituelles

- Conseil des Accordeurs : 12 accordeurs coprésidents + 2 accordeurs comité éthique
- Rencontre 1 fois par mois, ouvert aux groupes de travail
- Présence de la salariée
- Elections par candidature et tirage au sort
- Participation moyenne de 15 accordeurs

#### Spécificités

Conseil d'Administration

=

Conseil des Accordeurs ;

Les comités éthique et richesses humaines sont réservés à leurs membres

Les autres groupes de travail sont ouverts à tous.

Gouvernance coopérative, pilotée par le Conseil des Accordeurs.

La vision des administrateurs sur leur rôle

« Moi je le vois bien comme recueillir les envies et les initiatives de chacun et voir si on peut les mettre en œuvre ».

« On est garant du cadre de l'Accorderie. Si à un moment, même si le cadre doit bouger, le conseil se demande comment. Il faut que ça reste dans les valeurs ».

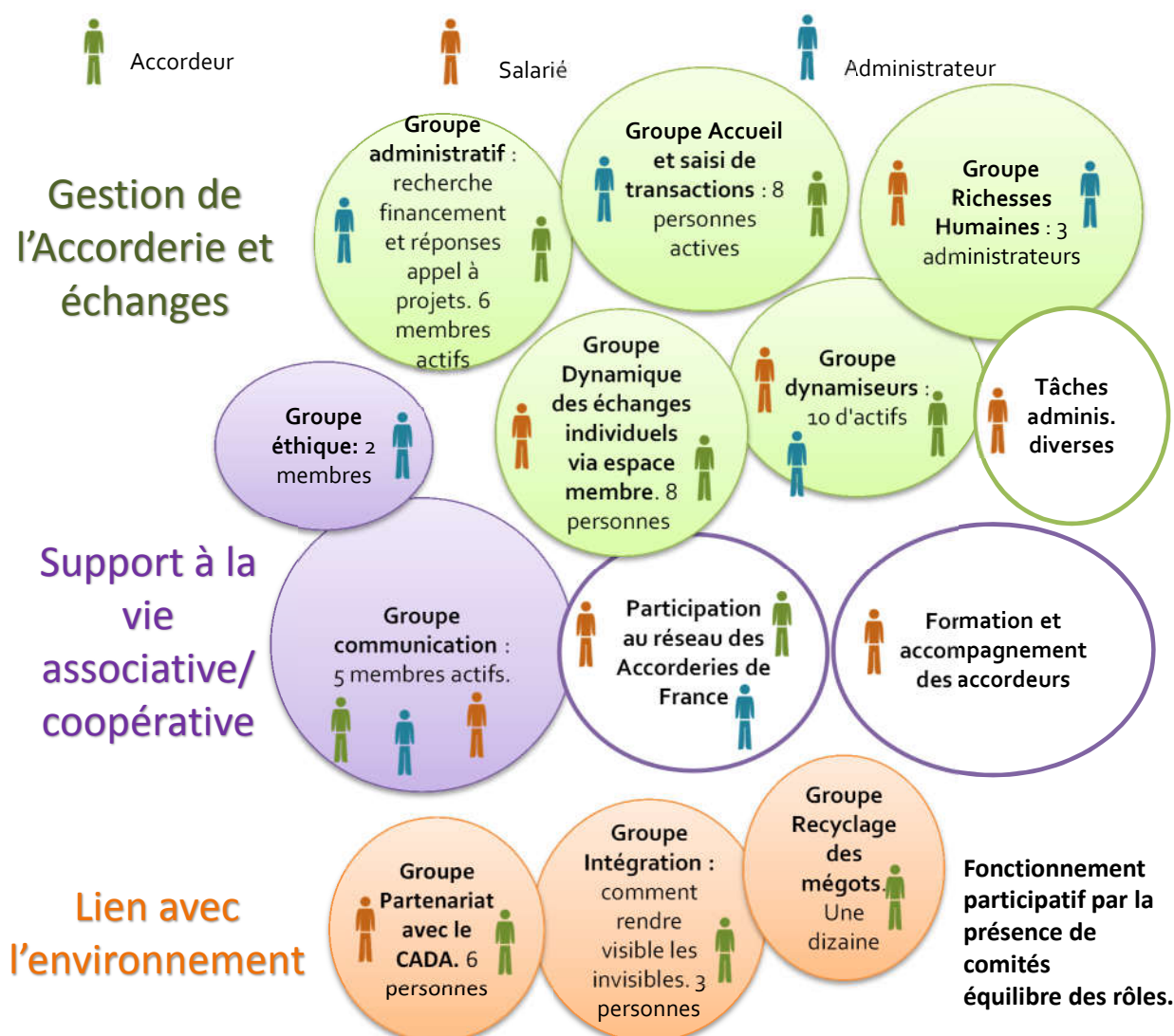
« Je le vois comme un relais entre les accordeurs et le RAF... beaucoup d'initiatives sont en train de voir le jour, on a du mal à tout retransmettre... C'est un truc en mouvement sans arrêt. Il y a une dynamique permanente sur l'évolution ».



### Le fonctionnement

#### Mission principale du salarié (24h par semaine):

Pérenniser le fonctionnement de l'Accorderie ; Participer à communication et à la promotion de l'Accorderie ; Coordonner les permanences, l'accueil, les rencontres, les temps conviviaux, les échanges ; Mobiliser les différents acteurs et partenaires ; Susciter les propositions d'offres et de demande des publics en visant la mixité sociale, la lutte contre l'isolement et la précarité ; Animer les temps d'échanges, organiser des actions collectives, former les accordeurs à l'utilisation du système informatique.





### Les instances de la gouvernance

#### Instances habituelles



**Accordiale** : 6 membres = 3 co-Présidents, 1 Secrétaire, 1 Trésorière, 1 membre Accordeur



Rencontre 2 fois par mois



Présence de la salariée



Elections par candidature et 1 accordeur tiré au sort



Participation moyenne de 5 accordeurs

#### Spécificités

Conseil d'administration

=

Accordiale;

1 Accordiale générale et 1 Accordiale à thème ;

la salariée et un membre de l'Accordiale participent à chaque comité de travail

Gouvernance en transition, caractérisée majoritairement selon le modèle associatif.

*« Comme depuis longtemps on essaye de participer à pérenniser le fonctionnement de l'association, ça passe par les recherches de financements, les relations avec les partenaires financier et autre. Notre rôle c'est d'initier la relation avec les autres acteurs et d'éveiller au bon fonctionnement des échanges ».*

La vision des administrateurs sur leur rôle

*« On peut avoir à faire les arbitrages. Le comité de sages pourrait être sollicité. On joue le rôle d'employeur ».*

*« C'est de stimuler, de provoquer. On initie des relations avec les Mairies, avec des entreprises. C'est le rôle des référents des comités. On laisse travailler les gens qui ont choisi un comité. Notre rôle c'est d'animer le comité dans lequel on s'est investis ».*

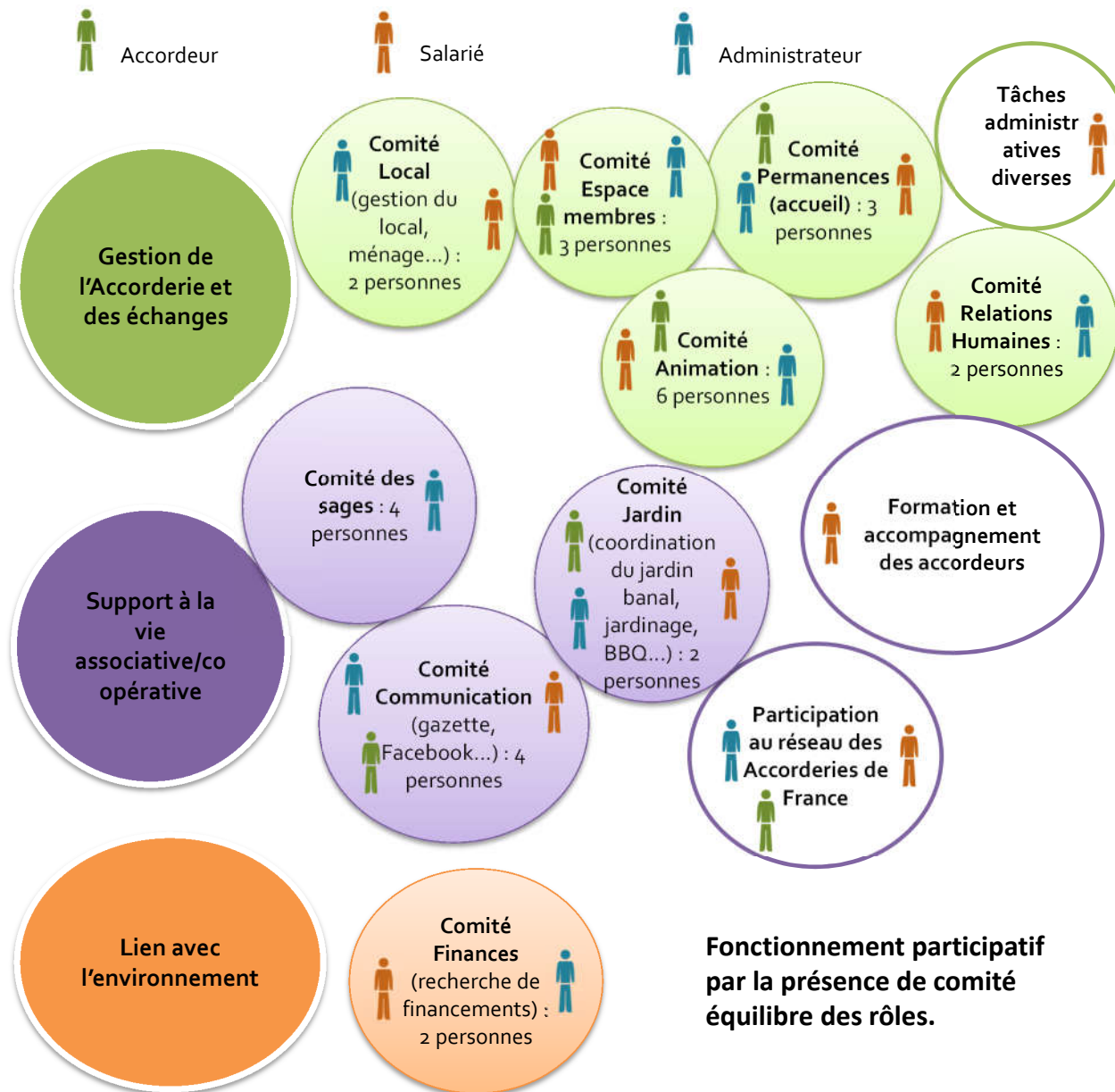
*« L'Accordiale assure le pilotage de l'association. Après elle intervient dans les commissions importantes on y retrouve les membres de l'Accordiale. Il n'y a pas de frontière, on essaie d'interagir. Les membres de l'Accordiale interviennent partout. N'importe quel accordeur peut intégrer un comité, à la bonne franquette ».*



### Le fonctionnement

#### Mission principale du salarié (15h par semaine):

L'animatrice a pour fonction de lancer et d'animer l'Accorderie pour permettre la mise en place et le développement des échanges individuels et collectifs.







### Les instances de la gouvernance

#### Instances habituelles



**Accordiale** : 10 accordeurs référents des comités + 6 accordeurs référents des antennes + 1 salarié coordinateur + 1 salarié animateur + 1 chargé de suivi administratif et comptabilité



Rencontre 1 fois par mois, ouvert à tous



Présence des salariées



Elections par candidature et tirage au sort – plusieurs coprésidents



Participation moyenne de 12 à 20 accordeurs

#### Spécificités

Le Conseil d'Administration

=

Accordiale ;

Présence de deux salariés (coordination et animation).

Gouvernance portée par l'Accordiale, avec des caractéristiques d'une gouvernance coopérative.

La vision des administrateurs sur leur rôle

« *Moi je dirais comme coordinateur qui permet de voir les besoins de rappeler les gens* ».

« *Moi comme chef d'orchestre, pour essayer de faire bouger les gens* ».

« *On essaye d'être horizontal, que chacun puisse s'exprimer...C'est aussi expliquer comment ça marche l'Accorderie, et il faut tenir compte aussi des évolutions de l'Accorderie* ».

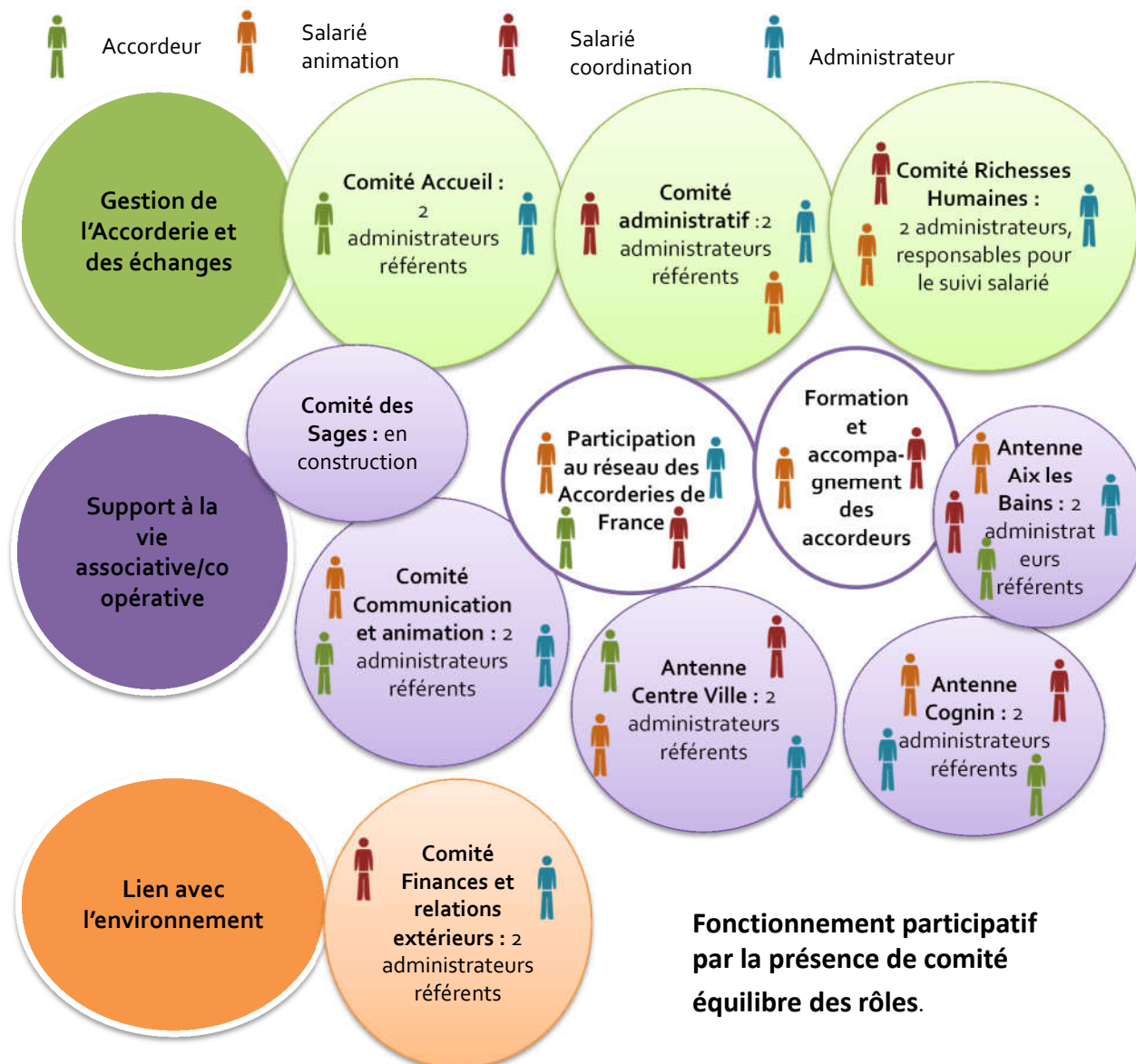


### Le fonctionnement

#### Mission principale des salariés (coordination 28h par semaine et animation 26h par semaine):

En binôme, dans une posture de passeur, d'accompagnateur, a pour fonction d'animer les actions et réflexions des Accordeurs pour permettre le développement des échanges individuels et collectifs.

Dans le cadre d'une gouvernance horizontale, l'animatrice et la coordinatrice ont pour rôle de veiller au partage des pouvoirs, et d'amener chacun à prendre sa juste place.



**Fonctionnement participatif par la présence de comité équilibré des rôles.**



### Les instances de la gouvernance

#### Instances habituelles



Cercle décisionnaire : 14 membres



Rencontre 1 fois par mois, ouvert à tous



Présence de la salariée



Elections sans candidat



Participation moyenne de 14 accordeurs

#### Spécificités

Conseil d'Administration

=

Cercle décisionnaire;

2 membres pour chaque groupe de travail ;  
chaque groupe élit son candidat , soit une personne qui le représentera au cercle décisionnaire (7 personnes) ; ces 7 personnes choisissent à leur tour une personne dans chaque groupe,

Les 14 membres constituent le Cercle décisionnaire

Gouvernance très participative/coopérative selon les principes issus de la sociocratie : décisions par consentement

La vision des administrateurs sur leur rôle

*« C'est donner de son temps bénévolement pour faire fonctionner une association qui participe à la vie locale et qui apporte quelque chose aux gens et aux plus démunis. Ce qui fait du lien social. »*

*Ce qui fait du lien social.*

*« Ça offre un regard différent sur la société... Réaliser concrètement ce qui n'est pas possible de faire au niveau politique, le réaliser au niveau associatif ».*

*« Pour moi, c'est participer à un fonctionnement différent de la société tel qu'on peut le rêver. Voir ce que ça peut donner, quand on donne aux gens la possibilité de s'exprimer quand on leur permet de prendre des responsabilités, quand on décide ensemble collectivement, qu'est-ce que ça donne comme résultat en termes de gouvernance. De plus en plus de gens prennent des initiatives, de plus en plus d'action, des gens qui prennent confiance, qui se forment ».*



### Le fonctionnement

#### Mission principale de la salariée (24h par semaine) :

En interne : animer la vie de l'Accorderie ; accompagner les accordeurs dans la pratique de la nouvelle gouvernance « sociocratique ».

En externe : développer et communiquer ; tisser des liens avec les autres acteurs du territoire.



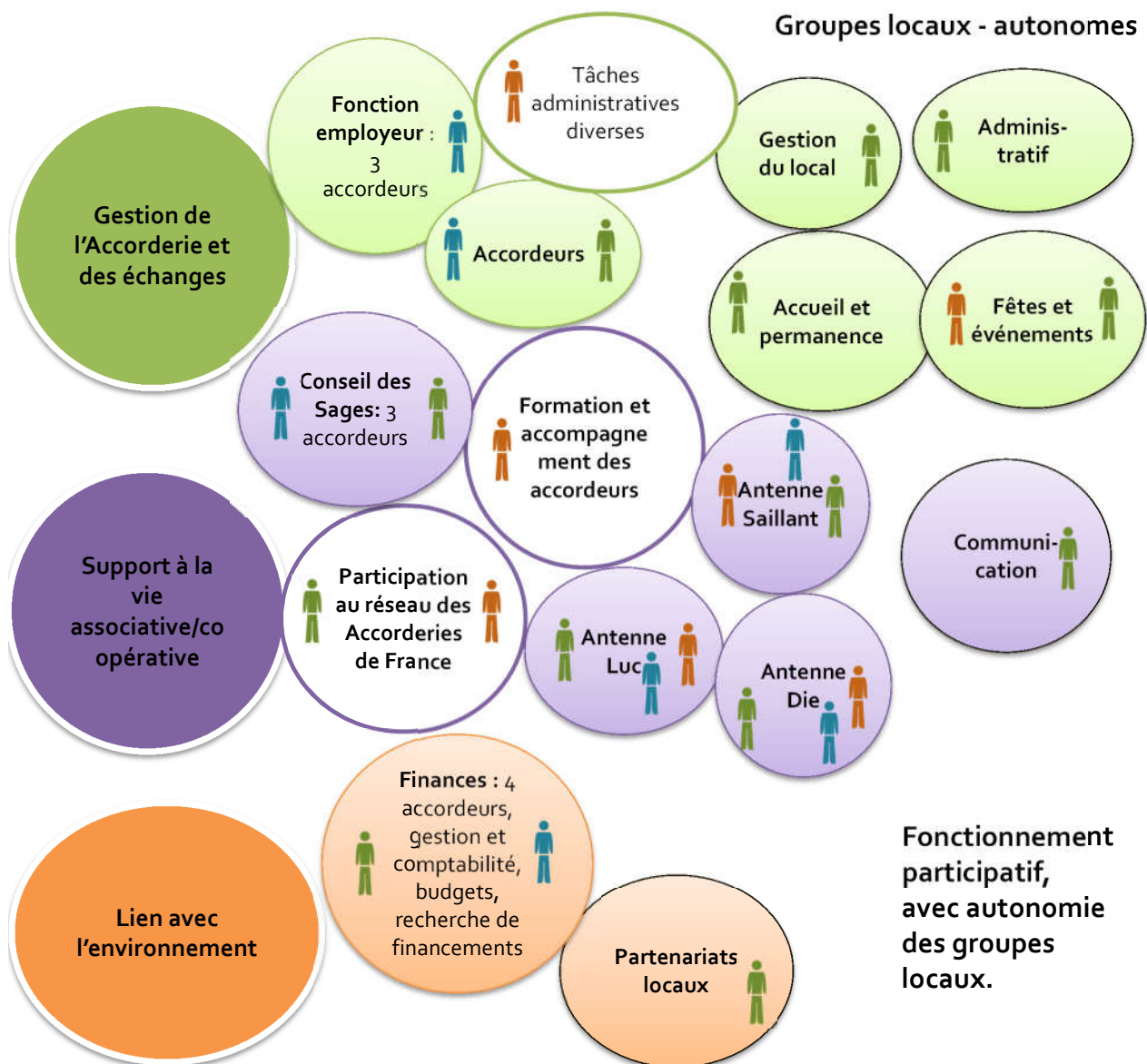
Accordeur



Salarié



Administrateur





### Les instances de la gouvernance

#### Organes de gouvernance

- **Conseil d'Administration** : président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire, trésorière, vice-trésorière.
- Rencontre 1 fois par mois, ouvert à tous
- Présence de la salariée
- Elections par candidature
- Participation moyenne de 6 membres du CA (souvent avec deux ou trois personnes supplémentaires)

#### Spécificités

**Gouvernance en Transition :**  
Le Conseil d'administration s'appelle désormais Conseil des Accordeurs;

formation des cercles de décision et des commissions de travail.

Gouvernance assurée par le Conseil d'Administration  
Gouvernance en cours de changement

« Notre rôle est d'être ouvert pour les accordeurs, et les décisions se prennent quand même, si ce sont de vraies décisions on vote si non sur des petites choses, pas forcément besoin de voter...avec la discussion on vérifie si toute le monde est d'accord et c'est tout ».

La vision des administrateurs sur leur rôle

« J'ai vécu trois années où avant l'assemblée générale on avait juste deux administrateurs qui se réunissait, après on a changé la règle du jeu, on a dit qu'on va essayer de coopter en cour de route, donc on voir les gens on dit « viens voir on est ouvert » ... et maintenant on est un groupe de cinq c'est-à-dire beaucoup moins lourd, on se répartit le travail »

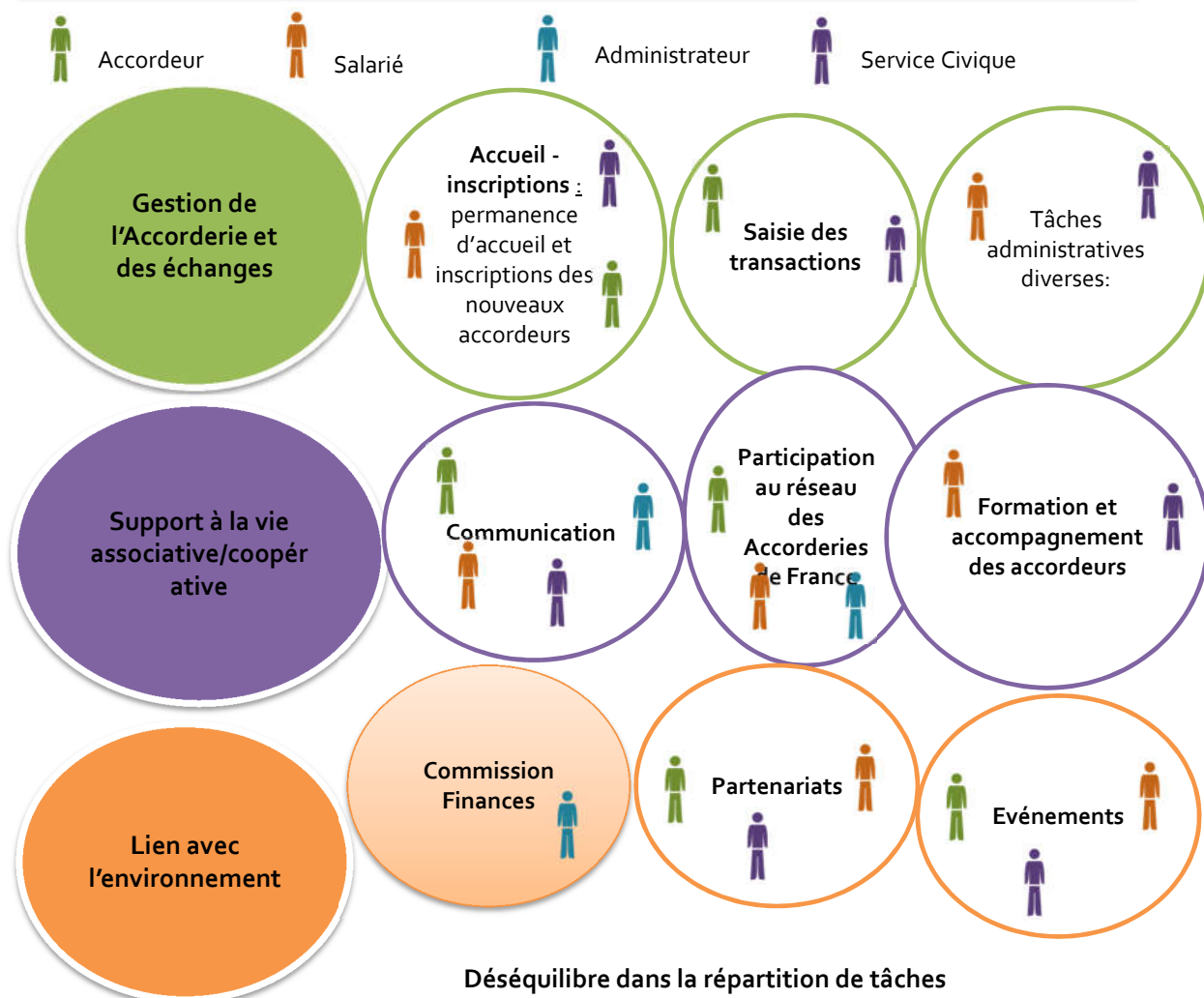
« J'ai une place qui n'est pas formalisé, une chose que je trouve chouette c'est qu'on peut faire des choses en fonction des moments... je pense que le fait de pouvoir venir et quand tu es moins dispo ne pas venir c'est super, c'est précieux, ça donne la place à toute le monde, c'est très important ».



### Le fonctionnement

#### Mission principale du salarié (35h par semaine):

- Assurer le fonctionnement de l'Accorderie, susciter les propositions d'offres et de demandes et organiser les échanges, mobiliser les différents acteurs et partenaires, participer au Comité de pilotage
- Coordonner les permanences, l'accueil, les rencontres, les moments conviviaux, en s'assurant de la participation active des Accordeurs
- Animer le site internet, faciliter l'accès à l'Espace membres aux Accordeurs
- Assurer la communication et la promotion de l'Accorderie.



Déséquilibre dans la répartition de tâches  
Mobilisation des ressources nouvelles comme les volontaires en service civique.  
Peu de travail en commission thématique et multi-acteurs,  
C'est en réorganisation avec une transition vers un mode plus horizontal de fonctionnement



### Les instances de la gouvernance

#### Organe historique de la gouvernance

Conseil d'Administration - neuf coprésidents

Rencontre 1 fois par mois

Présence de la salariée

Elections par candidature et tirage au sort

Participation moyenne de 8 coprésidents

#### Instance spécifique à ce cas

Conseil des Accordeurs

Rencontre 1 fois par semaine

Participation de la salariée une fois par mois

Ouvert à tous

Participation moyenne régulière de 10 personnes

Un organe de gouvernance de type associative avec le CA, et co-existence d'un conseil des accordeurs  
Regroupement des deux organes pour une gouvernance horizontale/partagée  
(fusion en cours, entre les deux instances)

La vision des administrateurs sur leur rôle

« Pour moi, c'est d'essayer de faire avancer notre organe, le conseil des accordeurs, mettre en œuvre les idées qui sont lancées, mais aussi, faire bouger le conseil d'administration qui a une lourdeur. Ces deux organes ont peu de relations. Ils sont légèrement en lien ».

« Le conseil d'administration a un rôle purement législatif, administratif pour gérer la salariée, les charges, le budget. Le Conseil des accordeurs est sur le fonctionnement des activités de l'Accorderie ».



### Le fonctionnement

#### Mission principale du salarié (26h par semaine) :

L'animateur a pour fonction d'orchestrer et d'animer l'Accorderie pour permettre le développement des échanges individuels et collectifs.



Accordeur



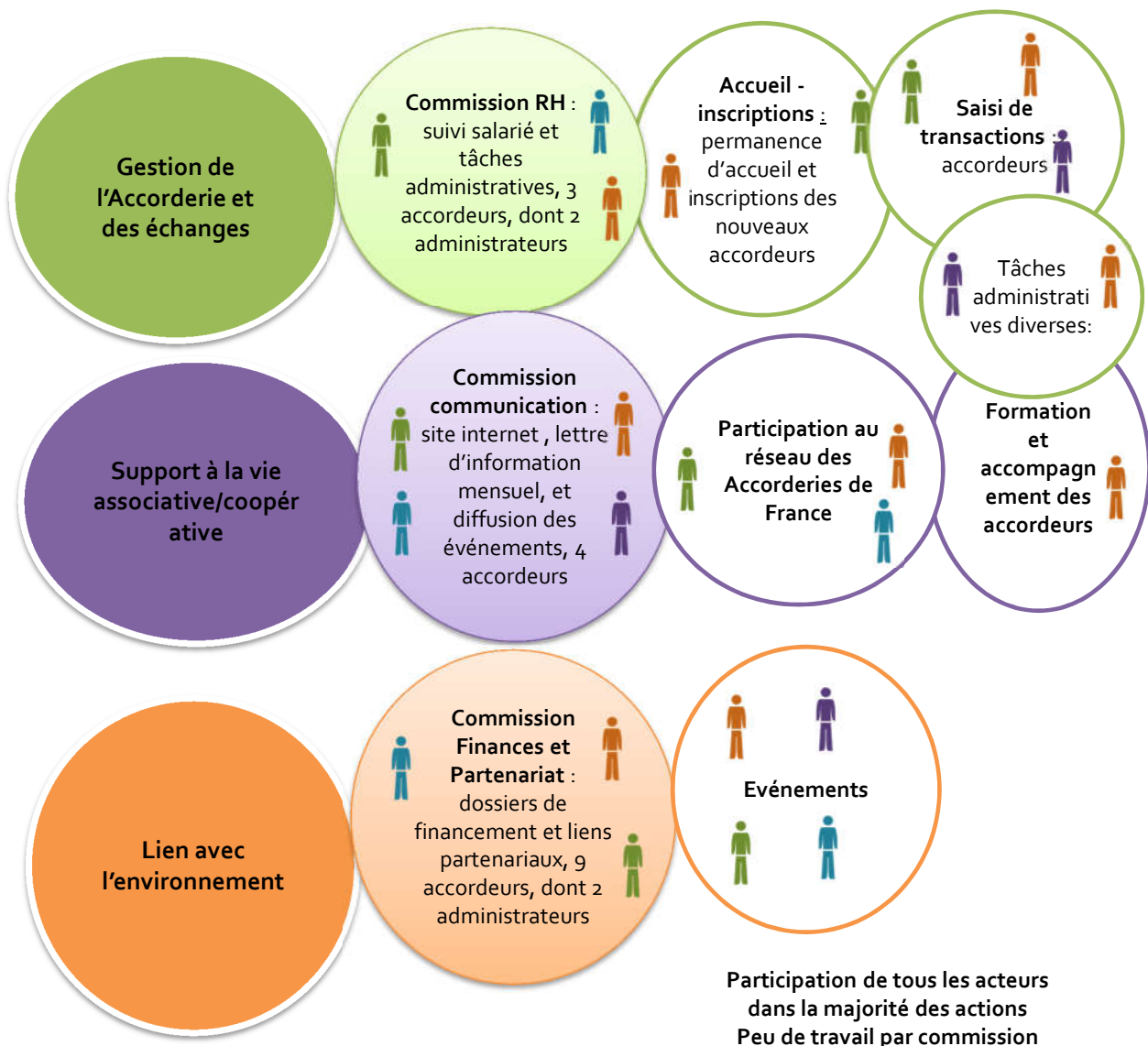
Salarié



Administrateur



Service Civique







# La gouvernance dans les Accorderies

## Synthèse

### La gouvernance : notre angle d'observation.

Ainsi, la gouvernance est *“l'ensemble des mécanismes permettant la mise en cohérence du fonctionnement de l'organisation avec le projet social qui l'anime”*<sup>1</sup>.

De façon générale, la gouvernance n'est pas synonyme d'une gestion qui ne se focalise que sur le fonctionnement des activités. La gouvernance renvoie à l'organisation globale du pouvoir entre les parties prenantes de l'organisation.

Cette organisation des pouvoirs est complexe dans une organisation associative, et en particulier dans une Accorderie.

Une Accorderie est par définition une association mais qui fonctionne avec un principe de double qualité. Les accordeurs sont à la fois :

- les participants aux activités
- les décideurs de sa stratégie

Par ailleurs, l'accorderie porte un projet social autour du développement du pouvoir d'agir de ses membres, par le biais de leur engagement dans le projet, et par le mode de fonctionnement de la maison des accordeurs.

### Caractériser la gouvernance dans les Accorderies

Dans notre évaluation, nous avons donc questionné les façons dont les acteurs de la gouvernance, les administrateurs des instances statutaires, les accordeurs et les salariés, se représentent et organisent leurs rôles et leurs actions.

### Structuration de la gouvernance

Tout d'abord, nous avons pu remarquer que la structuration de la gouvernance était différente en fonction du niveau de maturité (âge/ancienneté) et du niveau de développement (nombre accordeurs, antennes) de l'Accorderie.

L'architecture et le vocabulaire (accordiales, cercle décisionnaire, groupes locaux, etc) illustrent comment chaque accorderie s'approprié et territorialise sa gouvernance dans un cadre commun (celui du réseau des accorderies et celui de la mission générale des accorderies).

Quand une accorderie se crée, il y a une forte participation des accordeurs dans le lancement du projet. Cet engagement des accordeurs est aussi provisoirement plus important lors du changement du salarié.

De plus, le nombre d'accordeurs, la présence de salariés et de volontaires, et la présence de plusieurs antennes influencent l'engagement des accordeurs, et l'articulation des rôles entre le(s) salarié (s) et les accordeurs.

Ensuite, la question de la gouvernance comme support au développement du pouvoir d'agir des parties prenantes de l'accorderie est un marqueur identitaire partagé par tous.

Toutes les accorderies ont la volonté d'encourager une structuration de la gouvernance qui facilite, encourage et valorise la participation des accordeurs.

La recherche de l'inclusion des accordeurs dans les instances de gouvernance se cristallise dans la recherche d'une gouvernance participative à travers une codécision et une cogestion.

1, Alcoléa-Bureth Anne-Marie, « Nécessité pour les associations de penser la transformation sociale de leur gouvernance », *Le sociographe*, 2019/2 (n° 66), p. 40-41.



# La gouvernance dans les Accorderies

## Synthèse

### Structuration de la gouvernance (suite)

Cependant, nous avons noté la coexistence de plusieurs visions du rôle des uns et des autres.

- Du côté des administrateurs des Accorderies, les visions possibles de leur rôle sont la représentativité, l'expertise ou la recherche d'inclusion.
- Du côté des salariées, leurs rôles/définition de poste divergent entre
  - animateur de l'activité de l'accorderie, et donc parfois en compensation de l'absence d'accordeurs,
  - et accompagnateur et soutien au développement des activités des accordeurs.

Enfin, la gouvernance des accorderies est aujourd'hui en transition. Les accorderies s'interrogent et elles expérimentent. Toutes les accorderies sont en situation de changement de leur structuration de leur gouvernance. Ce changement est accompagné par la formation dédiée à la gouvernance proposée par le réseau des Accorderies.

### Gouvernance, échanges et missions de l'Accorderie

Alors que l'ancienneté de l'accorderie semble indiquer une gouvernance plus riche, la dynamique des échanges n'influence pas semble-t-il la forme de la gouvernance. Autrement dit, le nombre des échanges n'est pas corrélé à la forme de gouvernance, et il semble que la gouvernance, quelle que soit sa forme, ne soit pas un facteur de dysfonctionnement dans les échanges entre les accordeurs.

Toutes les accorderies de notre échantillon ont des échanges associatifs et des échanges collectifs, ce qui sont indicateurs de la vitalité de la gouvernance. De plus, les administrateurs comme les salariés interrogés ont insisté sur la volonté d'avoir une gouvernance horizontale et le processus de transformation en cours est un indicateur du processus de changement.

Par contre, des situations d'essoufflements, de sur-mobilisation de certains accordeurs ou de salariés ont été observées. Face à ce constat, toutes les accorderies se questionnent et participent à la formation gouvernance pour améliorer cette situation et favoriser une gouvernance sereine et au service du projet de l'accorderie.

